

Rapport d'auto-évaluation du Plan d'Action National du Gouvernement Ouvert 2021 – 2022



Juillet 2023

Table des matières

CONTEXTE GENERAL	4
METHODOLOGIE DE COCREATION DU TROISIEME PLAN D'ACTION NATIONAL DU GOUVERNEMENT OUVERT	5
PLAN D'ACTION NATIONAL 2021 – 2023	7
MECANISMES DE SUIVI	9
COMITE D'IMPLEMENTATION	9
PLATEFORME NUMERIQUE DE SUIVI DES ENGAGEMENTS EN LIGNE	10
TAUX DE REALISATION	11
Avancement global de mise en œuvre du plan d'action national	11
TAUX D'AVANCEMENT PAR AXE	11
TAUX D'AVANCEMENT PAR ENGAGEMENT	11
BILAN DES REALISATIONS DES ENGAGEMENTS	14
ENGAGEMENT 1 : RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE	14
ENGAGEMENT 2 : PROMOTION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION AU NIVEAU DES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIE	LS ET
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	19
ENGAGEMENT 3 : PROMULGATION ET ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE DES SERVICES PUBLICS	22
ENGAGEMENT 4: TRANSCRIPTION ET PUBLICATION DES PROCÉDURES ET FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET LEUR SIMPLIFICATION EN VUE	DE
LEUR DÉMATÉRIALISATION	25
ENGAGEMENT 5 : PUBLICATION PROACTIVE DES INFORMATIONS ET DONNÉES STATISTIQUES RELATIVES AU SECTEUR DE L'ÉDUCATION	
NATIONALE	32
ENGAGEMENT 6 : AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE MÉDICALE	34
ENGAGEMENT 7 : RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE ET DE LA PARTICIPATION DANS LA GESTION DES SERVICES DE SANTÉ	37
ENGAGEMENT 8 : MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION INTÉGRÉ DE LA SANTÉ	40
ENGAGEMENT 9 : MISE EN PLACE D'UN PORTAIL NATIONAL DE L'INTÉGRITÉ	44
ENGAGEMENT 10 : PROMOTION DE LA PUBLICATION ET LA RÉUTILISATION DES DONNÉES OUVERTES	48
ENGAGEMENT 11 : PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET DE LA PARTICIPATION DES FEMMES À LA VIE PUBLIQUE ET LEUR AUTONOMISATION	
ÉCONOMIQUE	58
ENGAGEMENT 12 : RENFORCEMENT DE L'ACCÈS À L'INFORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	64
ENGAGEMENT 13 : AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS RELATIFS À LA PROTECTION DE L'ENFANCE	74
ENGAGEMENT 14 : PUBLICATION DES TEXTES DE LOI, DES JUGEMENTS, DES DÉCISIONS JURIDIQUES ET DE LA JURISPRUDENCE	81
ENGAGEMENT 15 : MISE EN PLACE D'UN CADRE JURIDIQUE RELATIF À L'USAGE DES MOYENS ÉLECTRONIQUES DANS LES PROCÉDURES JUDI	CIAIRES
	88
ENGAGEMENT 16 : RENFORCEMENT DE L'ADHÉSION DES AUXILIAIRES DE JUSTICE DANS DE LA TRANSFORMATION DIGITALE DE LA JUSTICE	92
ENGAGEMENT 17 : LANCEMENT D'UN PORTAIL NATIONAL POUR LA FORMATION À DISTANCE DES ASSOCIATIONS	101
ENGAGEMENT 18 : MISE EN PLACE DE MÉCANISMES DE SOUTIEN À LA TRANSPARENCE DES AIDES PUBLIQUES ACCORDÉES AUX ORGANISAT	IONS
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	104
ENGAGEMENT 19 : RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION CITOYENNE À TRAVERS LA MISE EN PLACE DES CADRES JURIDIQUES RELATIFS À I	_A
CONSULTATION PUBLICUE ET AU VOLONTARIAT	108



NGAGEMENT 20 : MOBILISATION DE LA SOCIETE CIVILE ET RENFORCEMENT DE SES CAPACITES POUR AMELIORER SA PARTICIPATION A	
ÉLABORATION, AU SUIVI ET À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	112
NGAGEMENT 21 : RENFORCEMENT DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE AU NIVEAU DES COLLECTIVITÉS	
TERRITORIALES	126
NGAGEMENT 22 : DÉVELOPPEMENT ET PARTAGE D'UNE BOITE D'OUTILS POUR RENFORCER LA COMMUNICATION ET LA PARTICIPATION	
TITAVENINIE ALI NIIVEALI DES COLLECTIVITÉS TERRITADIALES	121

Contexte général

Le Royaume du Maroc s'est engagé, sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le protège, dans un processus de réformes visant à ancrer les valeurs de la démocratie participative, à consacrer les principes de la participation, de la pluralité, de la transparence et à lutter contre la corruption, dans le but de projeter l'avenir avec de nouvelles mécanismes de gouvernance capables de répondre aux aspirations renouvelées du citoyen marocain.

Ces principes, que Sa Majesté le Roi Mohammed VI ne cesse d'évoquer et de souligner la nécessité de les concrétiser dans ses différents discours royaux, sont en harmonie avec ce que la Constitution du Royaume a établi en termes de mécanismes d'implication des citoyennes et des citoyens ainsi que des associations de la société civile dans la prise de décision publique, sa mise en œuvre et son évaluation.

Dans le cadre de l'ambition de notre pays de consolider cette voie démocratique de développement, le Maroc s'est ouvert à une expérience internationale pionnière en la matière, à savoir l'initiative du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO).

Cette initiative vise à renforcer la démocratie participative en plaçant le citoyen au cœur de ses préoccupations. Elle repose sur des principes liés au renforcement de la transparence, à la responsabilité et à la lutte contre la corruption, l'utilisation optimale des technologies modernes, ainsi qu'à l'implication du citoyen dans l'élaboration des politiques publiques.

Les efforts du gouvernement marocain pour s'engager dans ce partenariat multipartite ont abouti à l'adhésion officielle du Royaume en avril 2018, après avoir satisfait aux critères d'adhésion, notamment l'adoption de la loi n° 31.13 relative au droit d'accès à l'information le 12 mars 2018.

En mai 2019, la Chambre des représentants du Maroc a rejoint le volet parlementaire de cette initiative, suivie par le Conseil de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma en octobre 2020, ainsi que les Conseils de la région de Béni Mellal-Khénifra et la commune de Tétouan en mai 2022, dans le cadre du programme local de ce partenariat. Ainsi, le Maroc s'est engagé avec ses trois institutions gouvernementales - gouvernement, parlement et administrations locales - dans cette initiative internationale de participation.

Conformément aux recommandations internationales et en soutien à la promotion d'une transparence totale dans ce chantier, une plateforme nationale pour le gouvernement ouvert au Maroc a été créée pour permettre à tous les citoyennes et citoyens d'accéder aux contenus des engagements, de suivre leur progression et de se



familiariser avec toutes les informations et les réalisations concernant ce chantier. Cette plateforme constitue également un outil de renforcement des canaux d'interaction entre l'administration, les citoyens et la société civile, notamment à travers l'espace dédié à la société civile.

Pour assurer le succès de cet important chantier national, un système de gouvernance spécifique basé sur un partenariat solide avec la société civile a été mis en place. L'équité de représentation entre la société civile et les représentants des secteurs publics au sein du comité de pilotage chargé d'élaborer, de suivre et d'évaluer les engagements du gouvernement ouvert a été instaurée, ainsi qu'un système de rotation pour la représentation de la société civile. Ceci a permis de diriger les ateliers du gouvernement ouvert dans un cadre intégré, coordonné et positif entre les différents intervenants.

Cette dynamique commune a contribué à activer les engagements du Royaume du Maroc contenus dans le premier plan d'action national du gouvernement ouvert pour la période 2018-2020, qui comprend dix-huit (18) engagements dans les domaines de l'accès à l'information, de l'intégrité et de la lutte contre la corruption, de la transparence budgétaire, de la participation citoyenne, de la communication et de la sensibilisation, avec un taux global de réalisation de 84% jusqu'à décembre 2020.

Méthodologie de cocréation du deuxième plan d'action national du Gouvernement Ouvert

Dans le cadre de l'achèvement des efforts déployés, le deuxième plan d'action national du gouvernement ouvert pour la période 2021-2023 a été élaboré selon une approche participative avec les représentants de la société civile.

Dans cette perspective, dix (10) réunions consultatives thématiques ont été organisées, réunissant des acteurs publics et des responsables de diverses institutions et administrations concernées par les sujets de ces réunions. Celles-ci ont également été l'occasion de mobiliser les parties prenantes de la société civile aux niveaux local et régional pour contribuer à cet important chantier national.

Un espace numérique spécifique a été lancé sur le portail national du gouvernement ouvert pour recueillir les idées et les propositions des citoyennes, des citoyens et des acteurs associatifs. Cette phase a impliqué la participation d'environ 800 citoyens et acteurs associatifs, ce qui a conduit à recevoir plus de 230 idées proposées, partagées avec différentes institutions et administrations afin d'être analysées, étudiées et



déterminer celles qui pourraient être incluses dans le cadre des projets d'engagements pour la période 2021-2023.

Suite à cela, un ensemble de projets d'engagements a été proposé par 11 institutions et administrations concernées. Une consultation publique sur ces engagements proposés a ensuite été réalisée via la plateforme nationale du gouvernement ouvert.

Pour plus de détails sur la méthodologie de cocréation du deuxième plan d'action national du gouvernement ouvert pour la période 2021-2023, veuillez consulter le rapport synthétique sur la cocréation du plan d'action national 2021-2023 en suivant le lien :

 $\underline{https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Cocr\%C3\%A9ation_PAN_Var_082021-9pNS3.pdf}$



Plan d'action national 2021 – 2023

La version finale du nouveau plan d'action national pour la période 2021-2023 a été approuvée et publiée, comprenant 22 engagements dans les domaines de la transparence, de la qualité des services publics, de la participation citoyenne, de la justice ouverte, de l'égalité et de l'inclusion, ainsi que des collectivités territoriales ouvertes...



Transparence et qualité des services publics

- Renforcement de la transparence budgétaire
- Promotion de la mise en œuvre du droit d'accès à l'information au niveau des départements ministériels et des établissements publics
- Promulgation et accompagnement à la mise en œuvre de la charte des services publics
- Transcription et publication des procédures et formalités administratifs et leur simplification en vue de leur dématérialisation
- Publication proactive des informations et données statistiques relatives au secteur de l'éducation nationale
- Amélioration de la gouvernance médicale
- Renforcement de la transparence et de la participation dans la gestion des services de santé
- Mise en place d'un système d'information intégré de la santé
- Mise en place d'un portail national d'intégrité
- Promotion de la publication et la réutilisation des données ouvertes



Egalité et inclusion

- Promotion de l'égalité et de la participation des femmes à la vie publique et leur autonomisation économique
- Renforcement de l'accès à l'information aux personnes en situation de handicap
- Amélioration de la qualité des services publics relatifs à la protection de l'enfance



Justice ouverte

- Publication des textes de loi, des jugements, des décisions juridiques et de la jurisprudence
- Mise en place d'un cadre juridique relatif à l'usage des moyens électroniques dans les procédures judiciaires
- Renforcement de l'adhésion des auxiliaires de justice dans la transformation digitale de la justice





Participation citoyenne

- Lancement d'un portail national pour la formation à distance des associations
- Mise en place de mécanismes de soutien à la transparence des aides publiques accordées aux organisations de la société civile
- Renforcement de la participation citoyenne à travers la mise en place des cadres juridiques relatifs à la consultation publique et au volontariat
- Mobilisation de la société civile et renforcement de ses capacités pour améliorer sa participation à l'élaboration, au suivi, et à la mise en œuvre de la politique environnementale



Collectivités territoriales ouvertes

- Renforcement de l'accès à l'information et de la participation citoyenne au niveau des collectivités territoriales
- Développement et partage d'une boîte à outils pour renforcer la communication et la participation citoyenne au niveau des collectivités territoriales



Mécanismes de suivi

Pour assurer un suivi précis et transparent de la mise en œuvre des différentes activités programmées dans le cadre des 22 engagements du plan d'action national du gouvernement ouvert, on se base principalement sur les deux mécanismes suivants :

Comité d'implémentation



Il s'agit du deuxième composant du système de gouvernance du chantier du gouvernement ouvert au Maroc. Ce comité, qui se réunit régulièrement, est composée de représentants (chefs de projets) des secteurs, institutions et organismes publics chargés de la mise en œuvre des différents engagements inclus dans le plan d'action national du gouvernement ouvert. Les membres de ce comité sont renouvelés tous les deux ans lors de l'adoption d'un nouveau plan d'action national.

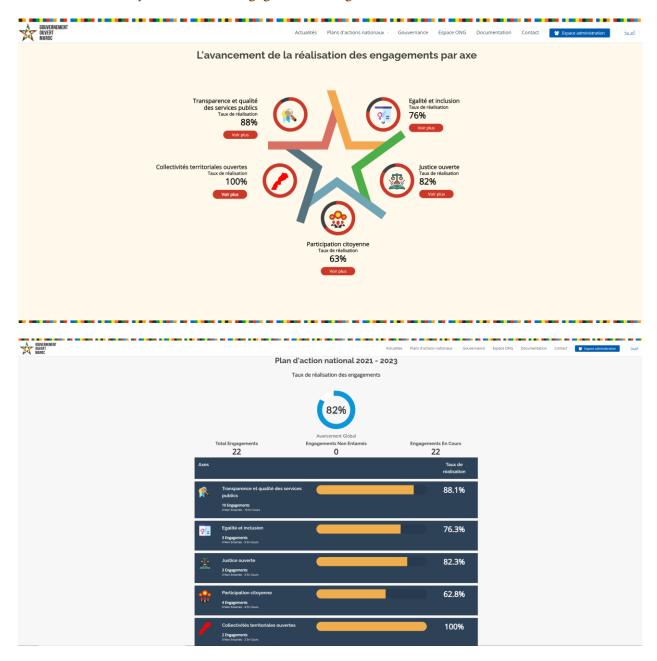
Parmi les missions des membres du comité d'implémentation figurent :

- Implémentation des engagements ;
- Reporting de l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements ;
- Identification des défis pour la mise en œuvre des engagements ;
- Elaboration des rapports d'étapes et actualisation de la plateforme de suivi.

Pour plus d'informations sur le système de gouvernance du chantier du gouvernement ouvert au Maroc, veuillez consulter le lien : https://www.gouvernement-ouvert.ma/gouvernance.php?lang=fr



Plateforme numérique de suivi des engagements en ligne



La plateforme nationale du gouvernement ouvert <u>www.gouvernement-ouvert.ma</u> regroupe toutes les informations et les mises à jour concernant le chantier du gouvernement ouvert au Maroc. Elle offre un espace dédié au suivi de la réalisation des engagements inclus dans les plans d'action nationaux du gouvernement ouvert.

Cet espace permet de publier de manière transparente et en temps réel le niveau d'avancement des engagements. Les chefs de projet et les membres de la commission d'exécution saisissent les détails de la mise en œuvre des activités programmées pour chaque engagement, ainsi que les difficultés rencontrées lors de leur réalisation, via leur compte personnel sur la plateforme.



Le taux d'avancement du plan d'action est calculé sur la base de la moyenne pondérée de l'avancement des activités liées à chaque engagement, en tenant compte du poids de chaque activité.

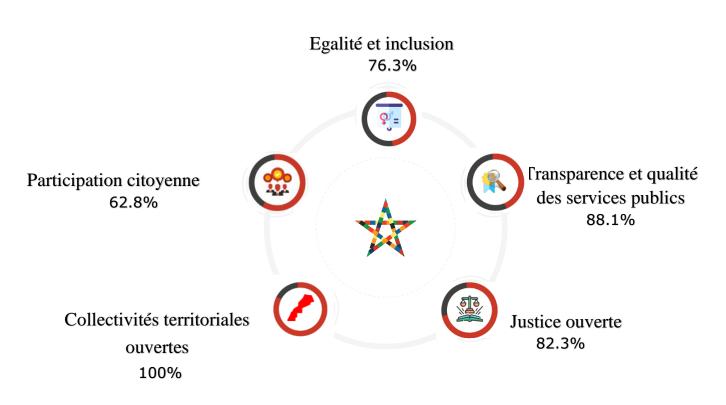
Remarque : Le classement des activités sur la plateforme est effectué directement par les chefs de projet, juste après l'approbation et la publication du plan d'action national.

Taux de réalisation

Avancement global de mise en œuvre du plan d'action national

Le taux d'avancement global de la mise en œuvre du plan d'action national 2021-2023 jusqu'à fin du mois de juillet 2023 est de 82%.

Taux d'avancement par axe



Taux d'avancement par engagement

Numéro de l'engagement	Titre de l'engagement	Taux de réalisation
1	Renforcement de la transparence budgétaire	65 %
2	Promotion de la mise en œuvre du droit d'accès à l'information au niveau	100 %



Numéro de l'engagement	Titre de l'engagement	Taux de réalisation
- Sugament	des départements ministériels et des établissements publics	
3	Promulgation et accompagnement à la mise en œuvre de la charte des services publics	72 %
4	Transcription et publication des procédures et formalités administratifs et leur simplification en vue de leur dématérialisation	90 %
5	Publication proactive des informations et données statistiques relatives au secteur de l'éducation nationale	84 %
6	Amélioration de la gouvernance médicale	100 %
7	Renforcement de la transparence et de la participation dans la gestion des services de santé	100 %
8	Mise en place d'un système d'information intégré de la santé	100 %
9	Mise en place d'un portail national d'intégrité	90 %
10	Promotion de la publication et la réutilisation des données ouvertes	80 %
11	Promotion de l'égalité et de la participation des femmes à la vie publique et leur autonomisation économique	72 %
12	Renforcement de l'accès à l'information aux personnes en situation de handicap	70 %
13	Amélioration de la qualité des services publics relatifs à la protection de l'enfance	87 %
14	Publication des textes de loi, des jugements, des décisions juridiques et de la jurisprudence	100 %
15	Mise en place d'un cadre juridique relatif à l'usage des moyens électroniques dans les procédures judiciaires	87 %
16	Renforcement de l'adhésion des auxiliaires de justice dans la transformation digitale de la justice	60 %
17	Lancement d'un portail national pour la formation à distance des associations	57 %



Numéro de l'engagement	Titre de l'engagement	Taux de réalisation
18	Mise en place de mécanismes de soutien à la transparence des aides publiques accordées aux organisations de la société civile	56 %
19	Renforcement de la participation citoyenne à travers la mise en place des cadres juridiques relatifs à la consultation publique et au volontariat	50 %
20	Mobilisation de la société civile et renforcement de ses capacités pour améliorer sa participation à l'élaboration, au suivi, et à la mise en œuvre de la politique environnementale	88 %
21	Renforcement de l'accès à l'information et de la participation citoyenne au niveau des collectivités territoriales	100 %
22	Développement et partage d'une boîte à outils pour renforcer la communication et la participation citoyenne au niveau des collectivités territoriales	



Bilan des réalisations des engagements

ENGAGEMENT 1: RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE

Organisme responsable de la mise en œuvre	Ministère délégué chargé du budget
Problématique	Le Maroc, s'est engagé depuis des années dans un processus d'amélioration continue de la transparence budgétaire, notamment après l'adoption et l'entrée en vigueur de la Loi Organique Relative à la Loi de Finances en 2016. Cette voie a abouti à l'amélioration de l'indice du budget ouvert, à travers le classement du Maroc à un rang tout à fait honorable au niveau de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA). Par ailleurs, et afin de réaliser davantage des avancées dans le domaine de la transparence budgétaire et afin de mieux communiquer avec le citoyen, le Maroc ambitionne d'aller de l'avant en veillant à fournir des informations financières de manière proactive et en les présentant de manière simple et adaptée aux aspirations des citoyens. Cependant, il n'est pas toujours facile pour le gouvernement de parvenir à une simplification de l'information financière et du contenu du budget de l'Etat au profit du citoyen Marocain, à cause de l'aspect technique qui caractérise les Lois de finances et les politiques publiques , des différentes attentes des citoyens en fonction de leurs intérêts personnels et professionnels et de l'absence d'un mécanisme de consultation permanant permettant aux citoyens de contribuer à l'amélioration de l'information financière. Dans ce sens, le gouvernement s'engage pour élaborer et publier le rapport du milieu d'année, et ce dans le but de mettre à jour les informations relatives aux hypothèses sur lesquelles reposent les lois de finances en termes de dépenses prévues d'une part, et les recettes qui devraient être collectées à la fin de l'année d'autre part, et qui connaissent souvent un changement en raison de l'évolution des facteurs externes et internes, en particulier ceux liés aux conjonctures économiques mondiale et aux fluctuations climatiques. Puisque ces données ne font pas l'objet d'un rapport détaillé comme c'est le cas avec les Lois de Finances (elles fournissent avec précision toutes les informations relatives aux conjonctures économiques mondiale et nationale, le



	des finances publiques (dans lequel on présente les statistiques relatives au niveau
	d'exécution des recettes et des dépenses au cours de l'année, tout en veillant à la
	clarification des raisons de l'évolution du taux de variation enregistré par rapport à
	l'année précédente).
	Pour rappel, il est à noter que le Maroc a d'ores et déjà préparé et publié le rapport
	préalable au budget, à partir de l'année 2019, dans le cadre du premier plan d'action
	national pour le gouvernement ouvert pour la période 2018-2020 (engagement 11),
	sauf que les délais de publication fixés n'ont pas été respectées pour des raisons
	techniques, ce qui a entravé l'obtention des citoyens , des informations en temps
	opportun afin qu'ils puissent interagir davantage avec les dispositions des lois de
	finances.
	Concernant l'alignement des informations destinées aux citoyens, notamment celles
	relatives aux lois de finances, un mécanisme de consultation permanant sera créé afin
	de permettre aux citoyens de contribuer à l'élaboration du budget citoyen dans une
	perspective d'amélioration de ce document aussi bien au niveau de la forme que du
	fonds
Solution proposée	Pour une meilleure transparence budgétaire et conformément aux standards
, ,	internationaux en la matière, un rapport de milieu d'année sera produit, ce document
	contiendra des données actualisées en comparaison avec les prévisions initiales sur
	lesquelles le projet de loi de finances a été établi, tout en veillant au respect des délais de
	publication du rapport préalable au budget. Par ailleurs, un rapport fusionnée sera
	préparé et publié dans les délais impartis, où le rapport du milieu d'année et le rapport
	préalable au budget seront intégrés. Ainsi 7 rapports, sur les 8 rapports qui sont
	recommandés au niveau international, seront publiés
	- Mettre en place un mécanisme de consultation permanant, qui permettra de faire
Résultat attendu	participer le citoyen dans la préparation du document « Budget Citoyen »
	- Permettre aux citoyens de constater la précision des prévisions budgétaires ainsi que
	les perspectives de préparation du prochain projet de loi de finances, à travers la
	publication d'un rapport commun entre le rapport du milieu d'année ainsi que le rapport
	préalable au budget.

Activité 1 : Effectuer une analyse comparative avec d'autres pays ayant de bonnes pratiques, notamment ceux qui publient un rapport fusionné comprenant le rapport du milieu d'année ainsi que le rapport préalable au budget



- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

Un document présentant un aperçu détaillé sur le contenu des rapports qui combinent la Revue de Milieu d'Année et le Rapport Préalable au Budget, publiés par l'Afrique du Sud, le Canada et le Royaume-Uni a été préparé par la Direction du Budget relevant du Ministère de l'Economie et des Finances, et a été soumis pour examen et approbation aux experts d'Expertise France, chargés de l'assistance technique du Ministère dans le cadre du projet PAGODA.

Ceci, dans un souci d'avoir une référence sur les informations à couvrir au niveau du rapport fusionné produit par le Maroc intitulé « Rapport d'Exécution Budgétaire et de Cadrage Macroéconomique Triennal ».

Activité 2 : Effectuer une analyse comparative avec d'autres pays ayant de bonnes pratiques concernant l'adoption d'un mécanisme de consultation permanant pour impliquer les citoyens dans la préparation du budget citoyen

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

Plusieurs réunions ont été tenues avec des experts où les termes de référence du benchmark ont été arrêtés. A cet effet, il est à noter que nous avons reçu un premier livrable du benchmark, néanmoins il comportait l'étude du mécanisme de consultation d'un seul pays, ainsi nous avions invité les experts à élargir davantage la liste à un ensemble de certains pays qui feront objet de l'étude du benchmark.

Activité 3 : Déterminer la structure du rapport fusionné entre le rapport du milieu d'année et le rapport préalable au budget

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)



Budgétaire et de Cadrage Macroéconomique Triennal » a été réalisée en collaboration avec les experts d'Expertise France, chargés de l'assistance technique du Ministère de de l'Economie et des Finances dans le cadre du projet PAGODA. Cette maquette a été finalisée fin juin 2021, en concertation avec les Directions concernées du Ministère. Les principales composantes de cette maquette sont centrées autour d'une analyse de la situation récente de l'économie mondiale, des projections macroéconomiques

La maquette du rapport fusionné produit par le Maroc intitulé « Rapport d'Exécution

Actions réalisées

situation récente de l'économie mondiale, des projections macroéconomiques actualisées pour l'année en cours par comparaison aux prévisions initiales de la Loi de Finances, des perspectives sur une période triennale des principaux indicateurs macroéconomiques nationaux, de la situation de l'exécution budgétaire en termes de recettes, de dépenses et d'indicateurs d'endettement au terme de l'année écoulée et à fin juin de l'année en cours, ainsi que des projections révisées des finances publiques pour la clôture de l'année courante par comparaison aux prévisions initiales de la Loi de Finances. Ceci, en plus de la contextualisation du Projet de Loi de Finances de l'année à venir avec une déclinaison de ses priorités et de ses nouvelles orientations, ainsi que des perspectives budgétaires sur une période triennale.

Activité 4 : Concevoir un mécanisme de consultation permanant, adapté au contexte marocain, pour une implication des citoyens dans la préparation du budget citoyen

- ✓ Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Activité 5 : Elaborer et rédiger le rapport fusionné entre le rapport du milieu d'année et le rapport préalable au budget en partenariat avec les sous-directions concernées du Ministère chargé des Finances

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

Conformément à la structure du « Rapport d'Exécution Budgétaire et de Cadrage Macroéconomique Triennal », qui fusionne la Revue du Milieu d'Année et le Rapport Préalable au Budget, la responsabilité de sa préparation et de sa rédaction est confiée à



- 3 Directions du Ministère de l'Economie et des Finances, chacune dans son domaine d'attribution.
- La Direction des Etudes et des Prévisions Financières est chargée de l'aspect macroéconomique (situation de l'économie mondiale, projections macroéconomiques actualisées et perspectives sur une période triennale des principaux indicateurs macroéconomiques);
- La Direction du Trésor et des Finances Extérieures est chargée de la partie relative aux finances publiques (situation de l'exécution budgétaire en termes de recettes, de dépenses et d'indicateurs d'endettement et projections révisées des finances publiques) ;
- La Direction du Budget, à laquelle est confiée la consolidation globale du rapport, est chargée de la partie relative à l'exécution détaillée des dépenses par classification administrative, économique et fonctionnelle, ainsi que de la présentation des priorités et des orientations du Projet de Loi de Finances et des perspectives budgétaires sur une période triennale

Activité 6 : Adopter et publier le rapport fusionné entre le rapport du milieu d'année et le rapport préalable au budget

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

A partir de l'année2021, le Ministère de l'Economie et des Finances a procédé à la production et à la publication sur son site du Rapport d'Exécution Budgétaire et de Cadrage Macroéconomique Triennal, qui fusionne la Revue du Milieu d'Année et le Rapport Préalable au Budget.

Dans ce cadre, la première édition 2021 est mise en ligne le 31 août 2021.

L'édition 2022 est publiée le 07 septembre 2022.

L'édition 2023 est en cours de préparation.

Activité 7: Mettre en place un mécanisme de concertation permanent pour l'élaboration du budget citoyen

- ✓ Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)



• Complétée (90-100%)

Indicateurs relatifs à l'engagement 1:

• Nombre de rapports publiés dans les délais : 7

ENGAGEMENT 2 : PROMOTION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION AU

NIVEAU DES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Organisme responsable de la mise en œuvre	Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration
Problématique	Après la promulgation de la loi n° 31.13 relative au droit d'accès à l'information et son entrée en vigueur dans toutes ses dispositions le 12 mars 2020, les Administrations publiques ont entrepris plusieurs mesures pour la mise en œuvre de cette loi. Ces mesures concernent notamment la désignation d'environ plus de 1850 chargés d'information, l'organisation d'une session de formation des formateurs, le lancement du portail d'accès à l'information en tant que mécanisme parallèle de réception, de traitement et de réponses aux demandes et d'édition des statistiques appropriées. En dépit de ces mesures et des efforts déployés par les institutions et organismes concernés, le taux de réactivité aux demandes d'accès à l'information demeure insuffisant sur les plan quantitatifs et qualitatifs, et ceci est dû à différentes raisons dont les plus importantes sont : - Manque d'un mécanisme d'appui et de renforcement des capacités des chargées de l'information, - Insuffisance en matière de publication des informations notamment celles stipulés par l'article 10 de la 31-13 relatif à la publication proactive.
Solution proposée	L'engagement concerne la mise en place de mécanismes visant le renforcement de la mise en œuvre du droit d'accès à l'information à travers : - La mise en œuvre du réseau de personnes chargées du droit d'accès à l'information, en tant qu'espace de partage d'expériences, de renforcement des capacités et d'expertise, - La mise en place d'un système d'information de partage d'expériences et d'expertise et d'accompagnement.



	- La mise en place un portail unifié de publication proactive des informations au portail
	d'accès à l'information chafiaya.ma, ce qui permettra aux administrations l'accès aux
	informations dont disposent les administrations dans leurs sites institutionnels ou par
	d'autres canaux conformément au classement prévu à l'article 10 de la loi 31.13 relative
	au droit d'accès à l'information.
	- Doter les chargés d'information des compétences nécessaires à travers le réseau à
	mettre en œuvre
Résultat attendu	- Disposer d'un portail unifié d'accès à l'information proactivement ou sur demande
	- Accès au maximum d'information via le portail de publication proactive sans passer par
	le dépôt de demande
	•

Activité 1: Développement d'une plateforme électronique dédiée au réseau

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

- Développement du portail Frontoffice de la plateforme - Développement du module de gestion du système électronique du réseau - Elaboration du cahier des charges du système électronique du réseau

Activité 2 : Présentation des fonctionnalités de la plateforme de publication proactive de l'information aux membres du réseau de l'accès à l'information

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées	Organisation d'une session de formation sur l'utilisation du système de publication
	proactive les 06 et 08 juillet 2021

Activité 3 : Elaboration du règlement intérieur concernant la démarche et les mécanismes de fonctionnement du réseau

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)



- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

Elaboration du règlement intérieur du Réseau des CDAI

Activité 4 : Animation du réseau des chargés du droit d'accès à l'information et accompagnement de ses membres

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Accompagnement des chargés d'information au niveau des collectivités territoriales sur la mise en œuvre de la loi 31.13 et sur l'utilisation du portail Chafafiya.ma
- Accompagnement des membres du réseau sur le mode d'utilisation du module de publication proactive et des mesures d'accès à l'information

Activité 5 : Formation et accompagnement des administrations adhérentes à la plateforme de publication proactive

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Fournir un soutien technique sur l'utilisation du système de publication anticipée
- Organiser une réunion sur la publication anticipée des informations le 30 novembre 2021

Activité 6 : Lancement de la plateforme électronique de publication proactive de l'information

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)



Indicateurs relatifs à l'engagement 2:

- Taux d'avancement du développement du système d'information dédié au réseau : 100%
- Nombre d'administrations ayant adhéré à la plateforme de publication proactive : 100%
- Taux de demandes traitées via le portail d'accès à l'information : 54

ENGAGEMENT 3: PROMULGATION ET ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

DES SERVICES PUBLICS

Organisme responsable de la mise en œuvre	Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration
Problématique	La relation des services publics avec les usagers connait des divergences au niveau de la réponse à leurs aspirations et besoins, et ce en raison de la divergence des modes d'organisation et de gestion des ressources de ces services, en plus des changements et de l'évolution de l'environnement des services publics, comme l'indique de nombreux rapports et diagnostics contenus dans les discours royaux successifs. Cette situation est due à: - La multiplicité des types de services publics qui fournissent des prestations publiques et de la divergence de la législation et réglementation régissant chacun de ces services publics (environ 35 départements ministériels, 1 600 collectivités territoriales, et plus de 800 établissements et entreprises publics, en plus des autres organismes publics et privés investis de missions de service publics) - Le niveau de qualité des services rendus à l'usager varie selon chaque type de service public; - Le manque de professionnalisme dans la délivrance des prestations en raison de l'absence d'un système qui encadre la relation des services publics avec l'usager depuis l'accès à ces services jusqu'à l'obtention du service demandé. - L'existence de textes législatifs et réglementaires dépourvus d'un cadre cohérent et hiérarchisé;



	- Les insuffisances du système actuel dans la mise en œuvre du principe de reddition des
	comptes et la mise en œuvre des différentes recommandations émises par les institutions
	de gouvernance.
	Dans le même contexte, la Constitution du Royaume a consacré un titré dédié à la bonne
	gouvernance reprenant les bases et principes d'organisation des services publics.
	L'article 157 prévoit l'élaboration d'une charte des services publics qui définit les règles
	de bonne gouvernance relative au fonctionnement des administrations publiques, des
	régions et des autres collectivités territoriales et des organismes publics.
	Cependant, cette charte demeure à ce jour non encore adoptée.
	Adoption d'une charte des services publics qui définit les principes et règles de
	gouvernance dans les administrations publiques, les régions et autres collectivités
	territoriales et les organismes publics en ce qui concerne :
	-L'efficience et l'efficacité des services publics au niveau de l'organisation et de la gestion
	des ressources humaines et des moyens généraux.
	- La relation des services publics avec les usagers au niveau de l'ouverture et de la
	communication, accueil et délivrance des prestations publiques, le traitement des
Solution proposée	réclamations et exécution des décisions judiciaires
	- La moralisation des services publics à travers l'élaboration des codes d'éthique et des
	programmes de promotion des valeurs d'intégrité
	- La création d' un observatoire national des services publics afin de suivre le niveau d'
	efficacité de ces services, leurs performances et la qualité des services rendus
	Afin de donner un aspect concret à la Charte et de veiller à la mobilisation de tous les
	acteurs concernés dans la mise en œuvre de ses dispositions, une feuille de route sera
	élaborée autour des mécanismes de mise en œuvre du mode de gouvernance et des
	actions de formation et de communication.
	- Soumettre les différents types de services publics aux mêmes règles et principes
	d'organisation et de gestion
Résultat attendu	- Assurer la convergence et la cohérence des programmes, l'intégration des initiatives et
	la synergie des moyens des services publics.
	- Améliorer le niveau de qualité des services rendus aux usagers
Activité 1 : Suivi des étapes d'adoption de la charte des service publics	

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)



•	Progression	significative	(60-90%))
---	-------------	---------------	----------	---

✓	Comp	olétée ((90-100%)	١
---	------	----------	-----------	---

Actions réalisées

Approbation et publication de la loi 54.19 portant Charte des Services Publics au BO n° 7006 du 22 juillet 2021

Activité 2 : Elaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre de la charte

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Enrichissement du contenu d'u projet de feuille de route pour la mise en œuvre la CSP par les remarques des directions du Ministère
- Mise dans le circuit de validation du projet de la feuille de route
- Elaboration d'un projet de feuille de route pour la mise en œuvre la CSP

Activité 3 : Communiquer sur la charte et la feuille de route de sa mise en œuvre

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- ✓ Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Elaboration d'un projet de guide de mise en œuvre de la charte des services publics
- Elaboration d'un projet de circulaire sur la mise en œuvre de la charte des services publics

Activité 4 : Elaboration du projet de décret relatif à l'organisation et le fonctionnement de l'observatoire national des services publics

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)



	- Elaboration du projet de décret fixant la composition et les modalités de
	fonctionnement de l'Observatoire national des services publics
Actions réalisées	- Rédaction du premier draft du décret fixant la composition et les modalités de
Actions realisees	fonctionnement de l'Observatoire national des services publics
	- Réalisation d'une étude de Benchmark national et international sur la
	composition et le fonctionnement des observatoires

Activité 5 : Elaboration des projets de textes juridiques et réglementaires, guides et systèmes pour la mise en œuvre de la charte

- Non entamée
- ✓ Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

ENGAGEMENT 4 : TRANSCRIPTION ET PUBLICATION DES PROCÉDURES ET FORMALITÉS

ADMINISTRATIVES ET LEUR SIMPLIFICATION EN VUE DE LEUR DÉMATÉRIALISATION

Organisme responsable de la mise en œuvre	Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration
Problématique	Le manque de transparence des procédures et formalités liées aux actes administratifs adoptés pour fournir les services aux usagers et encadrer leur relation avec l'administration en vue de protéger leur droits, ce qui implique un manque de confiance envers l'administration et la propagation de pratiques liées à la corruption. Cela est dû à plusieurs raisons: - L'absence de transcription et publication régulière et instantanée des procédures et formalités liées aux actes administratifs - L'absence d'une base national, exclusive et unifiée d'actes administratifs délivrés par les administrations publiques au profit des usagers - La non-opposabilité des procédures et formalités administratives publiés via les moyens de publication disponibles - La complexité, la redondance et le chevauchement des procédures et formalités liées aux actes administratifs



- Le manque de digitalisation des procédures et formalités liées aux actes administratifs

Afin de résoudre ces problématiques, et dans le but d'encadrer la relation entre les usagers et l'administration, d'une manière générale, la loi n° 55.19 relative à la simplification des procédures et formalités administratives a été promulguée. Elle est entrée en vigueur le 28 septembre 2020. Cette loi vise à établir de nouvelles règles pour la relation qui lie l'usager et l'administration et à la renforcer sur la base d'un ensemble de nouvelles dispositions, dont les plus importantes sont :

- Instaurer le principe de transparence des procédures et formalités relatives aux actes administratifs et l'obligation de les encadrer par une base juridique
- Imposer aux administrations le recensement, documentation, transcription des actes administratifs relevant de leurs domaines de compétence à travers la préparation des recueils des actes administratifs et leur publication sur le portail national des procédures et formalités administratives après leur validation
- Obliger les administrations à remettre un récépissé de dépôt à l'usager lors du dépôt de son dossier de demande d'obtention d'un acte administratif
- Obliger les administrations à fixer des délais maximums pour répondre aux demandes des usagers liées aux actes administratifs
- Garantir aux usagers le droit de recours en cas de réponse défavorable de l'administration ou lorsque celle-ci dépasse les délais prévus pour le traitement des actes administratifs

La mise en œuvre des dispositions de cette loi sera étalée sur plusieurs phases dans une période de 5 ans à compter de son entrée en vigueur.

Dans ce cadre, les actions suivantes seront réalisées entre octobre 2020 et juin 2023:

- Le recueil des actes administratifs et leurs validations par la commission nationale de simplification des procédures et formalités administratives
- La publication des actes administratifs validés sur le portail national des procédures et formalités administratives
- La simplification des procédures et formalités liées aux actes administratifs à travers :
- La standardisation des procédures et formalités administratives et élimination des procédures et formalités non justifiées
- La réduction des coûts liés à ces procédures pour l'usager et l'administration
- La prise en considération de la proportionnalité entre l'objet de l'acte administratif et les pièces demandées de l'usager pour obtenir ledit acte ;

Solution proposée



	- Entamer la digitalisation d'un premier lot des procédures et formalités les plus utilisées,
	dans le but de digitaliser l'ensemble des procédures et formalités administratives au plus
	tard en 2025
	- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour accompagner la mise en
	œuvre des dispositions de
	la loi 55.19 relative à la simplification des procédures et formalités administratives
	- Renforcement de la transparence à travers le lancement d'un portail national unifié
	pour la publication des procédures et formalités administratives opposables à
Résultat attendu	l'administration et aux usagers ;
Resultat attendu	- Amélioration de la qualité des services publics fournis aux usagers par la simplification
	et la digitalisation d'un premier lot de procédures et formalités administratives les plus
	utilisées

Activité 1 : Recueil des actes administratifs et leur validation par la commission nationale des procédures et formalités administratives

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

	- 168 Répertoire d'actes administratifs par les administrations concernées ;
Actions réalisées	- 3832 actes inventoriés
	- 2768 actes conformes

Activité 2 : Communication, sensibilisation et conduite de changement

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- ✓ Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Actions réalisées	 L'organisation de 25 formations sur le système électronique de gestion des recueils administratifs au profil de 500 personnes représentant de 80 administrations
	- L'organisation de sessions de formation sur les nouvelles dispositions de la loi 55.19 et les fonctionnalités du portail national 'Idarati', ainsi que l'organisation



- d'ateliers de conduite du changement induit par les nouvelles dispositions de ladite loi, et ce au profit des managers concernés par le suivi de la mise en œuvre de ce chantier. Cette opération pilote a concerné 4 administrations, dans l'optique de la généraliser au niveau des autres administrations publiques par la suite
- L'élaboration de la nouvelle version du guide pratique pour la transcription, la modification et la traduction des actes administratifs, par les administrations, directement sur le portail national 'Idarati' et ce, dans le cadre de la préparation du lancement du système électronique de gestion des répertoires d'actes administratifs auprès des administrations publiques concernées (vers la fin octobre 2021)
- Organisation d'ateliers pour le réseau des responsables de la communication dans les secteurs ministériels sur la façon de préparer et de mettre en œuvre les plans de communication sectoriels unifiés et harmonisés en termes de médias et de messages de communication sur les nouveautés du projet de simplification des procédures et démarches administratives et se tenir au courant des réalisations de chaque secteur à cet égard
- Concevoir l'identité visuelle du projet (#Tabsit) et l'adopter dans l'élaboration des différents supports de communication, qui a été partagée avec le réseau des responsables de la communication dans les secteurs ministériels afin d'assurer une identité visuelle cohérente pour tous les supports de communication liés au projet de simplification des procédures administratives
- Péparation d'un groupe de capsules : une capsule pour introduire la loi 55.19 et un autre au Portail National des Procédures et Démarches Administratives, Et une série de six capsules sur les dispositions les plus importantes de la loi 55.19 qui ont un impact direct sur la relation de l'administration avec l'usager, Ainsi qu'une série de trois capsules présentant le portail et son espace d'actualité, qui ont été diffusées sur la chaîne du ministère sur YouTube et sur les réseaux sociaux
- Organisation d'un événement médiatique afin de mobiliser et d'encadrer un certain nombre d'influenceurs sur les réseaux sociaux en tant que médiateurs pour diffuser l'information et motiver les usagers à utiliser le portail "Idarati" pour consulter les informations sur les procédures et démarches administratives
- L'organisation de 12 ateliers à distance d'information et de vulgarisation des nouvelles dispositions de la loi 55.19, au profit des agents du front office des



- services déconcentrés, au niveau des 12 régions du royaume, (plus de 1000 bénéficiaires)
- Préparer un ensemble d'affiches publicitaires pour les diffuser auprès des administrations publiques dans les différentes régions du Royaume
- Elaboration d'un ensemble de supports de communication adaptés aux différents publics cibles, qui ont été partagés avec le réseau des chargés de communication des secteurs ministériels et avec les influenceurs et créateurs de contenus pour diffuser les évolutions apportées par la loi et les métiers proposés par le portail national, ainsi que ce sont des médiateurs de diffusion d'informations, et la plupart d'entre elles ont été publiées sur les réseaux sociaux Et le site institutionnel du Ministère, et cela à travers :

Dépliant sur la loi 55.19, pour présenter le champ de son application, ses objectifs, ses principes généraux, et les évolutions qu'elle a apportées, ainsi que pour présenter le Comité National de Simplification des Procédures et des démarches Administratives et le Portail National des Procédures et des démarches Administratives, 22/02/2021

Dossier de presse sur les nouveautés de la loi 55.19, 18/01/2021

Guide de l'usager, pour présenter les dispositions les plus importantes de la loi 55.19 et le parcours de l'usager vers l'administration publique, ainsi que pour présenter l'espace d'actualités du Portail national des procédures et des démarches administratives.

Elaboration de cinq newsletters sur les nouveautés de la mise en œuvre des dispositions de la loi 55.19, et le partage de celles-ci avec différentes plateformes de presse et administrations publiques, ainsi que leur publication sur les sites Internet du Ministère. A partir de février 2021

- L'organisation d'un Webinar de sensibilisation et de vulgarisation des nouvelles dispositions de la loi 55.19, au profit des représentants des administrations publiques, dans le cadre du lancement de l'opération d'élaboration des projets des répertoires d'actes administratifs (environ 170 bénéficiaires)
- Tenir plusieurs interviews de presse et participer à des émissions de télévision et de radio et des bulletins d'information dans diverses chaînes nationales (arabe, français, amazigh) afin d'éclairer l'opinion publique et de motiver tous les acteurs à s'engager dans cet important atelier, et de sensibiliser et sensibiliser les utilisateurs sur ce que dit cette loi et ce que propose l'espace actualités du portail



- L'organisation de plus de 100 ateliers bilatéraux avec un ensemble de départements ministériels et établissements publics, consacrés pour répondre aux questions relatives aux spécificités de chaque administration, notamment en relation avec l'opération d'élaboration des répertoires d'actes administratifs
- L'organisation de 10 ateliers à distance au profit des représentants des administrations publiques, chargés de l'élaboration des répertoires d'actes administratifs, en vue de leur présenter la méthodologie, les règles et les exigences liées à cette opération (environ 300 bénéficiaires)
- Elaboration et généralisation du guide pratique de la réalisation des recueils des actes administratifs au profil des administrations publiques
- Préparer un ensemble de dépliants écrits et les publier sur les réseaux sociaux, ainsi que rédiger des communiqués de presse et les publier sur le site Web institutionnel du ministère, pour présenter les dispositions et les nouveautés les plus importantes de la loi 55.19, ainsi que pour présenter le portail national des procédures et démarches administratives

Activité 3 : Publication des actes administratifs sur le portail national des procédures et formalités administratives

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- ✓ Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Lancement de l'interface informationnelle www.idarati.ma le 21 Avril 2021
- Publication de 2768 actes administratifs conformes sur www.idarati.ma

Activité 4: Simplification du premier lot des procédures et formalités administratives

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Organisation des sorties régionales de sensibilisation et d'informations sur les nouvelles versions simplifiées des 22 actes étudiés au niveau des CRUI
- Réduction des nombres de pièces demandées à l'investisseur de 45.5%



- Préparation matrice des mesures de simplification convenue entre les différentes parties prenantes
- L'organisation des ateliers de travail sur la simplification de 22 actes administratifs qui sont étudiés au niveau des comités normalisés d'investissement (Centre Régionaux d'investissement)

Ces ateliers ont abouti à une proposition de réduction de 45,5% du nombre de documents exigés des investisseurs, ce qui rejaillira positivement sur le parcours de l'investisseur en le dispensant d'un ensemble d'étapes et en réduisant le temps nécessaire à la préparation des dossiers de candidature. pour ces démarches, la plateforme numérique CRI-invest ayant été adaptée à la nouvelle version simplifiée de ces démarches par le Ministère de l'Intérieur

Activité 5 : Digitalisation du premier lot de procédures et formalités administratives

- ✓ Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- La mise à jour et l'adaptation du portail des centre régionaux de l'investissement CRI-INVEST en coordination avec les partenaires concernés.
- La mise à jour et l'adaptation des versions simplifiées des procédures sur le portail national des procédures et formalités administratives www.idarati.ma
- Lancement de la nouvelle version des procédures simplifiées sur le portail CRI-INVEST

Indicateurs relatifs à l'engagement 4:

- Nombre d'actes administratifs transcrits : 26
- Nombre d'actes administratifs validés par la commission nationale et publiés sur le portail national :
 2700
- Nombre de procédures et formalités simplifiées : 22
- Nombre de procédures et formalités digitalisées : 100



ENGAGEMENT 5 : PUBLICATION PROACTIVE DES INFORMATIONS ET DONNÉES STATISTIQUES

RELATIVES AU SECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Organisme responsable de la mise en œuvre	Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports
Problématique	Le secteur de l'éducation nationale dispose d'un système intégré d'information et fournit annuellement un ensemble de données statistiques relatives au secteur. Cependant, l'accès et la possibilité de réutilisation de toutes ces informations et données statistiques reste limité vu le format de publication non ouvert (PDF) et la non publication proactive de toutes les informations énumérées dans l'article 10 de la loi 31.13 sur le droit d'accès à l'information.
Solution proposée	Conception et développement d'un espace de publication proactive des informations et données statistiques du département de l'Education Nationale au niveau du portail institutionnel du Département www.men.gov.ma. Cet espace permettra: - la publication proactive des informations énumérées dans l'article 10 de la loi 31.13 sur le droit d'accès à l'information - la publication des données statistiques du secteur de l'éducation national en format ouvert (RH, carte scolaire, accès aux services de l'éducation,) les données publiées sur cet espace seront également accessibles via le portail des données ouvertes et le portail de la publication proactive des informations objets des engagements "Promotion de la mise en œuvre du Droit d'Accès à l'Information au niveau des départements ministériels et des établissements publics" et "Promotion de la publication et la réutilisation des données ouvertes".
Résultat attendu	 Communiquer sur les chiffres et les données statistiques du secteur de l'éducation nationale, Soutenir et renforcer la recherche scientifique en facilitant l'accès à l'information et sa réutilisation; Protéger les droits des citoyens en promouvant la conscience juridique chez eux et en les informant des règles et procédures administratives en vigueur; Promouvoir les normes de transparence et les règles d'ouverture et d'intégrité; Contribuer à l'instauration d'un climat de confiance entre l'administration et les administrés tout en consolidant la démocratie participative;



 Contribuer à la création des conditions propices à l'investissement et améliorer le climat des affaires.

Activité 1: Conception de l'espace électronique de la publication proactive et identification de son contenu

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

- L'espace de publication proactive a été lancé pour le public au niveau du portail officiel du ministère

 Des réunions tenues au niveau ministériel en vue de développer une version d'essai du l'espace dédié à la publication proactive dans l'optique de l'alimenter en informations conformément à la loi n° 31.13, notamment son article 10 relatif à la publication proactive de l'information.

Actions réalisées

Des réunions regroupant la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux, la Direction de la Stratégie, des Statistiques et de la Planification, la Direction de la Gestion des Systèmes informatique, ainsi que la Division chargée de la Communication, (les dernières réunions ont eu lieu le 17 juin 2022 et le 28 novembre 2022) ont été réservées principalement à la définition de la forme et du contenu de l'espace de publication proactive au niveau du portail officiel du Ministère. Suite à ces réunions, une version initiale dudit espace a été créée et alimentée en données relatives à publication proactive. Cependant, cet espace n'est toujours pas accessible au public.

Activité 2 : Liaison des informations publiées dans l'espace avec le portail national de publication proactive

- Non entamée
- ✓ Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Activité 3 : Développement de l'espace de publication proactive et intégration des données

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)



- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- L'espace de publication proactive a été lancé pour le public au niveau du portail officiel du ministère
- Une réunion s'est tenue avec la division de la Communication chargée de la gestion du portail officiel du Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaires et des Sports le 28 novembre 2022, ce qui a permis l'alimentation l'espace réservé à la publication proactive en informations et données concernées par la publication proactive mais cet espace est en phase d'expérimentation et n'est pas accessible au public à l'heure actuelle.

Activité 4: Lancement de l'espace de publication proactive et communication sur ce nouvel espace

- Non entamée
- ✓ Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Indicateurs relatifs à l'engagement 5 :

- Espace de publication proactive créé et lancé au niveau du portail du département : 1
- Taux des informations publiées proactivement par rapport aux informations listées dans l'article 10
 de la loi 31.13: 100%
- Nombre des données statistiques publiées : 1
- Taux des données statistiques publiées en format ouvert par rapport à l'ensemble des statistiques
 publiées : 100%

ENGAGEMENT 6: AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE MÉDICALE

Organisme responsable	Ministère de la Santé et de la protection sociale
de la mise en œuvre	



	L'Etat prend en charge les patients atteints de maladies chroniques telles que le diabète
	et l'hypertension, et à ce titre il a augmenté sa contribution au financement des
	médicaments les concernant de 600 millions de dirhams à un milliard et 600 millions de
Problématique	dirhams. Cependant, et malgré tous les efforts déployés, les patients concernés ne
	bénéficient pas tous de leurs médicaments de manière continue et adéquate, et ce
	principalement à cause de la procédure d'octroi de ces médicaments et l'absence d'un
	système d'information de suivi dédié.
	Mise en place d'un système d'information dédié à la gouvernance médicale, permettant
	de:
	- Maitriser la procédure de distribution des médicaments aux personnes atteintes de
	maladies chroniques;
	- Mettre en place une base de données des médicaments fournis dans le cadre de la
Solution proposée	prise en charge des personnes atteintes de maladies chroniques;
	- Mettre en place une base de données des patients concernés afin de suivre et tracer
	l'octroi des médicament aux bénéficiaires concernés;
	- Suivre les stocks de médicaments et leur approvisionnement au niveau des
	délégations de santé et des dispensaires;
	- Disposer de statistiques et d'indicateurs pour améliorer la qualité des services publics
	fournis dans ce domaine.
	- Permettre aux patients concernés par la prise en charge des maladies chroniques de
	bénéficier de leurs médicaments de manière continue et adéquate ;
Résultat attendu	- Interdire le commerce illégal des médicaments distribués par l'Etat ;
	- Réduire le favoritisme et le clientélisme et œuvrer pour la transparence dans ce
	domaine.

Activité 1 : Maitriser et simplifier la procédure de distribution des médicaments aux personnes atteintes de maladies chroniques

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

	- Nous avons déjà communiqué une fiche récapitulant la procédure de délivrance
Actions réalisées	et de dispensation des médicaments aux patients et les rôles joués dans ce cadre
	par la Direction des Hôpitaux et des Soins Ambulatoires, la Direction de



l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies ainsi que la Division d'Approvisionnement. Il importe de signaler l'existence du suivi de la délivrance des médicaments aux malades au niveau des pharmacies hospitalières et des délégations et des services de santé par le biais de registres spéciaux.

- Fiche sur la procédure de bénéfice des personnes atteintes des maladies de longue durée en médicaments
- Nous avons demandé à la Direction des Hôpitaux et Soins Ambulatoires, la Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, la Direction de la Population et la Division de l'Approvisionnement de nous faire parvenir les informations suffisantes sur la procédure de bénéfice des personnes atteintes des maladies de longue durée en médicaments dans les structures sanitaires et hospitalières.

Activité 2 : Mettre en place une base de données des médicaments fournis dans le cadre de la prise en charge des personnes atteintes de maladies chroniques

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Activité 3 : Mettre en place une base de données des patients concernés afin de suivre et tracer l'octroi des médicaments aux bénéficiaires concernés

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Activité 4 : Mettre en place des indicateurs de suivi des stocks de médicaments et leur approvisionnement au niveau des délégations de santé et des dispensaires

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)



	- Les indicateurs de suivi des besoins des délégations de santé en médicaments et
	dispositifs médicaux existent au niveau de la Division de l'approvisionnement.
	Toutefois, avec la nouvelle organisation de cette Division qui sera structurée en
Actions réalisées	Direction (Direction de l'Approvisionnement en Médicaments et Produits de
	Santé) et les nouvelles attributions qui lui seront dévolues, ces indicateurs de
	suivi seront revus et mesurés au niveau d'un nouveau service appelé Service de
	Suivi et de Systèmes d'information.

ENGAGEMENT 7: RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE ET DE LA PARTICIPATION DANS LA

GESTION DES SERVICES DE SANTÉ

Organisme responsable de la mise en œuvre	Ministère de la Santé et de la protection sociale		
	- Transparence limité des procédures et informations relatives aux services de santé ; - Faiblesse des mécanismes de participation citoyenne dans l'identification des priorités,		
Problématique	la formulation, le suivi et l'évaluation des programmes liés à la santé au niveau local et au niveau national, ce qui impacte la qualité des services de santé.		
Solution proposée	Afin d'améliorer la transparence des procédures et informations relatives aux services de santé, les actions suivantes vont être réalisées: • Transcription et publication des procédures relatives aux services de santé • Publication proactive des informations relatives aux secteur de la santé: • Carte sanitaire • Ressources humaines, spécialisations, répartition • Équipements • Données relatives aux médicaments • Données relatives à la couverture médicale Ces informations vont être publiées en format cartographié ou ouvert (Open Data) pour faciliter leur consultation et réutilisation Concernant le renforcement de la participation des citoyens et de la société civile afin d'améliorer les services de santé, un ensemble de mécanismes de participation citoyenne vont être mis en place, notamment: • Organisation de rencontres consultatives		



	- Lancement de sondage d'opinion	
	- Mise en place d'une plateforme électronique permettant aux citoyens de soumettre	
	leurs propositions	
	- Préparation et publication des rapports périodiques sur les propositions des citoyens	
Résultat attendu	• Renforcement de la transparence et de l'intégrité dans le secteur de la santé	
	Amélioration de la qualité des services de santé fournis	

Activité 1: Transcription et publication des procédures relatives aux services de santé

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Dans ce contexte, le système interne des hôpitaux a été élaboré et diffusé à toutes les institutions hospitalières du royaume en 2011. La Charte du patient pour les hôpitaux publics a également été développée. Le système de prise de rendez-vous à distance a été mis en place et mis à jour et développé dans le cadre du système d'information hospitalier. (Intégré) Des Démarches spécifiques ont été créés pour la prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence.

Activité 2 : Diffusion proactive des procédures relatives aux services de santé

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

	- Des mesures préventives liées aux services de santé sont régulièrement publiées
	en coordination avec la division de l'information et de la communication, chargé
Actions réalisées	de l'information sanitaire et de la communication institutionnelle du Ministère
	de la Santé vis-à-vis de la population, les professionnels de santé, les médias et
	les différents partenaires ;

Activité 3 : Organisation de rencontres consultatives



- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

 Ces réunions consultatives sont organisées avec les parties prenantes locales sur des sujets liés au développement de l'offre de soins et des services de santé fournis par les établissements de soins de santé primaires et les centres hospitaliers dans tout le royaume.

Activité 4 : Sondage d'opinions des citoyens

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

 Les opinions des citoyens sont sondées dans certains établissements de santé concernant la qualité des services fournis, soit par le biais d'une boîte à suggestions, soit par le biais d'un formulaire distribué aux bénéficiaires pour évaluer les services de santé fournis à l'hôpital.

Activité 5 : Création de plateforme électronique de réception des propositions des citoyens

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Une plateforme de plainte a été créée pour que les citoyennes et les citoyens puissent déposer des plaintes et des propositions et les suivre en coordination avec l'Agence de développement numérique, grâce à laquelle tout patient qui a rencontré des difficultés tout en bénéficiant d'un service public dans n'importe quel établissement de santé ou a subi un préjudice à la suite d'une action émise par l'administration, qui est contraire à la loi ou contraire aux principes de justice et d'équité, peut porter plainte et donner suite.



Activité 6 : Préparation des rapports périodiques sur les propositions des citoyens

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Sur la base de l'enquête menée à la suite des opinions des citoyens sur les services fournis par plusieurs centres hospitaliers et établissements de santé, des rapports périodiques sont préparés au niveau de l'hôpital et soumis aux délégations et directions régionales pour identifier les différents obstacles qui empêchent les citoyennes et les citoyens de bénéficier des services de santé afin d'améliorer la qualité de l'offre de soins.

ENGAGEMENT 8: MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION INTÉGRÉ DE LA SANTÉ

Organisme responsable de la mise en œuvre	Ministère de la Santé et de la protection sociale
Problématique	 Absence de données informatisées sur les patients et l'historique de leurs maladies et traitements Nécessité de conserver les supports papiers des dossiers médicaux par les patients (radiographies, ordonnances,) afin de les emporter lors des consultations médicales Absence de données fiables sur les opérations de santé et leurs bénéficiaires, que ce soit dans le secteur public ou privé
Solution proposée	Mettre en place un système d'information sanitaire intégré qui aidera toutes les parties prenantes à améliorer la qualité des prestations sanitaires, notamment à travers: • l'implication des acteurs concernés dans la conception de ce système • le développement d'un système d'information sanitaire basé dans un premier temps sur les dossiers médicaux des patients et les bases de données dont disposent certains hôpitaux, dans l'optique d'inclure à long terme les dossiers médicaux de tous les citoyens tout en assurant la protection des données personnelles • la création d'une plateforme électronique permettant de recevoir les suggestions des
	tout en assurant la protection des données personnelles



Résultat attendu

- Documentation et sauvegarde des données sanitaires des patients
- Possibilité aux professionnels de santé de consulter et suivre instantanément les dossiers médicaux des patients
- Amélioration de la qualité des services de santé

Activité 1 : Organisation des rencontres consultatives avec les acteurs concernés en vue de concevoir le système d'information sanitaire intégré

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

- Organisation d'une formation à propos du système d'information sanitaire intégré au profit des acteurs représentants des différents centres hospitaliers de la région Beni Mellal – Khenifra
- Organisation d'une formation à propos du système d'information sanitaire intégré au profit des acteurs représentants des différents centres hospitaliers de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima
- Organisation d'une formation à propos du système d'information sanitaire intégré au profit des acteurs représentants des différents centres hospitaliers de la région Marrakech-Safi
- Organisation d'une formation à propos du système d'information sanitaire intégré au profit des acteurs représentants des différents centres hospitaliers de la région de l'Oriental
- Organisation d'une formation à propos du système d'information sanitaire intégré au profit des acteurs représentants des différents centres hospitaliers de la région Fès-Meknès
- Organiser des rencontres consultatives avec les parties prenantes des Directions Régionales de la Santé dans toutes les régions : Fès-Meknès, Marrakech-Safi, l'Oriental, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Béni Mellal-Khénifra, Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat, et Guelmim-Oued Noun
- Organisation d'une réunion de cadrage avec la Direction de l'Epidémiologie Et de Lutte Contre les Maladies afin d'élaborer une conception du système d'information hospitalier



- Organisation d'une réunion de cadrage avec la Direction des Hôpitaux et des Soins Ambulatoires afin d'élaborer une conception du système d'information hospitalier
- Organisation des ateliers de validation de la conception des différents modules du système d'information hospitalier

Activité 2 : Développement du système d'information sanitaire intégré

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

intégré dans les différents centres hospitaliers régionaux des régions Derâa-Tafilalet, Laâyoune-Sakia Lhamra, Agadir-Souss-Massa.

Déploiement et configuration des modules du système d'information sanitaire

- Déploiement et configuration des modules du système d'information sanitaire intégré dans les différents centres hospitaliers régionaux des régions Guelmim Oued Noun, Dakhla Oued Eddahab, Casablanca Settat et Rabat Salé Kénitra.
- Déploiement et configuration des modules du système d'information sanitaire intégré dans les différents centres hospitaliers des régions Fès-Meknès, Marrakech-Safi, Tanger-Tétouan-Al Houceima, l'Oriental et Beni Mellal-Khenifra
- Développement des différents modules du système d'information sanitaire intégré en partenariat avec les différents partenaires actifs du projet
- Organisation de plusieurs ateliers de validation des modules du système d'information sanitaire intégré en partenariat avec les structures concernées du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

Actions réalisées

Activité 3 : Numérisation des données et dossiers médicaux des patients et leur intégration au système d'information

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)



Numérisation des données et dossiers médicaux des patients des centres hospitaliers an niveau de la région Laâyoune Sakia el Hamra Numérisation des données et dossiers médicaux des patients des centres hospitaliers au niveau des autres régions

Numérisation des données et dossiers médicaux des patients des centres hospitaliers des régions Fès-Meknès, Marrakech-Safi, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et l'Oriental

Activité 4 : Mise en place de la plateforme électronique de réception des propositions des citoyens et professionnels de santé

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées	- Mise en place du portail CHIKAYA SANTE pour la soumission des réclamations
	des citoyens et des professionnels de santé

Activité 5 : Appui et accompagnement des professionnels de santé pour adhérer au système d'information

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

	- Assurer des formations approfondies sur l'utilisation des différents modules du
Actions réalisées	système d'information sanitaire intégré au profit des utilisateurs concernés des
	centres hospitaliers des différentes régions

Indicateurs relatifs à l'engagement 8:

- Nombre de rencontres consultatives avec les acteurs concernés organisées : 32
- Nombres d'acteurs concernés consultés : 21
- Taux d'avancement du développement du système d'information sanitaire : 90



- Nombre de dossiers médicaux des patients documentés et sauvegardés dans le système d'information sanitaire : 1428574
- Nombre de comptes créés pour les professionnels de santé : 9769
- Nombre d'opérations (création, consultation, mise à jour) réalisées par les professionnels de santé sur les dossiers médicaux des patients via le système d'information sanitaire : 2212026

ENGAGEMENT 9: MISE EN PLACE D'UN PORTAIL NATIONAL DE L'INTÉGRITÉ

Organisme responsable de la mise en œuvre	Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la corruption		
Problématique	Le Maroc s'est engagé dans un ensemble de projets visant à promouvoir les principes d'intégrité, de transparence et de lutte contre la corruption. Cependant, la communication sur ces projets ainsi que les informations les concernant restent très limitée en l'absence d'un portail dédié regroupant toutes les informations à ce sujet. Ce qui constitue un obstacle à la participation citoyenne, à l'engagement des citoyens dans les politiques publiques et à la promotion des valeurs de l'intégrité et de la transparence.		
Solution proposée	L'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption propose, à travers ce projet, la création d'un « portail national de l'intégrité ». Cet engagement est en phase particulièrement avec, le 3ème axe de la stratégie nationale de lutte contre la corruption 2015-2025 relatif à « la transparence et l'accès à l'information ». Ainsi, ce projet permettra de consolider les efforts déployés pour le renforcement des principes d'intégrité et de transparence en permettant aux citoyens d'accéder aux rapports, études et informations concernant le domaine de la probité et la lutte contre la corruption et d'être informé des efforts de l'Instance Nationale ainsi que ceux déployés par ses partenaires dans ce domaine. Ce portail offre également la possibilité d'émettre des avis et des suggestions visant à développer son contenu, ainsi qu'une plate-forme pour permettre aux citoyens de déposer leurs plaintes relatives à la corruption. Ce portail comprendra les espaces suivants : - Un espace dédié à la documentation (les textes juridiques, les procédures et démarches administratives, les rapports, les études, les guides, les conventions); - Un espace dédié aux statistiques nationales et internationales publiées par l'Instance Nationale ou par ses partenaires dans le domaine;		



	- Un espace dédié aux plaintes ;
	- Un espace de communication ;
	- Un espace des services à distance qui comprend une bibliothèque électronique et un
	espace dédié aux formations à distance ;
	- Un espace dédié à la presse
Résultat attendu	- Fournir aux internautes les rapports, les études et les informations relatifs à la probité,
	la transparence et à la lutte contre la corruption ;
	- Recevoir, étudier et répondre aux suggestions des utilisateurs de ce portail en vue de
	développer le contenu scientifique dudit portail ;
	- Renvoyer les internautes vers d'autres plateformes leur permettant d'accéder à
	l'information dans ce domaine ;
	- Orienter les internautes vers les différents canaux de dépôt de plaintes ;
	- Renforcer la communication concernant les réalisations de l'Instance Nationale et de
	ses partenaires dans le domaine de l'intégrité et de la lutte contre la corruption.

Activité 1 : Conception du portail en partenariat avec les principaux acteurs concernés par le domaine de l'intégrité

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées	- Validation de la conception
	- Identification des partenaires clés

Activité 2 : Identification du contenu du portail et des services qu'il va offrir en coordination avec les partenaires de l'instance

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

	-	Validation interne et avec les partenaires du contenu.
Actions réalisées	-	Un premier niveau d'identification du contenu tout en définissant les sources
		d'information internes et celles des partenaires.



Activité 3: Développement du portail national de l'intégrité

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Développement du front-office du portail

Collecte des données auprès des points focaux internes(l'Instance) et externes (Partenaires)

Mise en forme selon des critère préétablis

Intégration du contenu

Conduite des tests fonctionnels des modules front office et back office

Apport des ajustements nécessaires au portail et aux contenus afin de les aligner aux exigences de l'INPPLC et de ses partenaires

Etablissement des prérequis de la plateforme physique d'hébergement du portail et étude des offres d'hébergement

Déploiement du portail dans l'environnement de production.

 Organisation d'une journée de présentation du projet au profit des représentants des principales parties prenantes identifiées.

Tenue de 7 ateliers de travail relatifs à l'identification du contenu à collecter auprès des parties prenantes en présence de leurs points focaux respectifs.

Organisation de 3 sessions de travail autour du contenu et services du portail avec les points focaux externes.

Initiation de la collecte du contenu auprès des points focaux du portail.

Elaboration, affinement et validation de l'identité visuelle du portail.

Conception et affinement en cours des IHMs du portail.

Installation du socle technique du portail.

Réalisation partielle du back-end du portail.

- Attribution du marché à un prestataire.

Cadrage du projet autour de 6 sessions de travail.

Réalisation d'un diagnostic national et d'un benchmark international sur les portails traitant la thématique de l'intégrité. Le diagnostic national a été effectué sur 29 portails tandis que le benchmark a concerné 19 portails étrangers.



Enrichissement de la structure du contenu du portail.

Identification de 23 parties prenantes fournisseurs du contenu du portail réparties comme suit : 11 départements gouvernementaux, 7 acteurs relevant des institutions constitutionnelles et des pouvoirs judiciaires et 5 acteurs du secteur privé et de la société civile.

Identification des organes de gouvernance relatifs à la gestion du contenu du portail.

Elaboration du mode de gouvernance du portail.

Mise en œuvre des workflows de publication du contenu.

Activité 4 : Préparation de guides de mise à jour du portail et organisation de sessions de formation au profit des partenaires de l'instance dans ce projet (administrations, secteur public, journalistes, organisations de la société civile)

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Elaboration d'un manuel des procédures d'exploitation et de mise à jour du portail
 - Elaboration des manuels de gestion du contenu au profit des acteurs du back office
- Elaboration de la charte éditoriale du portail.

Activité 5 : Lancement officiel du portail et communication autour du portail

- ✓ Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Indicateurs relatifs à l'engagement 9:

- Nombre d'organismes contribuant au portail de l'intégrité : 23
- Pourcentage d'institutions engagées à fournir à l'instance les informations à jour : 65



ENGAGEMENT 10 : PROMOTION DE LA PUBLICATION ET LA RÉUTILISATION DES DONNÉES

OUVERTES



	Néanmoins, les résultats de ces efforts ne sont pas à la hauteur des objectifs souhaités,
	et ce, en raison de plusieurs contraintes liées à la gouvernance, la gestion et l'utilisation
	des données:
	• Gouvernance des données : Absence de cadre juridique relatif aux données ouvertes,
	faible engagement des acteurs concernés
	• Gestion des données : Absence de standards nationaux en matière de données
	ouvertes, faible interopérabilité entre les systèmes d'information des organismes
	publics, absence de cartographie des données
	• Publication et utilisation des données : Difficulté d'accès aux données ouvertes
	détenues par les administrations publiques, manque de prise de conscience sur
	l'importance de la publication et la réutilisation des données ouvertes, manque
	d'initiatives d'exploitation et réutilisation des données ouverts, manque de visibilité sur
	les cas de réutilisation des données, manque de pratique d'anonymisation des données,
	absence d'une culture de transparence des données au niveau des administrations
	publiques.
	Accélération de la mise en œuvre du plan d'action national relatif au développement des
	données ouvertes, et ce à travers la réalisation de plusieurs actions notamment:
	- l'élaboration et la publication des référentiels de données nécessaires pour la collecte,
	le traitement, la publication et la réutilisation des données ouvertes ;
	- la poursuite de l'organisation des actions de sensibilisation et du renforcement des
	capacités liées à l'Open data au niveau des ministères, établissements/entreprises
Solution proposée	publics et collectivités territoriales ;
	- la poursuite de l'organisation des actions de sensibilisation au profit des entreprises
	notamment les startups, et au niveau des universités et de la société civile, pour les
	sensibiliser sur l'importance de la réutilisation des données ouvertes ;
	- la refonte du portail national unifié pour la publication des données ouvertes
	data.gov.ma ;
	- la coordination et l'accompagnement des organismes et institutions concernés pour la
	mise à jour et l'enrichissement du contenu du portail ;
	- la mise en place d'un cadre juridique approprié pour la promotion de l'ouverture des
	données publiques.
Résultat attendu	• Augmentation du nombre des données ouverts publiées par les organismes et
	institutions concernés



- Renforcement de la transparence et de la confiance entre l'administration et les citoyens
- Promotion de la recherche scientifique et l'innovation
- Promotion de l'investissement et de l'entreprenariat
- Promotion de la participation citoyenne et la contribution aux débats sur la politique publique au moyen de données et de preuves

Activité 1 : Organisation des actions de sensibilisation et du renforcement des capacités liées à l'Open data au profit des administrations publiques

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)
- → L'Agence de Développement du Digital (ADD) a organisé, en coordination avec la Wilaya et le Conseil de la région Tanger-Tétouan-AlHoceima, des ateliers de sensibilisation et de formation sur l'Open Data au profit des responsables des différents organismes et institutions publics relevant de la région, et ce, les 13 et 14 juin 2023 à Tanger.
- S'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre du chantier national Open Data, supervisé par le Comité de Pilotage institué à cet effet, et soutenus par le projet Digital for Development (D4D) Hub Union Africaine - Union Européenne (UA-UE) à travers Enabel, l'Agence belge de développement.
- Ces rencontres qui ont été animées par des experts spécialisés en Open Data mandatés par Enabel et des responsables de l'ADD, et qui ont réuni plus de 220 participants, avaient pour objectifs de :
- Présenter les concepts et les opportunités offertes par l'Open Data, ainsi que les principes à mettre en œuvre pour promouvoir les données ouvertes au sein des organismes et institutions concernés.
- Renforcer les compétences des Responsables Open Data (ROD) et des Gestionnaires de Données (GdD) désignés au sein des différentes parties prenantes impliquées.
- Démystifier les spécificités techniques de l'Open Data en vue de permettre une meilleure exploitation des données publiques et la définition de jeux de données ouvertes.



- Présenter les projets et initiatives de l'ADD aux acteurs et intervenants de la région.
- → L'Agence de Développement du Digital a organisé, en partenariat avec la Banque Mondiale, un atelier de formation technique au profit des responsables Open Data des organismes et institutions publics, et ce, le Jeudi 16 Février 2023 à Rabat.
- Cet atelier, qui s'inscrit dans la continuité de l'atelier de sensibilisation organisé en Septembre 2022, avait pour principaux objectifs :
- La promotion des concepts et opportunités offertes par l'Open data et les principes à mettre en œuvre et à véhiculer pour promouvoir les données ouvertes au sein des organismes et institutions publics concernés;
- Le renforcement des compétences des Responsables Open Data et des Gestionnaires de Données;
- La démystification des spécificités techniques de l'Open Data à même de permettre une meilleure exploitation des données publiques en phase avec la définition de jeux de données ouvertes.
- Ont pris part à cet atelier, dont les travaux ont été animés par un expert en Open
 Data mandaté par la Banque Mondiale, plus de 140 responsables représentant
 de différents organismes et institutions publics au niveau central.
- → L'Agence de Développement du Digital a organisé, en partenariat avec la Commission Economique et Sociale des Nations Unies pour l'Asie Occidentale (ESCWA), des ateliers de sensibilisation et de formation sur l'Open Data au profit des responsables des organismes et institutions publics relevant de la Région Souss-Massa, les 18, 19 et 20 Octobre 2022 à Agadir, et ce, en étroite coordination avec la Wilaya de la Région et le Conseil Régional.
- Cette rencontre régionale, qui s'inscrit dans la continuité des ateliers tenus en 2020-2021 en faveur des administrations et établissements publics au niveau central, a connu la participation de plus de 250 responsables représentants les administrations déconcentrées, les établissements publics et les collectivités territoriales relevant de la Région Souss-Massa, et avait pour principaux objectifs:
 - La présentation des concepts et opportunités offertes par l'Open data et les principes à mettre en œuvre et à véhiculer pour promouvoir les données ouvertes au sein des organismes et institutions concernés ;



- Le renforcement des compétences des Responsables Open Data (ROD) et les Gestionnaires de Données (GdD) désignés au niveau des différentes parties prenantes concernées ;
- La démystification des spécificités techniques de l'Open Data à même de permettre une meilleure exploitation des données publiques en phase avec la définition de jeux de données ouvertes.
- → L'Agence de Développement du Digital a organisé, en partenariat avec la Banque Mondiale, un atelier de sensibilisation et de communication sur l'Open Data au profit des responsables des différents organismes et institutions publics, et ce, le 21 Septembre 2022 à Rabat.
- Le but de cet atelier est de mettre l'accent sur l'importance des données ouvertes sur la transparence de l'action publique, et leur impact sur l'innovation, l'entreprenariat et le développement socio-économique.
- Cet atelier auquel ont pris part plus de 180 responsables représentant de différents organismes et institutions publics, était l'occasion de sensibiliser autour des opportunités offertes par l'Open Data et d'exposer les principes à mettre en œuvre pour promouvoir ces données au sein des organismes et institutions concernés.

L'atelier avait aussi pour principaux objectifs :

- La promotion des concepts et initiatives Open Data;
- La présentation des politiques et bonnes pratiques internationales en matière d'Open Data ;
- La compréhension de la politique Open Data;
- La sensibilisation autour des rôles des Responsables pour la mise en œuvre d'une politique Open Data.
- → Un atelier de formation technique a été organisé par l'ADD en partenariat avec l'ESCWA, les 14 et 15 Décembre 2021, à distance, au profit des Responsables Open Data et des Gestionnaires de données désignés au niveau des différents organismes et institutions publics. Cet atelier a connu la présence de 136 participants représentant différents administrations, établissements et entreprises publics, et collectivités territoriales, à travers lequel plusieurs thématiques techniques ont été abordées, en particulier :
 - Les standards, l'interopérabilité et l'automatisation de la publication des données ouvertes ;
 - Les méthodologies de conduite de l'inventaire de données publiques ;



- Les méthodologies d'élaboration des référentiels de données;
- La présentation des différents types de plateformes Open Data;
- Les dimensions et indicateurs pour l'évaluation de la qualité des jeux de données.
- → L'Agence de Développement du Digital a organisé le 08 décembre 2021, en collaboration avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (ESCWA), un atelier virtuel de sensibilisation et de communication au profit des hauts responsables des différentes institutions et organismes concernés.
- Cet atelier, qui a connu la participation de 140 participants représentant différents administrations, établissements et entreprises publics, et collectivités territoriales était l'occasion pour débattre plusieurs thématiques liées à l'Open Data, à savoir :
 - Les principaux concepts de l'Open Data ;
 - Les politiques et bonnes pratiques internationales en matière de données ouvertes ;
 - Les principaux défis liés à la mise en œuvre des politiques des données ouvertes;
 - 2 Les cas de réutilisation et d'exploitation des données ouvertes ;

Activité 2 : Elaboration et publication des référentiels de données nécessaires pour la collecte, le traitement, la publication et la réutilisation des données ouvertes

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- ✓ Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

- Le Groupe de travail dédié à l'inventaire des données a élaboré un projet de guide méthodologique sur la mise en place d'un inventaire de données. Ce guide a été validé par le COPIL National Open Data lors de la dernière réunion tenue le 06 Décembre 2022.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Actions Open Data au titre de l'année 2022, et en vue d'accélérer la réalisation des actions des groupes de travail thématiques Open Data, l'Agence de Développement du Digital a organisé, en partenariat avec la Banque Mondiale, des ateliers au profit des



- groupes de travail : inventaire, standards techniques et référentiels de données communs, et ce, respectivement les 11, 12 et 13 Mai 2022 à Rabat.
- Ces ateliers étaient l'occasion de discuter les outils techniques nécessaires au développement des données ouvertes au niveau national. En effet, les travaux de ces ateliers visaient principalement à :
 - Rappeler les grands principes de l'Open Data;
 - Présenter des exemples internationaux en matière d'inventaire de données ouvertes, standards techniques et référentiels de données communs ;
 - Discuter et formuler des recommandations relatives au cadre et à la méthodologie pour la mise en place de l'inventaire de données ouvertes, d'un guide pour les standards techniques et licences des données ouvertes, ainsi que les référentiels de données communs.
- Ces ateliers ont connu la participation de l'ensemble des membres des groupes de travail concernés, qui ont fortement contribué aux échanges et discussions des trois ateliers sur l'état actuel, les perspectives et les étapes à franchir pour accélérer le développement des données ouvertes au niveau national.
- Le Groupe de travail "Référentiels des données" a élaboré une note conceptuelle pour la mise en place des référentiels prioritaires. Cette note a été validée par le COPIL Open Data lors de sa réunion du 28 mars 2022.
- L'ADD a mis en place, sous la supervision du COPIL, les trois groupes de travail (GT) suivants:
- 1) GT dédié à l'inventaire de données publiques, dont les principales missions sont : i) le recensement des sources de données, avec la liste des administrations responsables, la périodicité et les modalités de collecte et de mise à jour pour chaque jeu de données ; ii) l'élaboration d'un inventaire de données pour toutes les administrations selon les standards internationaux; et iii) la gestion et la maintenance de l'inventaire de données.
- 2) GT dédié au standards techniques, dont les principales missions sont :i) l'identification des standards techniques (format, métadonnées, etc) à mettre en place pour la publication des données ouvertes, et ce selon les principes internationaux de l'Open Data; et ii) la formulation des recommandations relatives au degré de désagrégation des données à publier
- 3) GT dédié aux référentiels de données communs, dont les missions sont : i) l'identification des référentiels importants à développer (référentiel des noms géographiques, adresses, nomenclature des activités, etc.) ; ii) l'élaboration des



- référentiels de données communs ; iii) la mise à jour périodique des référentiels de données communs ; et iv) la définition du niveau d'applicabilité des référentiels par les administrations.
- Des premières réunions ont été déjà tenues par ces GT, à l'issue desquelles, des projets de notes conceptuelles relatives aux thématiques traitées par ces groupes ont été élaborés.

Activité 3 : Refonte du portail national unifiée pour la publication des données ouvertes

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

La nouvelle version du Portail national des données ouvertes a été lancée le 13 décembre 2021.

Actions réalisées

- La nouvelle version du portail, en versions arabe et française, vise à atteindre plusieurs objectifs notamment : (i) l'amélioration de l'expérience utilisateur sur le portail ; (ii) le développement du portail en tant que point d'entrée vers des données ouvertes publiées à l'échelle nationale ; (iii) l'augmentation du nombre de réutilisation des données publiques ; et (iv) la mise en place de nouvelles ressources pour l'innovation économique et sociale. Aussi, la publication de cette nouvelle version est caractérisée par une augmentation de près de 113% du nombre de jeux de données publiés et 69% des Organismes producteurs de données ouvertes.

Activité 4 : Mise en place d'un cadre juridique approprié pour la promotion de l'ouverture des données publiques

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- ✓ Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Le projet de décret a été présenté aux membres du COPIL national lors de sa réunion tenue le 06 Décembre 2022 pour avis et remarques.



- Le projet a été également partagé avec d'autres acteurs concernés. Une nouvelle version a été élaborée, tenant en compte les remarques soulevées par les membres du COPIL et les acteurs concertés.
- Le projet de décret sera envoyé prochainement au SGG pour le soumettre dans le circuit d'adoption.
- Un draft de décret relatif à la promotion des données ouvertes a été élaboré (MTNRA - ADD).

Activité 5 : Organisation des actions de sensibilisation au profit des entreprises pour les sensibiliser sur l'importance de la réutilisation des données ouvertes

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

- L'ADD a organisé un atelier d'information et de concertation avec les startups du TECHNOPARK Maroc (MITC).

- Ledit atelier était l'occasion de présenter le chantier Open Data, en particulier le Portail National, et de recenser leurs besoins et attentes à ce sujet.
- L'ADD a organisé un atelier de concertation avec les fédérations professionnels du Digital (CGEM, APEBI, AUSIM,...).
- Ledit atelier était l'occasion de :
 - -Présenter le chantier Open Data, en particulier le Portail National;
 - Recenser les besoins et attentes de ces acteurs ;
 - Discuter les éventuelles pistes de collaboration.
- Un atelier d'échange autour de l'Open Data a été organisé au profit des startups répertoriées au niveau de la plateforme startup hub gérée par l'ADD. Cet atelier, auquel ont pris part plus une vingtaine de participants, a été consacré à la présentation du chantier Open Data et du PA national y afférent ainsi que la démonstration du portail national www.data.gov.ma.
- Cet atelier était également l'occasion pour recenser les besoins de ces startups en matière de données ouvertes à publier sur le portail.

Activité 6 : Coordination et accompagnement des organismes et institutions concernés pour la mise à jour et l'enrichissement du contenu du portail



- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- ✓ Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

- L'Agence de Développement du Digital a organisé plusieurs réunions avec différents organismes et institutions publics en vue de les accompagner dans l'identification et la publication des données ouvertes sur le portail national www.data.gov.ma. A l'issue de ces réunions, de nouveaux organismes publics ont intégré le portail Open Data en tant que producteurs de données. Ainsi, le portail compte actuellement un total de 412 jeux de données (soit une augmentation de plus de 200%) produits par 36 organismes publics (soit une augmentation de 125%).

Actions réalisées

En parallèle, des réunions bilatérales ont été tenues avec plus de 60 organismes et institutions publics pour leur présenter le chantier et discuter les éventuelles pistes de collaboration.

En réponse à ces actions, plus de 160 RODs/ GdDs ont été désignés. Aussi, 36 institutions ayant adhéré à la plateforme ont alimenté et mis à jour leurs jeux de données (412 jeux de données).

/>

Des manuels de procédures ont été également élaborés et partagés avec ces organismes et institutions pour appuyer les ROD et GdD dans leurs missions et activités.

Indicateurs relatifs à l'engagement 10:

- Taux d'avancement de la préparation des référentiels de données nécessaires pour la collecte, le traitement, la publication et la réutilisation des données ouvertes : 60%
- Nombre de bénéficiaires des formations dans les administrations publiques : 1100
- Nombre d'entreprises bénéficiant de campagnes de sensibilisation organisées : 50
- Taux d'avancement de la refonte du portail national unifié de publication des données ouvertes : 100



- Taux d'avancement de l'élaboration du cadre juridique nécessaire pour la promotion de l'ouverture des données publiques : 60%
- Nombre de données publiées sur le portail national : 412

ENGAGEMENT 11 : PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET DE LA PARTICIPATION DES FEMMES À LA VIE

PUBLIQUE ET LEUR AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE

Organisme responsable de la mise en œuvre	Ministère de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille
Problématique	Les acquis constitutionnels liés à l'égalité des sexes, ainsi que les réformes législatives et institutionnelles qui ont suivi, ont constitué un tournant dans le domaine des droits des femmes. Ceci a positivement impacté la situation des femmes marocaines, permettant ainsi de porter l'intérêt réel pour les questions d'égalité des sexes et de lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles et de l'inscrire dans la dynamique nationale générale liée aux droits de l'homme au Maroc et dans les politiques et programmes publics, notamment les plans gouvernementaux pour l'égalité « Icram 1 » et « Icram 2 ». Malgré tous les efforts, la question de la promotion de l'égalité des sexes demeure l'une des préoccupations de la société marocaine. Ces préoccupations s'incarnent dans des contextes variés, principalement liés à : Les problèmes socio-économiques des femmes (le taux de participation des femmes au marché du travail a atteint 19% en 2019), La faible participation des femmes à la vie publique (la représentation des femmes à la Chambre des représentants était de 21 % aux dernières élections de 2016 et de 17 % aux hauts postes de responsabilité et de 24% pour les postes de responsabilité); Les stéréotypes à l'égard des femmes (65% des femmes pensent qu'une femme ne devrait pas travailler si le revenu du mari est suffisant pour subvenir aux besoins de la famille, selon une étude menée en 2019), L'accès aux programmes d'éducation et de formation (le taux d'analphabétisme chez les femmes était de 44% selon les statistiques 2018), Les violences faites aux femmes (le pourcentage de femmes maltraitées a atteint 54% en 2019),



• La faiblesse des mécanismes de planification stratégique basée sur le genre, notamment au niveau territorial.

Pour répondre à ces problématiques, le Ministère des Solidarités, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille, sur la base d'une approche participative incluant tous les acteurs et parties prenantes sur le terrain, y compris les pouvoirs publics, les institutions nationales, les collectivités territoriales, le secteur privé, les universités, la société civile et les partenaires techniques et financiers internationaux, a lancé un ensemble de chantiers structurants:

Lancement du processus de préparation du troisième plan gouvernemental pour l'égalité, en tenant compte des résultats de l'évaluation finale du deuxième plan gouvernemental pour l'égalité, des évolutions et des problèmes soulevés, y compris l'impact de la pandémie sur la femme ;

- 1/ Opérationnalisation des mesures du programme « Maroc-Attamkine » en travaillant sur :
- Réforme législative et institutionnelle (fixation d'un quota de femmes et de filles entrepreneurs pour accéder aux marchés publics, fixation d'un quota de représentation des femmes dans les conseils d'administration, fixation d'un quota de représentation des femmes dans les domaines de la prise de décision syndicale, orienter et transférer le soutien fourni par le programme Tayssir aux mères)

- Incitations et politiques sensibles au genre (accorder des exonérations fiscales pour les entreprises qui fournissent un travail décent et atteindre la parité hommes-femmes, exonérations fiscales pour les entreprises qui emploient des femmes handicapées)

- Changer les représentations et les stéréotypes (communiquer sur les décisions de justice et décisions de justice en faveur des femmes victimes de discrimination au travail).
- Conclure des accords de partenariat avec les conseils de régions et de régions afin d'activer les mesures du programme «Maroc-Attamkine» au niveau territorial
- Fixer un quota de l'accès des filles aux spécialités techniques au sein des établissements de formation professionnelle
- 2/ Créer de 20 centres multidisciplinaires pour femmes, portant le nombre total de centres nouvellement créés sur le territoire national à 85 centres
- 3/ Lancer un plan régional pour l'égalité au niveau de la région de Rabat-Salé comme région modèle dans l'optique de le généraliser au reste des régions
- 4/ Accompagner les collectivités territoriales pour intégrer la planification genre dans les plans de développement régional pour la période 2021-2026.

Solution proposée



• Disponibilité de la troisième version du plan gouvernemental pour l'égalité ;

- Augmenter le taux de l'accès des femmes entrepreneures aux marchés publics ;
- Augmenter le pourcentage de représentation des femmes dans les conseils d'administration des entreprises et dans les postes de prise de décision syndicale;
- Orienter et transférer le soutien apporté par le programme « Tayssir » aux mères ;
- Augmenter le taux d'emploi des femmes en général et des femmes en situation précaire en particulier ;

Résultat attendu

- Contribuer au changement des représentations et des stéréotypes et à réduire les manifestations de discrimination sur les lieux de travail
- Augmenter le taux de participation des femmes à la vie économique au niveau territorial
- Augmenter le pourcentage d'accès des filles aux formations techniques au sein des établissements de formation professionnelle
- Inclure la planification basée sur le genre dans les plans de développement régional
- Soutenir et accompagner les femmes victimes de violences.

Activité 1: Mise en place de 20 espaces multifonctionnels pour les femmes EMF

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- En ce qui concerne l'amélioration des services d'accueil, d'écoute, d'hébergement et de suivi pour les femmes victimes de violence, et travaillant à leur généralisation au niveau territorial, le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille, dans le cadre de sa stratégie de prise en charge et en partenariat avec la Fondation de la Coopération Nationale, a mis en place plus de 83 centres pouvant accueillir les femmes en situation de violence au niveau régional et local. Il a également fourni aux parties prenantes une liste de ces centres, qui se composent de :
 - O Espaces d'hébergement pour les femmes en situation de rue ;
 - Centres d'accueil pour les femmes en difficulté;
 - Espaces polyvalents pour les femmes.

Pour garantir leur efficacité, une cartographie des espaces polyvalents a été établie dans toutes les régions du Royaume, y compris les zones rurales, dans le



but de fournir des services d'accueil, d'écoute, d'hébergement temporaire, d'orientation juridique, et d'assurer un suivi médical, psychologique et social pour cette catégorie. De plus, un nouveau cahier des charges spécifique aux espaces a été publié dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 65.15 et conformément aux normes internationales relatives à la création d'institutions de prise en charge des personnes en difficulté.

Activité 2 : Mise en œuvre des mesures du plan « Maroc Attamkine » pour la période 2021-2023

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- ✓ Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Le programme d'autonomisation économique et d'entrepreneuriat est en ligne avec les dispositions constitutionnelles, les engagements gouvernementaux, les objectifs de développement durable et divers accords internationaux ratifiés par le Maroc. Ce programme vise à renforcer le cadre institutionnel et à promouvoir les opportunités économiques au profit des femmes. Il a été élaboré en adoptant une approche participative impliquant tous les acteurs et intervenants du domaine, notamment les autorités publiques, les institutions nationales, les collectivités territoriales, le secteur privé, les universités, la société civile et les partenaires techniques et financiers internationaux.
- Actuellement, le ministère travaille sur la mise à jour du programme pour le rendre conforme à l'engagement gouvernemental d'accroître le taux d'activité des femmes et en cohérence avec le modèle de développement. Le programme a été élaboré et les mesures ainsi que les indicateurs ont été définis suite à une série de consultations avec les secteurs et les institutions nationales. La prochaine étape consiste à élaborer le plan de financement du programme.
- Le 10 mars 2022, le chef du gouvernement a publié une circulaire invitant les secteurs gouvernementaux à inclure les mesures du programme d'autonomisation du Maroc dans les programmes sectoriels.

Activité 3 : Evaluation du 2ème plan gouvernemental de l'égalité

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)



- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Au cours du mois de mai 2021, le ministère a lancé le processus d'évaluation du plan gouvernemental pour l'égalité "Iqram 2" pour la période 2017/2021. L'objectif de cette évaluation externe était de mesurer les résultats réalisés selon les indicateurs spécifiés dans le plan "Iqram 2" et d'adapter le programme d'action sectoriel pour atteindre les objectifs et les mesures du plan. De plus, il s'agissait d'identifier les difficultés et les défis liés à la mise en œuvre de ses mesures, ainsi que d'étudier les effets des circonstances liées à la pandémie de Covid-19 sur la réalisation des résultats escomptés.
- Le processus d'évaluation du plan gouvernemental pour l'égalité "Iqram 2" s'inscrit dans le cadre du programme de soutien de l'Union européenne visant à appuyer la mise en œuvre des mesures et des objectifs du plan, en particulier l'axe relatif à l'activation du système de gouvernance, de suivi et d'évaluation. L'approche adoptée pour l'évaluation du plan impliquait la participation de tous les acteurs, y compris les secteurs gouvernementaux, les institutions nationales, le parquet général, les associations de la société civile et les universités. De nombreux rencontres et formations ont été organisées régulièrement depuis le lancement de ce processus afin de permettre aux intervenants d'avoir accès aux connaissances et aux outils d'évaluation approuvés.
- Le rapport final a été préparé et le ministère prévoit de tenir des réunions pour partager les résultats de l'évaluation finale.

Activité 4: Mise en œuvre du plan régional de l'égalité de la région de Rabat-Salé -Kenitra

- Non entamée
- ✓ Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Actions réalisées

 Le montant de soutien a été transféré pour financer la réalisation du programme de réhabilitation et d'autonomisation économique des femmes entrepreneures et des personnes en situation de handicap, dans le cadre d'une convention de partenariat avec la région de Rabat-Salé-Kénitra.



Activité 5 : Elaboration du 3ème plan gouvernemental de l'égalité

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- ✓ Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Dans le cadre du programme de soutien technique de l'Union européenne, le ministère a lancé le processus d'élaboration du cadre stratégique pour l'égalité et l'équité à l'horizon 2035, dans le cadre du troisième plan gouvernemental pour l'égalité 2023-2026 "Maroc de l'innovation, du bien-être et des valeurs".
- Ce cadre stratégique a identifié 3 axes principaux :
 - Axe 1: Autonomisation et entrepreneuriat;
 - Axe 2: Protection et bien-être;
 - Axe 3: Droits et valeurs.
- Cette planification a été présentée lors des travaux de la première réunion de la nouvelle Commission nationale, créée par le décret n°2.22.194, relative à la mise en place de la Commission nationale pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, présidée par le Chef du gouvernement.

Activité 6 : Accompagnement des collectivités territoriales pour l'intégration du genre dans les plans de développement régionaux PDRs

- ✓ Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Cette mesure est programmée dans le cadre du programme de soutien technique lancé dans le contexte du programme de soutien de l'Union européenne pour l'élaboration d'une nouvelle politique nationale sur l'efficacité de l'égalité et du genre.
- Le programme d'action du soutien technique de l'Union européenne, qui inclut cet engagement, a été approuvé le 12 avril 2022.

Indicateurs relatifs à l'engagement 11:



- Taux d'avancement dans la préparation et d'approbation de la troisième version du plan gouvernemental pour l'égalité : 80%
- Taux d'opérationnalisation du programme « Maroc-Attamkine » sur la période 2021-2023 : 10%
- Nombre d'accords de terrain conclus dans le domaine de l'autonomisation économique : 12
- Nombre des EMF créés : 83

ENGAGEMENT 12: RENFORCEMENT DE L'ACCÈS À L'INFORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION

DE HANDICAP

Organisme responsable de la mise en œuvre	Ministère de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille
Problématique	Malgré les efforts engagés par le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Egalité et de la Famille, en tant qu'instance nationale de coordination et d'impulsion des projets et des programmes de la promotion des droits des personnes en situation de handicap, certaines problématiques persistent notamment l'accès à l'information, et ce à cause de : - La non disponibilité de la traduction à la langue des signes dans certains médias audiovisuels. En effet, malgré les efforts engagés en matière de traduction à la langue des signes des spots de sensibilisation contre le COVID-19, plusieurs médias audiovisuels restent inaccessibles aux personnes en situation de handicap auditif; - La difficulté d'accès à l'information dans les sites internet institutionnels. En effet, les sites internet institutionnels se révèlent, éminemment, importants et usuels dans la vie quotidienne des citoyens, et cela, sur plusieurs plans (éducation, emploi, commerce, administration, santé, culture, divertissementetc.). D'où, la nécessité de les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap.
Solution proposée	 - Intégrer la traduction à la langue des signes dans tous les médias audiovisuels produits par le ministère; - Impliquer les associations œuvrant dans le domaine de l'handicap dans la mise en place des campagnes de sensibilisation; - Elaborer un référentiel national d'accessibilité web, en impliquant les associations œuvrant dans le domaine de handicap et le partager avec les administrations et organismes concernés.



Résultat attendu

- Amélioration de l'accès des personnes en situation de handicap auditif aux médias audiovisuels produits par le ministère
- Amélioration de la qualité des campagnes de sensibilisation el leur alignement avec les attentes des personnes en situation de handicap
- Disponibilité d'un référentiel national d'accessibilité web pour les personnes en situation de handicap dans l'optique de son implémentation par les départements et organismes concernés.

Activité 1 : Organisation de consultations avec les organisations de la société civiles concernées sur la campagne de sensibilisation 2022

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Des associations actives dans le domaine du handicap ont été convoquées et des réunions ont été tenues pour présenter la première ébauche de la vidéo publicitaire.
- Les observations et les commentaires des participants ont été enregistrés.
- Ils ont été partagés avec l'équipe de production pour les intégrer dans la vidéo.

Activité 2 : Traduction en langue des signes des productions audiovisuelles du ministère pour la période 2021-2023

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

Domaine de la femme :

- Traduction en langue des signes de :
 - l'Annonce de la 7ème édition du prix "Tamayuz" orienté vers les initiatives des femmes au service des objectifs de développement durable, du 27 mai au 27 juin 2022;
 - la 19ème Campagne nationale de sensibilisation pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles ;



- la 20ème Campagne nationale de sensibilisation pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles ;
- Production des vidéos pour les projets nominés aux 6ème édition du prix
 "Tamayuz" des femmes marocaines-7ème session de 2022 , pour la présentation lors de la cérémonie de remise des prix.
- Adoption de la langue des signes lors de :
 - la cérémonie de remise du prix "Tamayuz" des femmes marocaines dans sa 6ème session 2021
 - -la cérémonie de lancement du prix "Tamayuz" orienté vers les initiatives des femmes au service des objectifs de développement durable ; lors de sa 7ème session de 2022 ;
 - la cérémonie de remise des prix "Tamayuz" des femmes marocaines dans sa
 7ème session de 2022;
 - le lancement officiel des activités de la 20ème Campagne nationale de sensibilisation pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles ;
 - la clôture de la 20ème Campagne nationale de sensibilisation pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles ;
 - La journée d'échange sous le thème « l'économie des soins : une opportunité pour créer des emplois et libérer le temps des femmes ».

Domaine de handicap:

1. Traduction en langue des signes de la vidéo sur la « généralisation de la plateforme électronique "Khadamaty" pour l'obtention de l'attestation de handicap ». Il s'agit d'un film explicatif de la procédure de dépôt de demandes d'attestation de handicap à travers la plateforme électronique Khadamaty.social.gov.ma

Cette mesure s'inscrit dans le cadre des efforts visant à améliorer la qualité des services au profit des citoyens en optant pour la numérisation et l'élargissement de la base des bénéficiaires.

- 2- Production d'un film de sensibilisation sur les activités génératrices de revenus pour les personnes en situation de handicap dans le cadre de l'appel à projets du programme "GISSR d'autonomisation des personnes en situation de handicap". pour favoriser leur insertion professionnelle.
- 3. Adopter la langue des signes lors de :



- la cérémonie de lancement de la sixième édition du Prix stand accessible aux personnes en situation de handicap dans le cadre des activités de la 27ème session du Salon International du Livre et de l'Edition;
- la cérémonie de remise des prix de la sixième édition du Prix stand accessible aux personnes en situation de handicap au Salon international de l'édition et du livre dans sa 27e session.
- 4.Production d'un film de sensibilisation sur les activités génératrices de revenus pour les personnes en situation de handicap dans le cadre de l'appel à projets du programme "GISSR d'autonomisation des personnes en situation de handicap". Pour favoriser leur insertion professionnelle.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des directives royales de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, ainsi qu'à la mise en œuvre des objectifs du programme gouvernemental 2021-2026 relatif à l'encouragement des activités génératrices de revenus pour les personnes en situation de handicap, pour lequel une enveloppe de 50 millions de dirhams a été allouée dans le cadre du Fonds d'Appui à la Protection et à la Cohésion Sociale.

Activité 3 : Conception du référentiel d'accessibilité web pour les personnes en situation de handicap

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

- L'appel d'offre n° 01/2022 relatif à l'étude l'élaboration d'un référentiel national d'accessibilité Web, en lot unique est déclaré infructueux
- Lancement de l'avis d'appel d'offres ouvert sur offre de prix n°01/2022 ayant pour objet :Etude pour l'élaboration d'un référentiel national d'accessibilité Web, en lot unique à travers le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
- Le présent appel d'offre est organisé autour des quatre phases suivantes :
 - Phase 1: Cadrage du projet
 - Phase 2: Benchmark international et Diagnostic préliminaire
 - 2.1 Le benchmark va faire un zoom sur les avancées en matière d'accessibilité web pour au minimum:



- Deux pays du Moyen-Orient
- Deux pays anglophones
- Deux pays européens
- 2.2 Le Diagnostic préliminaire auprès des départements publics et des associations œuvrant dans le domaine de Handicap (PSH)
- Phase 3: Elaboration du Référentiel National d'Accessibilité Web
- Phase 4: Audit d'accessibilité du portail web du Ministère et du site web de l'Institut National de l'Action Social.
- Demande de l'autorisation (selon le circulaire du chef de gouvernement n° 14/2020) relative au lancement de l'appel d'offre "Etude pour l'élaboration d'un référentiel national d'accessibilité web (RNAW) pour faciliter l'accès en ligne des sites web institutionnels pour les personnes en situation de handicap"
- Elaboration d'un Appel d'offres relatif à une assistance technique pour l'élaboration d'un référentiel national d'accessibilité web (RNAW) pour faciliter l'accès en ligne des sites web institutionnels pour les personnes en situation de handicap

Activité 4 : Finalisation de l'élaboration des campagnes de sensibilisation 2022 en prenant en considération les outputs de la consultation

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

- Dans le cadre de la préparation de la campagne de sensibilisation sur le handicap pour l'année 2022, le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Social et de la Famille a organisé une série de rencontres de concertation avec différents acteurs au niveau régional afin de les sensibiliser à la condition des personnes en situation de handicap et de partager les bonnes pratiques en matière de handicap. Les concertations ont abouti à un ensemble de mesures, à savoir :
 - 1- Signature de conventions de partenariat dans le domaine de l'autonomisation économique des personnes en situation de handicap dans chacune des régions : Marrakech-Safi, Souss-Massa, l'Oriental, Guelmim-Oued Noun, Beni Mellal-Khenifra, Fès-Meknès, Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kenitra.



- 2- Développement d'un programme d'autonomisation économique des personnes en situation de handicap;
- 3- Investir dans la plateforme numérique dédiée à l'obtention de l'attestation du handicap www.khadamaty.social.gov.ma pour numériser l'ensemble des services sociaux fournis par le Pôle Social;
- 4- Revoir les cahiers de charge, simplifier les procédures et numériser les dispositifs liés aux programmes d'appui en faveur des associations œuvrant dans le domaine social, selon les orientations stratégiques du pôle social;
- 5- mise à niveau et formation des associations selon les programmes du pôle social, tout en misant également sur la digitalisation afin de cibler le plus grand nombre d'associations;
- 6- Renforcement du programme RAAFIQ « en s'appuyant sur une plateforme numérique de formation à distance », et augmenter le nombre d'enfants autistes bénéficiaires de ce programme;
- 7- Création d'une plate-forme de formation à distance pour les enfants en situation de handicap leur permettant d'obtenir des certificats et des diplômes pour leur intégration ultérieure dans la société à la Région de l'Oriental.

Activité 5 : Diagnostic préliminaire auprès des départements publics et des associations œuvrant dans le domaine de Handicap

- Non entamée
- ✓ Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Organisation d'un séminaire sous le thème "Les personnes en situation de handicap et la capacité juridique" en partenariat avec le CNDH
- Lancement de la plateforme numérique d'inscription des familles et des professionnels souhaitant bénéficier d'ateliers de formation dans le domaine de la prise en charge des personnes autistes dans le cadre du programme « Raafiq+

https://social.gov.ma/raafiqplus/

https://social.gov.ma/.../les-Liste-des-Coaphs-adresses...



- Signature d'une convention cadre de partenariat entre le Ministère de la Solidarité de l'Insertion Social et de la Famille, et la Ligue Marocaine pour la Protection de l'Enfance
 - Cette convention vise l'engagement du ministère à soutenir les efforts déployés par la Ligue dans le domaine de la protection de l'enfance, ainsi qu'à donner une forte impulsion à l'action sociale liée à la prise en charge, à l'accompagnement et à l'intégration des catégories vulnérables, notamment les enfants en situation difficile et en situation de handicap.
- Signature d'une convention de partenariat entre le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Social et de la Famille, et la Fondation Hassan II pour les œuvres sociales des anciens militaires et anciens combattants et la Direction générale des services sociaux (DGSS) des Forces armées royales (FAR).
 - Cette convention vise la promotion des conditions sociales des catégories en situation difficile, notamment les personnes en situation de handicap.
- Signature d'une convention de partenariat en faveur du sport inclusif pour les personnes en situation de handicap entre le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Social et de la Famille et la Fédération Royale Marocaine des Sports pour les Personnes en situation de Handicap.
- Lancement du programme de scolarisation des enfants en situation de handicap pour la saison 2022-2023 dans différents centres spécialisés et services inclusifs bénéficiant du Fonds d'Appui à la Protection Sociale et à la Cohésion Sociale Cérémonie de lancement la rentrée scolaire par le Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports,, et le ministre de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille pour l'année scolaire 2022-2023 dans divers Etablissements scolaires inclusifs sous le slogan "pour une école de qualité pour tous".
- Organisation d'une rencontre de concertation avec les Réseaux Associatifs et Fédérations œuvrant dans le domaine de handicap pour présenter de la version actualisée des déterminants du nouveau système d'évaluation de handicap et des premiers résultats du test des outils d'évaluation.

Activité 6 : Organisation de consultations avec les organisations de la société civile concernées sur la campagne de sensibilisation 2023

- Non entamée
- ✓ Progression limitée (1-59%)



- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Actions réalisées

Signature d'une convention de partenariat en vue d'activer le "Programme de Réhabilitation et d'Autonomisation Economique des Femmes porteuses des projets, d'Appui aux Coopératives de la Région, et d'Insertion Economique des Personnes en situation de Handicap", dans le cadre de la mise en œuvre du programme "GISSR d'Autonomisation et leadership », entre le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Social et de la Famille et la région Marrakech-Safi. Ce programme cible 3000 femmes bénéficiaires au niveau de la Région.

Activité 7: Elaboration du référentiel national d'accessibilité web

- Non entamée
- ✓ Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- La procédure de relancement de l'appel d'offres ouvert sur offre de prix ayant pour objet :Etude pour l'élaboration d'un référentiel national d'accessibilité Web, est entamée.

Activité 8 : Finalisation de l'élaboration de la campagne de sensibilisation 2023 en prenant en considération les outputs de la consultation

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Cérémonie de signature des conventions de partenariat avec les associations œuvrant dans le domaine de la prise en charge des enfants atteints de Xeroderma (une maladie génétique caractérisée par une extrême sensibilité au rayonnement ultra-violet) pour l'achat des masques de protection contre les rayons ultraviolets et l'organisation des campagnes de sensibilisation pour faire connaître la souffrance des enfants de la lune et faire progresser et promouvoir leur droit à la santé, à l'éducation et à l'emploi au niveau national, en reconnaissance de l'implication positive et efficace du Ministère de la Solidarité,



- de l'Insertion social et de la Famille, aux côtés de ces associations pour faire avancer les enjeux de cette catégorie, faire avancer leurs droits, alléger leurs souffrances quotidiennes, et soutenir la prise en charge de ces enfants à tous les niveaux sociaux, économiques et sanitaires.
- Tenue de la huitième réunion du comité technique issu du comité ministériel chargé de suivre la mise en œuvre des stratégies et programmes relatifs à la promotion des droits des personnes en situation de handicap. Au cours de cette réunion, les résultats et les conclusions des études d'évaluation du plan d'action national 2017-2021 lancé par le ministère ont été présentés.
- Prise en compte des étapes parcourues par le ministère conformément aux orientations royales de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le protège, et en accord avec les objectifs du programme gouvernemental et de la politique intégrée pour la protection des droits des personnes en situation de handicap et l'amélioration de leur condition. Cet intérêt s'est notamment manifesté par :
- L'achèvement de l'élaboration des outils d'évaluation qui seront adoptés pour déterminer la qualité de personne en situation de handicap, conformément aux normes de l'Organisation mondiale de la santé;
- L'élaboration de deux guides pour l'utilisation de ces outils : le premier destiné aux médecins en charge de l'évaluation médicale, et le second aux travailleurs sociaux en charge de l'évaluation des facteurs de participation sociale ;
- L'élaboration d'un projet de décret pour la délivrance de la carte spéciale prévue à l'article 23 de la loi-cadre, ainsi que le lancement de la procédure de signature en coopération avec les secteurs concernés;
- L'élaboration du cahier des charges du système d'information nécessaire pour gérer le système d'évaluation du handicap, ainsi que du cahier des charges pour les différentes structures et comités chargés de la mise en œuvre ou de la gestion du système d'évaluation du handicap;
- L'adoption du numérique comme outil essentiel pour simplifier, améliorer et rapprocher les services des personnes en situation de handicap;
- L'adoption de la plateforme numérique "Khedmati", qui vise à faciliter la demande et la délivrance du certificat d'invalidité. Jusqu'à présent, environ 100 000 certificats ont été délivrés ;
- La poursuite de la mise en œuvre du programme national de qualification professionnelle pour les professionnels en charge des personnes en situation de handicap et des familles à travers le lancement d'une plateforme numérique



- pour la formation de 18 000 bénéficiaires couvrant les douze régions du Royaume;
- L'élargissement du programme "Nisma" d'implantation d'implants cochléaires pour les enfants sourds âgés de moins de 5 ans pour inclure les pays d'Afrique de l'Ouest, dans le cadre de la coopération Sud-Sud avec les pays d'Afrique au sud du Sahara.
- Lancement officiel de la septième édition du concours "Al Rawak Al Wouloud Wal Damaj" (L'accueil et l'inclusion pour les personnes en situation de handicap) à l'occasion de la 28e édition du Salon international de l'édition et du livre.
- Participation du ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille
 à la conférence nationale sur l'éducation inclusive : chemins de transformation
 et qualité des pratiques en matière de handicap, afin de promouvoir la prise de
 conscience de la nécessité de prendre les mesures nécessaires pour doter les
 espaces et les moyens de communication des facilités d'accès pour les
 personnes en situation de handicap.
- Présentation détaillée de la nouvelle stratégie du pôle social et de la centralité des droits des personnes en situation de handicap devant le groupe de travail temporaire spécial sur les personnes en situation de handicap du Conseil de la Chambre des conseillers.
- Participation du Royaume du Maroc à la 16e session de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées à New York, dans le but de s'engager activement dans la mise en œuvre de la convention internationale et de partager l'expérience marocaine en matière de promotion des droits des personnes en situation de handicap, ainsi que de l'adéquation des politiques et des stratégies nationales avec la convention internationale.
- Organisation de la quatrième réunion du comité de suivi chargé de développer et d'améliorer les services du Fonds de soutien à la protection sociale et à la cohésion sociale destinés aux personnes en situation de handicap, afin d'étudier la possibilité de son adoption en fonction de ses priorités et des ressources disponibles pour améliorer les services fournis aux personnes en situation de handicap.

Activité 9: Diffusion et communication autour du référentiel



- ✓ Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Indicateurs relatifs à l'engagement 12 :

- Nombre des productions audiovisuelles traduites à la langue des signes : 10
- Nombre des organisations de la société civile concernées consultées lors de la préparation des campagnes de sensibilisation : 37
- Taux d'avancement de la préparation du référentiel d'accessibilité web : 50%

ENGAGEMENT 13 : AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS RELATIFS À LA

PROTECTION DE L'ENFANCE

Organisme responsable de la mise en œuvre	Ministère de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille				
Problématique	La protection des enfants contre les abus, la violence, l'exploitation et la négligence nécessite l'intervention d'un ensemble de services publics, en fonction des besoins de chaque enfant, dans les domaines suivants : - Détection et réception des plaintes ; - Assistance immédiate en cas d'urgence médicale et sociale ; - Signalement auprès des autorités judiciaires en cas de besoin ; - Evaluation de la situation sociale de l'enfant et de la famille ; - Accompagnement médico-psychologique et social, l'intégration éducative et sociale ; - Suivi - évaluation du développent de la situation de l'enfant, en plus de fournir des informations et d'élaborer des rapports. L'expérience de terrain a montré l'existence de disparités entre les territoires dans la prestation des services, le manque de coordination entre les services et les programmes des différents acteurs, le manque de ressources humaines qualifiées, ainsi que le besoin				



croissant d'un ensemble de mécanismes et des outils qui facilitent la coordination et l'échange d'informations entre les acteurs concernés au niveau territorial.

Le Ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille œuvre pour la mise en place des Dispositifs Territoriaux Intégrés de Protection de l'Enfance (DTIPE) dans huit (8) provinces pilotes, en vue de leur évaluation et généralisation dans le reste des provinces du Royaume.

Les DTIPE est une entrée essentiel pour renforcer le système de protection, en réalisant la convergence entre les services judiciaires, médicaux, psychologiques, sociaux et éducatifs, ainsi que le suivi et l'évaluation, selon un protocole unifié qui définit le circuit de protection, le panier des services pour chaque étape de la protection, les rôles et responsabilités des départements publics concernés, les procédures d'orientation des enfants selon la Carte des acteurs et des institutions.

Dans ce cadre, au niveau des provinces pilotes, les actions suivantes seront réalisées :

- Mise en place de Comités Provinciaux de Protection de l'Enfance (CPPE) qui comprend dans sa composition des représentants des services décentralisés des secteurs gouvernementaux concernés et institutions qui sont sous leur tutelle, avec la possibilité de la participation des représentants de la justice, du ministère public et de la société civile à ses travaux;
- Mise en place des Centres d'Accompagnement pour la Protection de l'Enfance (CAPE) selon un cahier de charge préparé par le Ministère à cet égard, précisant les missions et fonctions du centre, les profils des ressources humaines et les spécifications et normes du bâtiment :
- Mise en place d'un système d'information intégré de suivi de l'enfant dans le circuit de protection et accompagnement des acteurs territoriaux concernés pour son utilisation;
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation dans le domaine de la protection de l'enfance au profit des acteurs concernés au niveau des provinces cibles ;
- Elaboration participative des outils de pilotage des DTIPE et de la convergence des interventions multisectorielles et l'accompagnement des acteurs territoriaux concernés pour les utiliser, à savoir :
- Guide de diagnostic des structures et services de protection de l'enfance au niveau de la province
- Guide d'élaboration des plans d'action provinciaux de protection de l'enfance
- Circuit de protection de l'enfance
- Protocole Cadre de protection de l'enfance

Solution proposée



	• Référentiel National de l'évaluation standardisée des situations de danger en			
	protection de l'enfance.			
	Les provinces pilotes disposent de :			
	- Structures et outils de coordination des programmes et des services de protection de			
	l'enfance selon les besoins du territoire			
	- Ressources humaines qualifiées et spécialisées dans le domaine de l'assistance sociale			
Résultat attendu	aux enfants en besoin de protection et leurs familles			
	- Structures et services de proximité intégrés et efficaces dans le domaine de la protection			
	de l'enfance			
	- Informations et données statistiques actualisées sur la situation de l'enfance en besoin			
	de protection			

Activité 1: Mise en place de 8 comités provinciaux de protection de l'enfance

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

- Mise en place de 8 comités provinciaux de protection de l'enfance à : Tanger, Actions réalisées Meknès, Salé, Casablanca Anfa, Marrakech, Agadir, Laâyoune et Oujda conformément à des décisions gouvernementales.

Activité 2 : Mise en place de 8 centres d'accompagnement de protection de l'enfance

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées	- La mise en place de centres de suivi pour la protection de l'enfance nécessite la
	mise à disposition de locaux, de ressources humaines et d'équipements. Ainsi,
	des locaux ont été fournis pour sept centres dans sept villes, à savoir Tanger,
	Salé, Meknès, Agadir, Casablanca-Anfa, Marrakech et Laâyoune. Cependant, le
	niveau de disponibilité des équipements et des ressources humaines varie d'un
	centre à l'autre.



Le personnel des centres de suivi pour la protection de l'enfance bénéficie de divers programmes de formation dans le domaine de la protection de l'enfance, dans le but d'améliorer la qualité des services offerts aux enfants accueillis dans ces centres. Ces programmes englobent l'écoute, le diagnostic, l'orientation, l'accompagnement et le suivi.

Le nombre de centres établis a atteint 12 centres à l'échelle nationale.

 La mise en place des centres de suivi pour la protection de l'enfance nécessite la mise à disposition d'un bâtiment, de ressources humaines et d'équipements.
 En conséquence, des bâtiments ont été fournis pour huit centres dans huit villes, à savoir Tanger, Salé, Meknès, Agadir, Casablanca-Anfa, Marrakech, Laâyoune et Oujda.

Cependant, le niveau de disponibilité des équipements et des ressources humaines varie d'un centre à l'autre.

Activité 3 : Elaboration participative du guide du diagnostic des structures et services de protection de l'enfance au niveau des provinces et accompagnement des acteurs à l'utiliser

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Préparation du document de diagnostic interne des structures et services de protection de l'enfance au niveau régional.
- Ce document a été élaboré en concertation avec tous les intervenants concernés au niveau de la préfecture de Salé, y compris les secteurs gouvernementaux, les institutions nationales ainsi que les professionnels travaillant au Centre d'accompagnement pour la protection de l'enfance à Salé.

Activité 4 : Elaboration participative du guide d'élaboration des projets de plans d'action provinciaux de protection de l'enfance et accompagnement des acteurs à l'utiliser

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)



Actions réalisées

- Élaboration du guide pour la préparation des plans d'action régionaux de protection de l'enfance.
- Ce guide a été élaboré en concertation avec tous les intervenants concernés au niveau de la préfecture de Tanger-Asilah, y compris les secteurs gouvernementaux, les institutions nationales ainsi que les professionnels travaillant au Centre d'accompagnement pour la protection de l'enfance à Tanger.

Activité 5 : Elaboration participative du circuit de protection de l'enfance et accompagnement des acteurs pour son appropriation

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Élaboration du document-cadre pour la protection de l'enfance.
- Ce document-cadre a été préparé en consultation avec les secteurs gouvernementaux, les institutions nationales concernées, ainsi que les autorités judiciaires et le parquet général.

Activité 6 : Elaboration participative du protocole cadre de protection de l'enfance

- Non entamée
- ✓ Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

- Dans le cadre de la nouvelle stratégie du ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille "Jisr" 2022-2026, l'achèvement de l'élaboration de ce protocole a été inclus dans ladite stratégie, dans le cadre du programme de travail entre le ministère et l'UNICEF pour l'année 2023.
- Préparation des éléments du protocole cadre pour la protection de l'enfance.
 Ces éléments du protocole ont été élaborés en consultation avec les secteurs gouvernementaux et les institutions nationales concernées, ainsi qu'avec les autorités judiciaires et le parquet général.



Activité 7 : Elaboration participative du Référentiel National de l'évaluation standardisée des situations de danger en protection de l'enfance et formation des professionnels dans les centres d'accompagnement à la protection de l'enfance pour son utilisation

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Organisation de 4 sessions de formation sur le référentiel national unifié pour l'évaluation des situations de danger dans le domaine de la protection de l'enfance.

Ont bénéficié de cette formation en présentiel les professionnels travaillant dans les centres d'accompagnement à la protection de l'enfance, avec une moyenne de 25 participants par session.

Également, à distance, les professionnels travaillant dans les unités et cellules de protection de l'enfance au niveau des délégations de la coopération nationale, dans les institutions de protection sociale de l'enfance, et dans les centres d'accueil et d'orientation des personnes en situation de handicap, avec une moyenne de 80 participants par session.

- Élaboration du référentiel national unifié pour l'évaluation des situations de danger dans le domaine de la protection de l'enfance.
 - Ce référentiel a été élaboré en deux étapes : la première étape a été marquée par la tenue de trois ateliers de consultation, auxquels ont participé des représentants de divers secteurs gouvernementaux et institutions concernées, ainsi que des autorités judiciaires, et des professionnels travaillant dans les centres d'accompagnement à la protection de l'enfance à Salé et Meknès. Ensuite, la deuxième étape a été consacrée à l'expérimentation de ce référentiel dans les mêmes centres.

Actions réalisées

Activité 8 : Elaboration et réalisation d'un programme de formation dans le domaine de la protection de l'enfance au profit des acteurs concernés au niveau des provinces ciblées

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)



✓ Complétée (90-100%)

Organisation de 3 sessions de formation dans le domaine de la protection de l'enfance à Tanger, Oujda et Agadir, destinées aux commissions provinciales de protection de l'enfance, aux travailleurs sociaux et à certaines associations actives dans le domaine de l'enfance.

- Organisation d'une session de formation pour la formation des formateurs dans le domaine de la protection de l'enfance, destinée à 18 cadres représentant l'Agence de Développement Social et à 5 enseignants de l'Agence de Développement Social.
- Organisation d'un programme de formation dans le domaine de la protection de l'enfance, composé de 13 sessions de formation encadrées par des experts marocains et étrangers.

Ce programme a ciblé les professionnels travaillant dans les centres de protection de l'enfance dans sept provinces, ainsi que des représentants des comités provinciaux de protection de l'enfance à Tanger, en plus de quelques associations actives dans le domaine de la protection de l'enfance.

Ce programme de formation a enregistré une participation moyenne de 80 participants dans chaque session.

Activité 9 : Développement d'un système d'information intégré pour le suivi de l'enfant dans le circuit de protection

Non entamée

Actions réalisées

- Progression limitée (1-59%)
- ✓ Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

- Actuellement, le travail est en cours pour finaliser la version définitive du système d'information, après avoir intégré les résultats de la phase pilote dans la plateforme numérique du système.
- Dans le but de mettre en place un système d'information pour le suivi de l'enfant dans le cadre de la protection, les étapes suivantes ont été réalisées :
 - 1- Réalisation d'un diagnostic des systèmes d'information disponibles auprès des acteurs de la protection de l'enfance aux niveaux central et territorial.
 - 2- Élaboration des cahiers des charges du système d'information.
 - 3- Développement de la version pilote du système d'information.



- 4- Essai du système d'information au Centre de Protection de l'Enfance à Salé.
- 5- Préparation d'un rapport sur la phase pilote, comprenant les observations et les propositions issues de cette phase expérimentale.

Activité 10 : Accompagnement des acteurs territoriaux concernés pour l'exploitation du système d'information intégré

- Non entamée
- ✓ Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Un atelier sur le terrain a été organisé pour former l'équipe de travailleurs sociaux du Centre de Protection de l'Enfance concernée par le lancement de la phase pilote du système d'information.
- Des séances de travail ont également été organisées avec l'équipe chargée de tester le système d'information à Salé, et ces séances de travail ont couvert toute la phase pilote.

Indicateurs relatifs à l'engagement 13 :

- Nombre des comités provinciaux mises en place : 46
- Nombre des Centres d'Accompagnement de Protection de l'Enfance mises en place : 12
- Taux du progrès du développement du système d'information intégré de suivi de l'enfant dans le circuit de protection : 75%
- Nombre des sessions de formation réalisée : 21
- Nombre des bénéficiaires des sessions de formation réalisée : 305
- Nombre des outils élaborés en matière de pilotage des dispositifs territoriaux et convergence des interventions multisectorielles élaborés : 4
- Nombre d'enfants et de familles bénéficiaires des services des dispositifs territoriaux de protection de l'enfance : 7000

ENGAGEMENT 14: PUBLICATION DES TEXTES DE LOI, DES JUGEMENTS, DES DÉCISIONS JURIDIQUES

ET DE LA JURISPRUDENCE



Organisme responsable de la mise en œuvre	Ministère de la Justice			
	• Difficulté d'accès et de recherche de l'information juridique notamment en ce qui			
	concerne les textes de loi et les procédures judiciaires ;			
	• Difficulté d'accès aux informations produites par la justice notamment en ce qui			
Problématique	concerne les jugements, les décisions et la jurisprudence ;			
	Difficulté d'accès aux informations sur la performance judiciaire ;			
	• Manque de mécanismes de partage de connaissances et de visions sur les sujets d'ordre			
	juridique et judiciaire.			
	Mise en place d'une plateforme informatique pour la publication des textes de loi, des			
	jugements, des décisions et de la jurisprudence, composée des modules suivants :			
	• Module pour la publication des textes de loi et des procédures judicaires sous format			
	du bulletin officiel ou de textes traités, avec possibilité de les télécharger gratuitement ;			
Solution proposée	Module pour la publication des jugements, des décisions et de la jurisprudence tout en			
	respectant le principe de la protection des données à caractère personnel, avec			
	possibilité de les télécharger gratuitement ;			
	• Module pour le partage des données sur la performance de la justice, et ce à travers la			
	publication des statistiques en la matière en format ouvert (Open Data) ;			
	• Module permettant aux chercheurs, spécialistes et professionnels de la justice de			
	publier sur la plateforme leurs articles, recherches et études.			
	• Promotion de la transparence et consolidation du droit d'accès à l'information juridique			
	et judiciaire d'une manière rapide et gratuite ;			
	• Augmentation de la connaissance et de la conscience juridique et judiciaire à travers la			
	publication des textes de loi, des jugements, des décisions et de la jurisprudence ;			
	• Encouragement de la recherche scientifique dans le domaine des études juridiques et			
Résultat attendu	judiciaires à travers la mise en place d'une « Bibliothèque virtuelle juridique et judiciaire			
	» continuellement enrichie ;			
	• Encouragement de l'investissement à travers la disponibilité des données permettant			
	d'avoir une compréhension du système judiciaire marocain ;			
	• Facilitation du partage des connaissances juridiques et judiciaires et des bonnes			
	pratiques en la matière au profit des professionnels, des chercheurs et du grand public.			

Activité 1 : Développement du module de publication des textes de loi et des procédures judiciaires



- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

- Le ministère de la justice a développé un module dédié à la publication des textes juridiques au niveau de :

- 1 La nouvelle version de la plateforme Adala (https://ADALA.JUSTICE.GOV.MA/RESOURCES/TEXTES_JURIDIQUES), qui est désormais considérée comme le portail juridique du Ministère,
- 2- Le site institutionnel du Ministère https://JUSTICE.GOV.MA//#: le module développé au sein de ce portail sert à publier les dernières nouveautés en termes de projets de loi en cours d'adoption et de textes de loi fraîchement publiés.

- En outre, le site officiel du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (ttps://www.cspj.ma/bibliotheque/legislations), donne accès, à travers sa bibliothèque numérique, à l'ensemble des textes juridiques disponibles sur la plateforme Adala

 Quant aux procédures judiciaires, un module entier leur a été dédié parmi les rubriques du portail institutionnel du Ministère

Activité 2 : Développement du module de publication des jugements, décisions et jurisprudence

Non entamée

Actions réalisées

- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

- Le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire a développé une plateforme de publication de la jurisprudence de la Cour de Cassation (https://juriscassation.cspj.ma/). Cette plateforme est dotée d'un moteur de recherche permettant de retrouver et de consulter les décisions par : objet, chambre, numéro de dossier ou numéro de décision.
- Le site officiel du ministère de la Justice, dans sa nouvelle version, redirige également ses visiteurs vers la rubrique de jurisprudence du portail officiel de la Cour de Cassation.



Activité 3 : Développement du module de publication des articles, études et recherches juridiques

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

Suite à la refonte du portail Adala, une nouvelle rubrique « Ressources » a été
conçue autour du fonds info-documentaire judiciaire. Cet espace est scindé en
deux composantes dont l'une "Ressources documentaires" est réservée à la
publication des articles, rapports d'études et ouvrages.

Activité 4 : Développement du module de publication des données sur la performance de la justice

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Développement d'une rubrique pour la publication des données ouvertes et une sous-rubrique « Ministère en Chiffres » dans la nouvelle version du portail institutionnel du Ministère de la Justice
- Mise en place de 6 Reportings BI qui permettent de fournir des statistiques sur l'activité des tribunaux. Ces composants ont été développés et déployés par l'équipe BI pour qu'ils soient consommés dans la présente plateforme afin de s'en servir pour fournir aux utilisateurs des statistiques paramétrables et téléchargeables sous format de banque de données .xlsx (OPEN DATA).

Activité 5 : Intégration du contenu initial relatif aux textes de loi et procédures judiciaires

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Le module développé dans la plateforme Adalah permet de visualiser et de parcourir plus de 12 833 textes juridiques classés par domaine :



- Matière Constitutionnelle
- Matière civile
- Matière familiale
- Matière de location
- Matière foncière
- Matière sociale
- Matière pénale
- Matière commerciale
- Matière administrative et financière
- Matière environnementale
- Matière sanitaire et médicale
- Matière Habous et Affaires Islamiques
- Organisation judiciaire
- Statuts particuliers
- Professions judiciaires et juridiques
- Professions
- Les libertés publiques
- Droits de l'homme
- Les instances de promotion du developpement humain
- Les instances de bonne gouvernance et de régulation
- Matière palementaire
- Institutions sociales
- Matière d'assurance
- Textes généraux
- Matière d'Education
- Le site institutionnel du Ministère de la Justice permet de consulter des dizaines de projets de textes législatifs et réglementaires, dont ceux introduit dans le circuit d'approbation (envoyés au Parlement et Secrétariat Général du Gouvernement). Le site comprend également des dizaines de textes législatifs et réglementaires publiés courant 2022
- Le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, à travers sa bibliothèque numérique, reprend l'ensemble des textes juridiques publiés sur la plateforme Adalah
- Les procédures judiciaires énumérées dans les matières suivantes sont également publiées sur le site du ministère de la Justice :



- Juridiction civile : système judiciaire familial, modes alternatifs de résolution des conflits, divers systèmes judiciaires civils,
- Juridiction commerciale : Tribunaux de commerce, Registre du commerce,
- Juridiction Administrative: Tribunaux Administratifs,
- Juridiction pénale, casier judiciaire, grâce, contrainte physique.

Activité 6 : Accompagnement des tribunaux dans l'intégration du contenu initial relatif aux jugements, décisions et jurisprudence

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Le module développé dans ce cadre par le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (https://juriscassation.cspj.ma/) offre l'accès à une base de données documentaires regroupant 6 971 décisions
- Le Ministère a également publié sur le portail juridique « Adala » (https://adala.justice.gov.ma/resources/Jurisprudence) un ensemble de 1 970 jurisprudences rendues par : les Cours d'Appel de Commerce, les Cours d'Appel Administratives, les Tribunaux Administratifs, ainsi que celles liées à la juridiction des référés du Tribunal Administratif de Rabat. La plateforme Adala permet également l'accès aux décisions judiciaires relatives à l'application du Code de la Famille et aux règles judiciaires liées aux affaires de la Cour d'Appel de Fès.

Activité 7 : Organisation de sessions de formation au profit des utilisateurs de la plateforme au niveau des tribunaux et de l'administration centrale

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Des sessions de formations au profit du greffier, sur le traitement et la transcription numériques du contenu du déroulement des audiences. L'objectif



- est d'accompagner la transformation numérique du Palais de Justice à Rabat, dans l'optique de généraliser cette expérience au reste des juridictions du Royaume
- Formation des équipes encharge de la publication et de la diffusion des contenus au niveau de la Direction de la Communication et de la coopération
- Formation de l'équipe en charge de la préparation des contenus au niveau de la Direction de la Législation et des Etudes
- Transfert de compétences pour l'équipe technique chargée de la gestion des bases de données au niveau de la Direction de la Modernisation et des Sysèmes d'Information

Activité 8: Intégration du contenu initial relatif aux articles, études et recherches juridiques

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Plusieurs ressources documentaires ont été intégrées, il s'agit notamment de rapport d'études, ouvrages, guides et de revues

Activité 9 : Intégration du contenu initial relatif aux données sur la performance de la justice

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

- Le ministère a produit 39 jeux de données relatifs à l'activité générale et détaillée des tribunaux au cours de l'année 2021 et à l'évolution de l'activité des tribunaux sur les cinq dernières années. Ces données sont accessibles :
 - via les rubriques « Ministère/Ministère en chiffres » et « Données ouvertes » du portail institutionnel du Ministère.
 - sur le portail national des données ouvertes via la thématique "Justice"
- En outre, la plateforme Adalah fournit, à travers la sous-rubrique « Sources documentaires », un ensemble de statistiques à ce sujet.



	- Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a publié un périodique sur la				
performance judiciaire.					
Activité 10 : Lancement de la plateforme et communication					
 Non entamée 	Non entamée				
Progression limitée (1-59%)					
 Progression significative (60-90%) 					
✓ Complétée (90-100%)					
A	- Le lancement officiel des premières versions des plateformes développées a eu				
Actions réalisées	lieu lors du Salon International du Livre				

Indicateurs relatifs à l'engagement 14:

• Nombre de modules développés : 9

• Nombre de modules mis en ligne : 9

Nombre de textes de loi publiés : 13782

• Nombre de jugements publiés : 7118

• Nombre de décisions publiées : 7118

• Nombre des jurisprudences publiées : 7118

• Nombres d'études, articles et recherches publiés : 80

Nombre de statistiques publiées en format ouvert : 39

ENGAGEMENT 15 : MISE EN PLACE D'UN CADRE JURIDIQUE RELATIF À L'USAGE DES MOYENS

ÉLECTRONIQUES DANS LES PROCÉDURES JUDICIAIRES

Organisme responsable de la mise en œuvre	Ministère de la Justice
Problématique	Le non recours aux moyens électroniques dans le cadre des contentieux et d'échange électronique de données judiciaires en raison de l'absence d'un texte juridique encadrant ces processus, ce qui pose un certain nombre de problématiques, notamment :



	• Le lien étroit avec les registres et les supports papier, et la difficulté qui en résulte dans			
	la recherche et le stockage, et qui sont toujours sujettes à des destructions ou à des pertes			
	;			
	• L'absence d'assistance de certaines parties aux séances du Tribunal en raison de			
	l'éloignement du Tribunal dans lequel le dossier judiciaire est promu ;			
	• La difficulté de transférer certains détenus des établissements pénitentiaires vers les			
	Tribunaux, ce qui nécessite des ressources financières et des efforts importants ;			
	• La lenteur des procédures judiciaires en raison du problème de notification ;			
	• La lenteur des procédures judiciaires en raison de l'échange papier obligatoire des			
	requêtes, des mémoires et des procès-verbaux de la police judiciaire ;			
	• La longue durée des procédures d'exécution des commissions rogatoires			
	internationales;			
	• La décentralisation des casiers judiciaires nationaux.			
	Cet engagement vise à établir un cadre juridique spécifique qui contrôle les règles de			
	fond et de forme des procédures contentieuses et l'échange de données judiciaires par			
	voie électronique, à travers :			
	• L'organisation des procédures légales du procès à distance et la détermination des cas			
	d'y recourir et la fixation des parties qui en bénéficient et ses conditions ;			
	• L'organisation des procédures légales d'échange numérique des requêtes, des			
	mémoires et des procès-verbaux de la police judiciaire, avec la possibilité de mention			
	d'une signature électronique ;			
Solution proposée	• L'organisation du processus de notification électronique ;			
	• L'organisation des procédures d'exécution des commissions rogatoires internationales			
	;			
	• La création d'une base de données pour centraliser les casiers judiciaires nationaux des			
	personnes physiques et morales marocaines et étrangères.			
	Dans ce cadre, des consultations auront lieu avec tous les acteurs intervenants dans le			
	système de la justice, respectivement : le Conseil Supérieur de l'Autorité Judiciaire, la			
	Présidence du Ministère Public, les Associations des Ordres des Avocats, les Huissiers de			
	Justice; Ces consultations prendront deux directions : la première est de fournir des			
	observations écrites sur le projet-loi, et la seconde est de tenir diverses réunions et			
	rencontres dans le but d'améliorer l'avant-projet-loi.			
	• Adopter un nouveau mécanisme de contentieux caractérisé par l'ouverture et			
Résultat attendu	l'efficacité			
	Améliorer l'efficacité et l'efficience au sein de l'établissement judiciaire			



• Réduire le fardeau de toutes les personnes intervenantes dans le système de justice

Activité 1: Consultation des différents acteurs du système juridictionnel national

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

1- Élaborer un avant-projet de loi sur la numérisation des procédures judiciaires par une commission technique spécialisée en matière civile et pénale au sein du Ministère de la Justice.

- 2- Renvoyer l'avant-projet de la loi à l'ensemble des intervenants dans le système judiciaire pour avis, à savoir :
- Le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire ;
- Le Présidence du Ministère Public ;
- L'Association Marocaine des Femmes Juges ;
- L'Amicale Hassania des Juges ;
- Club des Magistrats du Maroc;
- L'Ordre Nationale des Responsables Administratifs au Ministère de la Justice;
- L'Ordre National des Adouls.

Sur la base de ces consultations, le Ministère est parvenu à un total de 46 observations concernant tous les aspects de fonds et de forme relatifs à l'avant-projet de la loi sur l'utilisation des moyens électroniques en matière pénale. En matière civile, le ministère a reçu un nombre total de 416 remarques.

Activité 2 : Préparation du projet de loi

Non entamée

Actions réalisées

- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

- Le projet- loi a été rédigé par une Commission technique au Ministère de la Actions réalisées Justice, afin de travailler à son amélioration, puis des réunions périodiques ont été organisées avec les acteurs de la justice afin de finaliser le projet-loi.

OPEN GOVERNMENT MOROCCO

90

- Ainsi, les réunions suivantes ont eu lieu :
 - Réunion de la Commission chargée d'étudier le cadre juridique de la numérisation des procédures judiciaires, qui comprenait les représentants de :
 - Ministère de la Justice ;
 - Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire ;
 - Présidence du Ministère Public.

La rencontre vise à présenter la vision générale de la numérisation des tribunaux, et la méthodologie de travail établie pour cette Commission.

 Une deuxième réunion de la Commission chargée d'étudier le cadre juridique de la dématérialisation des procédures judiciaires.

La réunion vise à discuter des exigences liées à la numérisation des procédures judiciaires en matière pénale et civile, et à ratifier l'avant-projet de loi tel qu'approuvé par l'ensemble des membres de ladite Commission.

• réunion tenue au Ministère de la Justice en présence du reste de ses partenaires susvisés, à travers laquelle une version finale du projet-loi relative à la numérisation des procédures judiciaires a été adoptée.

Activité 3 : Validation du projet de loi par le secrétariat général du gouvernement

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Dans ce cadre, le projet-loi a été renvoyé à un groupe de secteurs gouvernementaux, en conséquence, ce Ministère a reçu un ensemble d'observations écrites émises par un certain nombre de secteurs gouvernementaux, il s'agit de :
 - Ministère de l'Intérieur ;
 - Ministère des Habous et des Affaires Islamiques ;
 - Administration de la Défense Nationale.
 - Agence judicaire du Royaume.
 - Agence du développement du digital.

Activité 4: Renvoi du projet de loi aux différents départements ministériels pour avis



- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- ✓ Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- La nouvelle version du projet de loi a été renvoyée à la Secrétariat Général du Gouvernement pour entamer la procédure législative.
- Le projet-loi a été déposé au Secrétariat Général du Gouvernement sous le n° 27.21. Et après l'investiture du nouveau Gouvernement, ledit projet a été renvoyé au Ministère de la Justice conformément à la procédure mise en vigueur dans ce cadre en afin de travailler sur la mise à jour de la signature.

Activité 5 : Adoption du projet de loi par le conseil de gouvernement

- ✓ Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Indicateurs relatifs à l'engagement 15 :

• Nombre de consultations accomplies : 10

• Taux d'avancement de la rédaction du projet-loi : 100%

• Nombre des audiences à distance : 19139

Nombre de détenus bénéficiaires : 433323

Nombre des dossiers traités à travers les moyens électroniques : 370067

ENGAGEMENT 16 : RENFORCEMENT DE L'ADHÉSION DES AUXILIAIRES DE JUSTICE DANS DE LA

TRANSFORMATION DIGITALE DE LA JUSTICE

Organisme responsable	Ministère de la Justice
de la mise en œuvre	



	• Utilisation faible et limitée des applications et plateformes électroniques lancées par le			
	ministère au profit des différents acteurs du système judiciaire, en raison des craintes			
	relatives à l'authenticité et la sécurité informatique ;			
	• Difficultés au niveau de la communication, l'échange des données et documents avec			
Problématique	les tribunaux, en raison de la persistance des traitements manuels des procédures			
	réalisées par les auxiliaires de justice (avocats, Adouls, experts, huissiers de justice)			
	• Difficulté d'intégration des auxiliaires de justice dans le chantier de la transformation			
	digitale en raison des problématiques liées à la formation et à la qualification à			
	l'utilisation de l'outil informatique.			
	• Adoption d'une approche participative visant le renforcement de l'adhésion de tous les			
	acteurs du système judiciaire dans le chantier de la transformation digitale ;			
	• Mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation pour mettre en valeur			
	l'importance et l'utilité des projets de transformation digitale en termes de gain de temps			
Solution proposée	et de qualité des services fournis.			
	• Dématérialisation des procédures d'échange entre les tribunaux et les auxiliaires de			
	justice à travers la création des plateformes électroniques permettant aux auxiliaires de			
	la justice (avocats, Adouls, Experts et Huissires de justice) une communication rapide et			
	efficace avec les tribunaux ;			
	• Programmation de sessions de formation au profit des utilisateurs des plateformes			
	électroniques créées.			
	• Nombre de conventions de partenariat signées avec les barreaux d'avocats et les			
	différents ordres professionnels			
Dácultat attandu	• Nombre d'événements de sensibilisation et de communication organisés au profit des			
Résultat attendu	professionnels de la justice			
	Nombre de modules développés au niveau des plateformes électroniques			
	Nombre de bénéficiaires de la formation			
Activité 1 : Dévelonnemen	t de modules supplémentaires au niveau de la plateforme d'échange électronique			

Activité 1 : Développement de modules supplémentaires au niveau de la plateforme d'échange électronique avec les avocats : dossiers de notification et d'exécution

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées	- Développement du module des demandes d'exécution



-	Développement	du modu	le des d	demandes	de Notification
---	---------------	---------	----------	----------	-----------------

Développement du module des demandes de retrait des copies des jugements

Activité 2 : Signature de convention de partenariat avec les barreaux d'avocats

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

	- Sigr	Signature de convention avec le barreau des avocats de Nador		
	- Sigr	nature de convention avec le barreau des avocats d'El Jadid		
	- Sigr	nature de convention avec le barreau des avocats de Khouribga		
	- Sigr	nature de convention avec le barreau des avocats de Béni Mellal		
	- Sigr	nature de convention avec le barreau des avocats de Tétouan		
	- Sigr	nature de convention avec le barreau des avocats de Agadir-Guelmim-		
Actions réalisées Laayoune		youne		
	- Sigr	nature de convention avec le barreau des avocats de Settat		
	- Sigr	nature de convention avec le barreau des avocats de Casablanca		

Signature de convention avec le barreau des avocats d'Oujda

Signature de convention avec le barreau des avocats de Safi Signature de convention avec le barreau des avocats de Rabat

Signature de convention avec le barreau des avocats de Meknès

Activité 3: Formation des formateurs

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Játán (00 100%)

• Complétée (90-1009	%)
Actions réalisées	- Formation des formateurs du barreau de Tetouan sur la plateforme d'échange
	électronique avec les avocats
	- Formation des formateurs du barreau de Meknes sur la plateforme d'échange
	électronique avec les avocats
	- Formation des formateurs du barreau de Khouribga sur la plateforme d'échange
	électronique avec les avocats



- Formation des formateurs du barreau de Tanger sur la plateforme d'échange électronique avec les avocats
- Formation des formateurs du barreau de Safi sur la plateforme d'échange électronique avec les
- Formation des formateurs du barreau d'El Jadida sur la plateforme d'échange électronique avec les avocats
- Formation des formateurs du barreau de Oujda sur la plateforme d'échange électronique avec les avocats
- Formation des formateurs du barreau de Tetouan sur la plateforme d'échange électronique avec les avocats
- Formation des formateurs du barreau de Rabat sur la plateforme d'échange électronique avec les avocats

Activité 4: Généralisation de la plateforme sur toutes les juridictions et tous les barreaux

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Meknes et TF Meknes

Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TA meknes, CA Agadir, CA Guelmim, TPI Machraa Belaqsiri, TPI SoukArbiaaLgharb, TF Smara, TPI Oued Dahab, CA Laayoune, TPI Laayoune, TPI Smara, CA Meknes, TPI Azrou, TPI Midelt, CA Tanger, TPI Tanger, TPI Laarache, TPI Ksar kbir, TF Tanger, TF Ksar Kbir, TF Laarache et CA Tetouan

Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du CA Rabat, TA Fes, TPI Targuiste,CA Hoceima, TPI Hoceima, CA Taza, CA Fes, TPI Fes, TPI Sefrou, TPI Boulmane Missour, TPI Taounate, TPI Sidi Kacem, CA Oujda, TPI Driouch, CA Nador et TPI Nador

 Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du CA Safi, CA Settat, TPI Settat, TPI Berchid, TF Berchid, TPI Ben Ahmed, TF Ben Ahmed, CA Khouribga, TPI Khouribga, TPI Oued Zem et TPI Boujaad



- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TA Casablanca,CA Casablanca, CA BéniMellal, TPI SoukSebt Ouled Nema,TPI Azilal et TPI Kasbat Tadla
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du CAA Rabat et CA Kénitra
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TF Khoumissate et TF Kénitra
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du CA Marrakech, TPI Imintanoute, TPI Kalaat Sraghna, TPI Bengrir, CA Errachidia, TPI Youssoufia, TPI Essaouira, CA El Jadida, TA Marrakech, TF Youssoufia
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du CA Ouarzazate, TPI Tinghir, TPI Ouarzazate et TF Ouarzazate
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Taza et TF Taza
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du CAA Marrakech
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du CAC Casablanca, CAC
 Fes et CAC Marrakech
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Béni Mellal et TF
 Béni Mellal
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Errachidia
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TC Fes, TC Meknes et TC Tanger
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Khénifra et TF Khénifra
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Agadir, TPI Inzgane et TF Inzgane
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du CJR Ouled Tayma et TPI
 Tata
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Sidi Benour et TF sidi Benour
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI El Jadida et TF El Jadida
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TA Oujda, TPI Oujda,
 TF Oujda et TA Agadir
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Berkane et TF Berkane



- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Tourirte, TF Taourirte, TPI Guersif, TF Guersif et TPI Figuig-Bouaarfa
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Zagora et TF Zagora
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Chefchaoun et TPI

 Ouazane
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Tétouan
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Tifelt et TPI Khoumissate
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Témara et TPI Romani
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Rabat, TF Rabat et TA Rabat
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Salé et TF Salé
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Tiznit, TF Tiznit, TPI Guelmim, TF Guelmim, TPI Tantan et TF Tantan
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Ben Slimane
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Fqih Ben Saleh et TF
 Fqih Ben Saleh
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TC Oujda
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Taroudante et TF
 Taroudante
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Mohammadia et TC
 Agadir
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Sidi Slimane
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Safi, TF Safi et TC
 Rabat
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Civil Casablanca
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TC Marrakech
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Assilah
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI social de Casablanca, du TPI Marrakech, TF Marrakech
- Déploiement de la plateforme des avocats au niveau du TPI Kénitré et TC Casablan



Activité 5 : Diagnostic des procédures et identification des besoins et conception de la plateforme d'échange électronique avec les Adouls

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Activité 6 : Diagnostic des procédures et identification des besoins et conception de la plateforme d'échange électronique avec les Experts

- Non entamée
- ✓ Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Actions réalisées

Diagnostic des procédures et étude des besoins.

Activité 7 : Diagnostic des procédures et identification des besoins de la plateforme d'échange électronique avec les huissiers de justice

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Activité 8 : Conception de la plateforme d'échange électronique avec les huissiers de justice

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Activité 9 : Développement de la solution informatique et test de la plateforme d'échange électronique avec les Adouls



- Non entamée
- ✓ Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Tester les fonctionnalités liées à l'unité de mariage.
- Développement du module Mariage

Activité 10 : Développement de la solution informatique et test de la plateforme d'échange électronique avec les Experts

- ✓ Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Activité 11 : Développement de la solution informatique et test de la plateforme d'échange électronique avec les huissiers de justice

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Présenter la version de démonstration de la plateforme au Président du Conseil
 National et au responsable régional des commissaires judiciaires à Casablanca,
 en présence des responsables judiciaires et administratifs du tribunal de
 commerce et de la cour d'appel commerciale de Casablanca.
- Développement de fonctionnalités relatives à la préparation des copies numériques des jugements pour notification
- Développement et test du module "Notification sur demande"
- Développement et test du module "Exécution sur demande"
- Développement et test du module "Notification à la première audience

Activité 12 : Généralisation de la plateforme d'échange électronique avec les Adouls sur toutes les juridictions



- ✓ Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Activité 13 : Généralisation de la plateforme d'échange électronique avec les Experts sur toutes les juridictions

- ✓ Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Activité 14 : Généralisation de la plateforme d'échange électronique avec les huissiers de justice sur toutes les juridictions

- ✓ Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Indicateurs relatifs à l'engagement 16:

- Nombre de conventions de partenariat signées avec les barreaux d'avocats et les différents ordres professionnels: 12
- Nombre d'événements de sensibilisation et de communication organisés au profit des professionnels de la justice : 5
- Nombre de modules développés au niveau des plateformes électroniques : 22
- Nombre de bénéficiaires de la formation : 961
- Taux de déploiement des plateformes électroniques au niveau des tribunaux : 25
- Nombre de comptes d'utilisateurs crées pour les avocats : 1867
- Nombre de dossiers traités électroniquement : 15244



ENGAGEMENT 17: LANCEMENT D'UN PORTAIL NATIONAL POUR LA FORMATION À DISTANCE DES

ASSOCIATIONS

Organisme responsable de la mise en œuvre	Ministère chargé des Relations avec le Parlement
Problématique	La plupart des associations établies au Maroc, et dont le nombre dépasse les 200 mille associations, ont des difficultés à accéder aux programmes de renforcement des capacités, que ce soit dans les domaines horizontaux ou spécialisés, tels que la gestion administrative et financière, le plaidoyer, la communication, ainsi que la participation aux politiques publiques. Aussi, et afin de promouvoir le travail associatif, il est indispensable de pouvoir accéder à un contenu de formation simplifié pour ceux qui souhaitent créer et gérer des associations.
Solution proposée	Création d'un portail national pour la formation à distance des associations qui propose des modules de formation à distance dans plusieurs thématiques liées à la participation citoyenne et à la vie associative. Dans une première étape, le portail proposera un module de formation sur la démocratie participative qui a été élaboré en capitalisant sur les formations en présentiel organisées au profit des acteurs associatifs dans les différentes régions du Royaume, dans le cadre de la mise en œuvre de l'engagement 16 du premier plan d'action national du gouvernement ouvert, et en tenant compte des suggestions des bénéficiaires de ces programmes de formation. Le contenu du portail sera progressivement enrichi par l'ajout de nouveaux modules de formation qui concernent principalement les domaines suivants: - Accès des associations au domaine audiovisuel - Procédure de création d'une association - Planification stratégique - Gestion administrative et financière - Gestion des projets - Techniques de plaidoyer Ce portail permettra aussi à ses utilisateurs de bénéficier d'une attestation de formation après une évaluation des acquis en ligne via le même portail.



Résultat attendu

Disponibilité d'un portail national contenant des modules de formation simples et accessibles au public et permettant de renforcer les capacités des acteurs associatifs pour mieux contribuer au développement inclusif et durable.

Activité 1 : Lancement du portail avec un premier module de formation concernent la démocratie participative

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Commencement à la révision de la formation relative à la démocratie participative à cause de la modification des lois réglementaires relatives au droit de présentation des pétitions aux autorités publiques, ainsi qu'au droit de présentation des motions dans le domaine de la législation
- Cadrage du projet
- Installation du Système de gestion de l'apprentissage
- Transfert des compétences : Administration et utilisation du portail
- Transfert des compétences : logiciels auteurs
- Préparation du support de formation
- Transformation du support de formation en un contenu e-learning
- Importation de la formation dans le portail
- Audit et révision de contenu
- Lancement du portail national de la formation à distance des associations avec un module de formation sur la démocratie participative

Activité 2 : Préparation du contenu du module relatif à la facilitation d\'accès des associations à l'audio-visuel et sa mise en ligne sur le portail de formation

- Non entamée
- ✓ Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Préparation du contenu du module de formation concernant la stratégie de communication.



- Élaboration de la conception pédagogique du module de formation.
- Transformation du module de formation en contenu pédagogique respectant les normes de l'enseignement à distance SCRUM.
- Révision du SCRUM et fourniture des commentaires à ce sujet.
- Intégration des commentaires dans le SCRUM.

Activité 3 : Intégration du module de formation concernant les techniques de plaidoirie

- ✓ Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Activité 4 : Intégration des modules de formation transverses relatifs à la vie associative (4 modules de formation)

- Non entamée
- ✓ Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

	- Étapes de réalisation de la formation sur le système juridique pour la création
	d'associations au Maroc :
	1. Préparation du contenu du module de formation.
Actions réalisées	2. Élaboration de la conception pédagogique du module de formation.
	3. Transformation du module de formation en contenu pédagogique respectant
	les normes de l'enseignement à distance (SCRUM).
	4. Révision du SCRUM et formulation des commentaires à son sujet.

<u>Indicateurs relatifs à l'engagement 17 :</u>

- Nombre de modules de formations disponibles sur le portail : 1
- Nombre des utilisateurs du portail : 1373
- Nombre d'attestations de formation obtenues : 18



ENGAGEMENT 18 : MISE EN PLACE DE MÉCANISMES DE SOUTIEN À LA TRANSPARENCE DES AIDES

PUBLIQUES ACCORDÉES AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Organisme responsable de la mise en œuvre	Ministère chargé des Relations avec le Parlement
	Difficulté d'accès au financement publique accordée aux organisations de la société civile, et ce pour plusieurs raisons notamment :
	- La difficulté d'accès aux informations liées aux aides accordées par l'Etat aux
	associations (procédures et modalités pour bénéficier du financement , appels à projets
Problématique	de partenariat,) ;
Troblematique	- L'absence de mécanismes de suivi du processus de répartition des financements
	accordés aux associations par région, par nature de projet
	- L'absence de texte juridique contraignant pour l'utilisation du « portail charaka » afin
	d'assurer l'adhésion de tous les acteurs gouvernementaux impliqués dans les
	programmes de financement public accordés aux associations.
	Développer le contenu du portail « Charaka » afin de :
	• Faciliter l'accès aux informations liées aux aides accordées par l'Etat aux associations ;
	• Publier les appels à candidature relatifs aux projets de partenariat ;
Solution proposée	• Publier les données relatives aux aides accordées par l'Etat aux associations (par type
	de projet, par région,) sous format cartographié.
	En plus d'adopter un texte juridique contraignant pour l'utilisation du portail Charaka
	afin de garantir l'adhésion des acteurs publics concernés par le financement public
	accordé aux associations.
	Moralisation du financement public destiné aux associations ;
	• Renforcement du droit d'accès à l'information relative au financement public destiné
Résultat attendu	aux associations;
	• Renforcement de la transparence d'accès au financement public destiné aux
	associations à travers la diffusion de données et procédures le concernant.
Activité 1 : Organisation des consultations avec les acteurs concernés par le financement public accordé aux associations	



- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

 Une réunion a eu lieu au siège du ministère le lundi 19 avril 2021 à 9h30 du matin avec les acteurs associatifs concernant le développement de la plateforme de partenariat avec les associations. Lors de cette réunion, plusieurs points ont été abordés :

La procédure d'inscription des financeurs publics sur la plateforme.

La possibilité d'autoriser les financeurs publics à avoir un compte spécifique avec la possibilité d'ajouter d'autres comptes sous leur supervision.

La procédure d'inscription des associations : sera-t-il obligatoire pour chaque association qui souhaite ou qui a déjà bénéficié du soutien ? Comment se fera l'inscription en deux étapes (une première étape pour enrichir la base de données et une deuxième étape pour soumettre une demande de soutien) ? Que se passera-t-il si une association n'est pas enregistrée ou ne souhaite pas s'inscrire sur la plateforme ?

La vérification des formulaires liés à l'inscription des associations, des financeurs publics et des projets, ainsi que les résultats des appels d'offres.

La vision du ministère concernant la dématérialisation du processus de demande d'appels d'offres pour les projets associatifs.

En plus d'autres points liés à la forme et au contenu de la page d'accueil.

- Une réunion a eu lieu au siège du ministère le lundi 9 avril 2021 à 10h00 du matin avec les secteurs gouvernementaux concernant le développement de la plateforme de partenariat avec les associations. Cette réunion a abouti à plusieurs résultats :

Le succès de cette plateforme dépend de l'engagement des entités financières à saisir les données relatives au financement public dans cette plateforme.

Il n'y a pas d'empêchement à financer un projet par plusieurs entités financières, qu'elles soient internes ou externes.

Il est nécessaire de déterminer les domaines principaux du financement public et de permettre l'ajout de sous-domaines pour faciliter l'identification des indicateurs et encourager les associations à se spécialiser et accumuler de l'expérience dans des domaines spécifiques.



La publication des rapports annuels concernant le partenariat avec les associations soutenues par les entités financières est indispensable.

Les associations enregistrées sur la plateforme et souhaitant bénéficier du financement public peuvent obtenir un numéro d'enregistrement temporaire sur la plateforme.

Cette plateforme ne constitue pas une base de données obligatoire pour toutes les associations, mais est destinée aux associations qui choisissent de s'y inscrire volontairement.

Il est nécessaire d'inclure le soutien direct aux associations dans cette plateforme et d'étudier la possibilité de publier des données relatives à d'autres types de soutien, tels que le soutien en nature.

La publication des programmes prévisionnels de financement public pour les associations prévus dans le budget des entités financières en début d'année fiscale afin que les associations puissent préparer leurs projets.

Proposition d'adopter la langue amazighe, ainsi que d'autres langues, au moins dans l'interface de la plateforme, avec l'espoir de l'utiliser dans le contenu à l'avenir.

Il est nécessaire d'adopter une disposition légale obligeant les entités du secteur public à publier leurs données sur cette plateforme.

Activité 2 : Elaboration de la nouvelle conception du portail

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

- À partir des résultats des réunions consultatives avec les associations de la société civile, les secteurs ministériels et les institutions publiques, le nouveau design de la plateforme a été élaboré, en tenant compte des éléments suivants :
 - Accord sur le contenu de la page d'accueil et des autres pages;
 - Préparation de tous les formulaires qui seront intégrés à la plateforme ;
 - Élaboration des modèles liés à ces formulaires ;
 - Organisation de réunions pour approuver les modèles préparés.



Activité 3 : Elaboration et publication du décret du chef du gouvernement relatif à l\'obligation de l'utilisation du portail Charaka par les acteurs publics

- Non entamée
- ✓ Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- En attente de l'approbation du décret par le Chef du Gouvernement.

Activité 4: Développement de la nouvelle version du portail

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

-	La nouvelle version de la plateforme a été développée en se basant sur les
	éléments suivants :

Création d'un espace pour l'inscription des associations sur la plateforme ; Création d'un espace pour l'inscription des institutions et des secteurs publics ; Mise en place d'un espace pour les candidatures électroniques des associations

;

Actions réalisées

Création d'un espace dédié à la soumission de projets par les secteurs ;

Établissement d'un espace pour suivre les partenariats;

Création d'un espace dédié aux statistiques;

Possibilité de recherche dans la plateforme pour tout le monde ;

Intégration des données de l'ancienne plateforme dans la nouvelle plateforme

en cours de mise à jour ;

Travail sur les tests de la plateforme.

Activité 5 : Elaboration des guides d'utilisation du portail par les acteurs publics et les associations

- ✓ Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)



• Complétée (90-100%)		
Actions réalisées	En attente de l'approbation officielle finale de la plateforme	
Activité 6 : Communication et coordination avec les acteurs publics pour garantir leurs adhésions au portail		
Non entamée		
✓ Progression limitée (1-59%)		
Progression significative (60-90%)		
• Complétée (90-100%)		
Actions réalisées	- La présentation de la plateforme dans sa version finale a été faite aux acteurs	
	publics concernés.	
Activité 7 : Lancement du portail et communication sur son lancement et les différentes fonctionnalités qu'il offre		
✓ Non entamée		
Progression limitée (1-59%)		
Progression significative (60-90%)		
• Complétée (90-100%)		
Actions réalisées	- En attente du lancement officiel de la plateforme.	

ENGAGEMENT 19 : RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION CITOYENNE À TRAVERS LA MISE EN PLACE DES CADRES JURIDIQUES RELATIFS À LA CONSULTATION PUBLIQUE ET AU VOLONTARIAT

Organisme responsable de la mise en œuvre	Ministère chargé des Relations avec le Parlement
Problématique	- L'absence d'un texte juridique qui cadre la consultation publique, pour la mise en œuvre des articles 12 et 13 de la Constitution du Royaume du Maroc de 2011, et ce vide juridique conduit à une dispersion des efforts de l'Etat dans le domaine de la consultation publique, et confirme la disparité dans le méthodologie d'organisation des opérations de consultation publiques lancées par les administrations, les institutions publiques et les



Solution proposée	institutions élues, ce qui empêche les organisations de la société civile de participer à la préparation, au suivi et à l'évaluation des décisions, projets et politiques publics. -L'absence d'un cadre juridique spécifique qui réglemente le volontariat au Maroc et qui stipule les droits et les obligations des volontaires et des entités organisant le volontariat. 1- Préparer et soumettre le projet de loi sur la consultation publique à la procédure d'approbation législative dans le but de : • Instaurer les modalités de participation des organisations de la société civile, des citoyennes et citoyens et des acteurs sociaux à la préparation, le suivi et l'évaluation des décisions et des politiques publiques par le biais de mécanismes de dialogue et de consultation; • Adopter des dispositions spécifiques sur les droits, engagements et obligations des parties prenantes concernées par le processus de consultation publique et préciser les principes et objectifs sur lesquels il se fonde. 2- Préparer et soumettre le projet de loi sur le volontariat contractuel à la procédure d'approbation législative dans le but de : • Réglementer le volontariat contractuel, en précisant les obligations des entités organisant le volontariat contractuel envers les volontaires contractuels, les engagements du volontaire contractuel envers les volontaires contractuels, les engagements du volontaire contractuel envers ces entités, la procédure d'établissement et de résiliation du contrat de volontariat, et intégrant des dispositions en matière de coordination nationale et de coopération internationale dans le domaine du volontariat contractuel. • Mettre en place des dispositions juridiques pour renforcer la participation effective des jeunes en particulier, et des citoyens en général au développement communautaire, et créer une dynamique favorisant le travail bénévole. Il est à noter qu'au cours de l'année 2020, une consultation élargie a été réalisée avec tous les départements ministériels, les institutions constitutionnelles et la so
	tous les départements ministériels, les institutions constitutionnelles et la société civile sur le projet de loi sur le volontariat contractuel, ainsi que des réunions consultatives
Résultat attendu	• Encourager les organisations de la société civile, les citoyens et citoyennes, et les acteurs sociaux à participer activement à la prise de décision publique et s'engager à prendre en considération les résultats des opérations de consultation publique



- Promouvoir la pratique de la consultation publique de manière transparente, crédible, efficace et bénéfique pour la prise de décision
- Promouvoir la participation effective des citoyennes et citoyens au développement de la société et créer une dynamique de soutien pour la consolidation du travail bénévole contractuel
- Encourager les citoyennes et citoyens à participer à l'action publique, contribuer au développement du capital immatériel, créer de la richesse, ainsi que soutenir les priorités des politiques publiques dans toutes ses dimensions
- Renforcer la confiance et la solidarité entre les membres de la société, ce qui contribuera à la réalisation des objectifs du développement humain intégré et durable
- Encourager les jeunes à faire du bénévolat
- Ouvrir de nouveaux horizons pour un travail bénévole large et dynamique et pour la vie associative en général.

Activité 1 : Elaboration du projet de loi sur le volontariat contractuel sur la base du résultat de l'étape de consultation

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Activité 2: Transmission du projet de loi pour approbation par le conseil du gouvernement

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

- La version finale du projet de loi n° 06.18 relatif à l'organisation du travail bénévole contractuel a été transmise à la Secrétariat Général du Gouvernement afin de le programmer à l'ordre du jour du Conseil de Gouvernement.
- Le projet de loi n° 06.18 a été approuvé par le Conseil de Gouvernement le 10 juin 2021.



Activité 3 : Lancement d'une compagne de consultation pour la réception des propositions et avis de divers acteurs, établissements et administrations publiques

- ✓ Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Activité 4 : Transmission du projet de loi sur le volontariat contractuel au parlement conformément à la procédure législative

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

- Publication de la loi 06.18 relative à l'organisation du volontariat contractuel au bulletin officiel - Transmission du projet de loi 06.18 à la chambre des conseillers - Adoption du projet de loi 06.18 par la chambre des conseillers - Transmission du projet de loi 06.18 à la chambre des représentants - Adoption du projet de loi 06.18 par la chambre des représentants

Activité 5 : Recueil et analyse des propositions et recommandations issues des rencontres consultatives et élaboration de la nouvelle version du projet de loi

- ✓ Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Activité 6 : Elaboration et renvoi de la version définitive du projet de loi sur la consultation publique pour approbation par le conseil de gouvernement

- ✓ Non entamée
- Progression limitée (1-59%)



- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Activité 7 : Transmission du projet de loi sur la consultation publique au parlement conformément à la procédure législative

- ✓ Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

Indicateurs relatifs à l'engagement 19:

- Nombre d'événements consultatifs avec les départements ministériels, les institutions publiques, les institutions constitutionnelles et les associations de la société civile afin de préparer des projets de loi relatifs à la consultation publique et au volontariat : 20
- Pourcentage de recommandations émanant des réunions consultatives susmentionnées qui ont été incluses dans les 2 projets de loi : 80%
- Validation des deux projets de loi par le Secrétariat Général du Gouvernement : 1
- Adoption des deux projets de loi par le Conseil de gouvernement : 1
- Renvoi des deux projets de loi au Parlement : 1

ENGAGEMENT 20 : MOBILISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET RENFORCEMENT DE SES CAPACITÉS

POUR AMÉLIORER SA PARTICIPATION À L'ÉLABORATION, AU SUIVI ET À LA MISE EN ŒUVRE DE LA

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Organisme responsable de la mise en œuvre	Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable - Département du Développement Durable
Problématique	Le manque de capacités techniques et des mécanismes d'implication et de participation de la société civile en général et des associations environnementales en particulier, les empêchent de jouer pleinement le rôle qui leur a été assigné constitutionnellement à



savoir la participation dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques environnementales, la contribution à la mise en œuvre des activités de proximité, et le développement de l'écocitoyenneté.

Cela est dû principalement au:

- Manque de professionnalisation des associations.
- Insuffisance des leurs capacités techniques
- Insuffisance des capacités humaines et financières de ces acteurs.
- Le manque d'informations actualisées sur les grands chantiers et programmes en lien avec l'environnement.

Renforcer les capacités techniques de la société civile et lui fournir les différentes données environnementales pouvant étayer leurs interventions, et les faire représenter dans les différents comités consultatifs mis en place sur les différentes questions liées à l'environnement et au développement durable, et ce à travers :

- 1) L'organisation de sessions de formation en ligne au profit des associations environnementales dans les thématiques suivantes :
- Les enjeux globaux en relation avec l'environnement et le développement durable.
- Les problématiques environnementales nationales et locales.
- L'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Développement Durable au niveau territorial.
- La gestion financière et technique des projets.

2) La participation des associations dans les processus de concertation et de coordination en relation avec l'environnement et le développement durable, et ce à travers :

- La représentation de 5 associations désignées comme membres de la Commission Nationale de la Gestion Intégrée du Littoral.
- La représentation de 3 associations désignées comme membres de la Commission Nationale du Climat et de la Biodiversité.

Pour ces deux commissions, un appel à candidatures a été lancé au profit des associations. La sélection a été faite par un comité selon des critères préétablis. La constitution de ces commissions et les missions de leurs membres fixées au niveau des textes réglementaires les instituant.

- La représentation des associations dans les différents comités thématiques nationaux (2 comités) et régionaux (12 comités) mis en place sont désignées sur la base de leurs expériences et de leurs bilans en relation avec les thématiques ciblées par les comités précités.

Solution proposée



3) La publication des informations et données sur les chantiers et programmes
environnementaux à travers la diffusion proactive des informations suivantes :

- Le Département de l'Environnement procède à la publication proactive sur son site internet (www.environnement.gov.ma) des différentes activités et programmes environnementaux, des rapport régionaux et nationaux sur l'état de l'environnement, des textes juridiques environnementaux et des rencontres nationales et internationales...etc.
- 4) L'appui aux initiatives associatives environnementales à travers :
- L'Appui institutionnel aux activités des associations par la participation du Département de l'Environnement dans l'animation des rencontres associatives relatives à l'environnement et le développement durable, la mise à leur disposition de la caravane environnementale et à la diffusion des supports de sensibilisation.
- L'appui logistique par la mise en place de clubs environnementaux au sein des établissements scolaires, des maisons de jeunes et de certaines associations, et l'octroi de divers équipements audiovisuels et informatique.

Résultat attendu

L'Autonomisation des associations et la promotion de leur participation à l'élaboration, la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques environnementales.

Activité 1: Publication proactive des données environnementales

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Le Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable procède à la publication par anticipation sur son site internet des différentes informations et des données sur les chantiers et programmes de ce Ministère à savoir : - Conventions dont la procédure de ratification ou d'adhésion est en cours - Textes législatifs et règlementaires - Projets de lois. - Projets de lois de finances et documents annexés. - Propositions de lois présentées par les membres du Parlement. - Missions et structures administratives du Ministère ainsi que les informations nécessaires pour les contacter.



- Régimes, procédures, circulaires et guides utilisés par les fonctionnaires aux fins de l'accomplissement de leurs fonctions.
- Liste des services fournis par le Ministère aux usagers y compris les listes des documents, des données et des informations demandées en vue de l'obtention d'un service, d'un document ou d'une carte administrative officielle ainsi que les services électroniques qui y sont liés.
- Droits et obligations de l'usager vis-à-vis du Ministère et aux voies de recours possibles.
- Conditions d'octroi des autorisations, des licences et des permis d'exploitation.
- Résultats détaillés des différentes élections.
- Programmes prévisionnels des marchés publiques, leurs résultats lorsqu'ils sont exécutés, leurs titulaires et leurs montants.
- Programmes de concours de recrutement, des examens professionnels et les annonces relatives à leurs résultats.
- Annonces d'appel à candidature aux postes de responsabilité et aux emplois supérieurs et de la liste des candidats admis à passer le concours et aux résultats y afférents.
- Rapports, programmes, communiqués et études dont dispose le Ministère.

Activité 2 : Adhésion des associations aux processus de concertation et de coordination en matière d'environnement et de développement durable

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- ✓ Progression significative (60-90%)
- Complétée (90-100%)

- Participation de 2 associations à la réunion de présentation des résultats de l'étude sur l'Evaluation Nationale de la Biodiversité et des Services Écosystémiques (ENBSE)
- Participation d'une association au comité de suivi de l'étude réalisée par le Centre de compétences et Changement Climatique sur la cartographie des risques liés au changement climatique.
- Participation de 5 associations dans l'étude du Schéma Directeur Régional des déchets industriels, médicaux et pharmaceutiques banals et des déchets ultimes, agricoles et inertes au niveau de la Région de Guelmim Ouad Noun



- Participation d'une association aux travaux de la commission régionale de suivi du Programme "Plages Propres" au niveau de la Région Rabat-Salé-Kenitra.
- Participation de 5 associations dans les réunions de suivi d'une étude réalisée par le Centre de compétences et changement climatique sur la prise en compte de l'intégration des femmes dans la lutte contre le changement climatique
- Participation d'une association dans la réunion de restitution des résultats de la
 COP15 sur la biodiversité
- Participation de la société civile aux assisses régionales sur le développement durable
- Participation de 12 associations au niveau des ateliers de préparation du Plan d'Action Régional sur le Littoral au niveau de la Région de Tanger Tétouan Al Hoceima.
- Participation de deux associations aux travaux du comité d'orientation sur l'étude du projet d'appui par le Fonds des Nations Unies pour le Développement, au Centre de Compétences Changement Climatique
- Capitalisation de l'expérience d'une association locale dans le domaine de la valorisation des déchets des huileries au niveau de la Région de Draa-Tafilalet
- La participation d'environ 2000 associations au niveau de la Région de Sous Massa dans les assises régionales pour le développement, l'étude pilote sur la prévention et la réduction de l'utilisation du plastique dans les établissements touristiques, la rencontre avec le Réseau Marocco-Allemand des Compétences, l'atelier sur du Fonds Vert pour le Climat...etc.
- Participation de 6 associations locales actives dans le domaine de l'environnement au niveau de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima aux travaux de la Journée Méditerranéenne du Littoral
- Participation de 6 associations locales actives dans le domaine de l'environnement au niveau de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima à un atelier sur la préparation du plan régional du littoral
- Participation d'une association locale à la réunion de finalisation de l'étude relative l'élaboration du plan climat régional de la Région de Fès-Meknès
- Participation de 20 associations à une rencontre organisée par la Direction Régionale de l'Environnement de Guelmim-Oued Noun et la Commune Abaino sur le thème : « Oasis d'Oued Noun et les enjeux du développement durable
- Participation d'une association dans les travaux de la réunion de présentation du plan climat territorial de la Région Guelmim-Oued Noun.



- Participation de 10 associations dans l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de route sur la contribution de la société civile à la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau territorial à travers des formulaires pour exprimer leurs suggestions en préparation à une réunion de concertation à ce propos.
- Participation des associations membres au Comité National de la Biodiversité et du Climat à trois réunions de ce Comité.
- Participation de 2 associations dans les discussions relatives au cadre mondial de la biodiversité post 2020.
- Contribution de deux associations à la préparation de la participation du Maroc à la Conférence des Parties sur la Convention de la Biodiversité.
- Dans le cadre de la préparation de la quatrième communication nationale relative aux changements climatiques, 4 associations ont participé à une série d'ateliers pour renforcer leur capacités sur les axes de cette communication, et aux réunions d'examen des contributions déterminées au niveau national sur les changements climatiques
- Participation de 10 associations à 5 ateliers régionaux méditerranéens durant
 l'année 2021 pour contribuer à l'élaboration de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pollution Plastique Marine.

Activité 3: Appui aux initiatives des associations environnementales

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

- Organisation de la 2ème édition du Sommet de la Jeunesse Africaine sur la Biodiversité sous l'égide du Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable .
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Laâyoune-Sakia
 El Hamra à la Conférence Internationale sur l'Eau, la désertification et l'Acacia
 organisée par une association locale
- Appui à 6 projets associatifs pilotes en partenariat avec le Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PEM/FEM) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur les



- thématiques liées aux changements climatiques, biodiversité et dégradation des terres.
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement au niveau de Fès
 Meknès à 3 activités environnementales organisées par 3 associations pour la célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement.
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Draa Tafilalt à une rencontre organisée par une association sur la pollution par le plastique.
- Diffusion d'une capsule vidéo de Madame la Ministre de la Transition
 Energétique et du Développement Durable sur la thématique "Femme
 africaine" au profit d'une association d'étudiants de la Faculté de Gouvernance,
 Sciences Economiques et Sociales de l'Université Mohammed VI
 Polytechnique
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Rabat-Salé-Kenitra à un colloque scientifique organisé par une association sur la gestion optimale des ressources en eau.
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Tanger Tétouan Al Hoceima au niveau de 3 rencontres organisés par 3 associations sur la plate forme "Nsahmou" et sur l'éducation à l'environnement
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Fès-Meknès à 2 rencontres organisées par 2 associations sur la réduction des déchets et la rationalisation de l'utilisation de l'eau.
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Oriental à la cérémonie d'ouverture du grand prix des jeux universitaires de SAIDIA, organisée par une association estudiantine.
- La participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Rabat-Salé-Kénitra pour une rencontre organisée par une association sur "Le rôle de la société civile dans la protection et la valorisation du patrimoine marin et subaquatique"
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Guelmim-Oued Noun aux journées d'études organisées par une association sur la mise en œuvre des objectifs de développement dans la Commune d'Assa.
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Guelmim-Oued Noun à l'animation de 4 rencontres organisées par 4 associations sur la promotion de la culture environnementale.



- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Fès-Meknès au
 7ème Assemblé Général d'une association nationale..
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Rabat-Salé-Kenitra dans l'animation de 6 rencontres sur l'environnement et le développement durable, organisées par 6 associations locales.
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Souss-Massa à 4 rencontres associatives sur l'environnement et le développement durable, et la mise à disposition des associations de la caravane environnementale et des supports de sensibilisation
- Participation du Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable à la conférence d'ouverture de la 4ème édition de la "semaine verte" organisée par une association nationale
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Dakhla Ouad
 Eddahab à la 10ème conférence internationale sur la micro-irrigation
 organisée par une association nationale
- Organisation de la 11ème l'édition des journées de développement durable par une association au niveau de la Région de Tanger Tétouan Al Hoceima, sous l'égide du Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Guelmim-Oued
 Noun à la 5ème édition du Festival des Ombres d'arganier dans la ville de Bouizkarn/Guelmim.
- Signature d'une convention de partenariat avec une association locale sur la valorisation du patrimoine naturel marin dans la Région de Dakhla-Oued Ed-Dahab
- Participation du Département de Développement Durable à la semaine
 "Climat-Jeunesse 2022" organisée par une association nationale en préparation au sommet de la COP27 sur le climat à Charame E-Cheikh.
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Beni Mellal-Khenifra aux travaux de la première édition du forum régional des aires protégées et des espaces du patrimoine autochtone et des communautés locales, organisé par une association nationale dans la ville d'Azilal.
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Oriental à la
 1ère édition de la Semaine Bleue au niveau de la ville de Driouch, organisée



- par une association active dans le domaine de l'environnement et du développement durable.
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Fès-Meknès à une campagne de nettoyage sous le thème « Laisser l'endroit plus propre qu'il ne l'était » à l'intérieur d'un espace de camping géré par une association, et ce à l'occasion de la période d'estivage.
- Participation de la Direction Régionale de Guelmim-Oued Noun au débat régional sur la transition bleue, organisé par une association active dans le domaine de la protection du littoral.
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Orientale à la 6ème édition de la "Semaine Verte" à Nador, organisée par une association active dans le domaine de l'environnement et du développement durable.
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Casablanca-Settat à la table ronde organisée par une association nationale sur les recommandations issues de la mise en œuvre du projet pilote « Mobilité Durable à Casablanca ».
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Guelmim-Oued Noun à la conférence nationale organisée par une association locale sur les écosystèmes oasiens.
- Participation du Département de Développement Durable à une rencontre à distance organisée par une association sur la thématique " le droit d'accès à l'information environnementale comme levier de l'approche démocratique"
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Tanger Tétouan El Hoceima à une rencontre organisée par une association sur la thématique liée au cadre juridique en relation avec le droit à l'information environnementale.
- Participation de la Direction Régionale de Fès Meknès à plusieurs activités de sensibilisation organisées par 6 associations, et ce à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de l'environnement. au titre de l'année 2022
- Participation de la Direction Régionale de Fès Meknès à une conférence organisée par une association locale sur la thématique de la Biodiversité à travers une présentation sur les enjeux de la biodiversité au niveau de la région, et la participation aussi aux campagnes de boisement.
- A l'occasion de la célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement,
 participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Guelmim-Oued



- Noun à 4 rencontres de sensibilisation (l'approche régionale pour la préservation de la biodiversité, les enjeux des risques environnementaux et climatiques sur l'arganier...etc) et ce au profit de 140 cadres associatifs
- Signature de deux conventions de partenariat entre le Laboratoire des Etudes et de la Surveillance de la Pollution et deux associations actives dans le domaine du Littoral, sur la réalisation de deux projets pilotes en matière de la surveillance des déchets terrestres au niveau des plages de la méditerranée.
 - Le premier projet "Pêcher les déchets marins, les évaluer et sensibiliser les pêcheurs sur l'importance de la préservation du milieu marin
 - Le deuxième Projet "Adopter une plage" à travers la préservation de la propreté du sable.
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement Rabat-Salé-Kenitra à une activité organisée par une association locale à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Rabat-Salé-Kenitra à une table ronde organisée par une association locale sur la sécurité hydrique.
- La participation d'une association environnementale dans la l'animation de deux ateliers de sensibilisation organisées par le Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable au profit de deux établissements scolaires à la Direction Régionale de l'Education dans la préfecture de Skhirat-Temara
- Mise à la disposition de 2 associations la caravane environnementale pour la réalisation des campagnes de sensibilisation au profit des établissements scolaires de la préfecture de Skhirat-Témara.
- La participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Beni Mellal-Khenifra à l'animation de 3 rencontres associatives portant sur :
 - La gestion durable de notre environnement.
 - La Protection des zones humides montagneuses à travers la préservation des systèmes forestiers et des ressources en eau.
 - Ecotourisme dans la vallée d'Ahansal et la vallée verte
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Fès-Meknès à un atelier organisé par une association locale pour la célébration de la journée mondiale des zones humides dans la région d'Ifrane.



- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Guelmim-Oued Noun à un colloque scientifique organisé par 2 associations, sous la thématique "Problème des incendies d'oasis, les causes et les moyens de prévention et de réponse dans les communautés Asrir et Taghjit" et ce à travers une présentation sur « le problème des feux d'oasis et les moyens de lutte prévus dans le cadre du Schéma Régional de l'Environnement ».
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Guelmim-Oued Noun à 3 événements organisés par plusieurs associations (la Semaine Verte, la 5ème édition du Forum Régional de l'Environnement sous le thème : quelle approche pour intégrer les dimensions environnementaux et climatiques dans la mise en œuvre des programmes de développement au niveau de la Région de Guelmim-Oued Noun, et la Semaine de la Gestion Intégrée de l'Eau"
- Participation de la La Direction Régionale de l'Environnement de Beni Mellal-Khnifra à l'ouverture de la "semaine verte de reboisement" organisée par une association locale active dans le domaine de l'environnement et du développement durable.
- Accompagnement de trois associations actives dans le domaine de l'environnement et du développement durable, et participation des cadres du Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable à deux rencontres organisées par ces associations dans le domaine du changement climatique.
- Participation active des associations aux travaux du 26ème Sommet de la Conférence des Parties sur le Changement Climatique tenu à Glasgow lors de 16 rencontres parallèles dans l'espace marocain.
- Participation de 9 associations aux activités de célébration de la Journée
 Mondiale de l'Environnement
- Accompagnement des associations dans les ateliers relatifs à « La semaine de mobilisation sur le climat » et participation à la rencontre de clôture consacrée à la présentation des recommandations de 400 jeunes marocains sur le changement climatique, et ce en préparation de la participation de la société civile au 26ème Sommet de la Conférence des Parties sur le Changement Climatique qui se tient à Glasgow.
- Accréditation et accompagnement de 11 associations pour participer au 26ème Sommet de la Conférence des Parties sur le Changement Climatique qui s'est tenu à Glasgow



- Organisation de la 13ème édition du Prix Hassan II de l'Environnement. Ce prix comprend une catégorie relative à la société civile. Dans ce cadre, 40 associations ont participé à ce prix et 3 ont été primés pour leurs actions pilotes dans le domaine de l'environnement et du développement durable.
- Célébration de plusieurs associations de la journée mondiale de l'environnement, et la présentation d'une association de son initiative innovante dans le domaine de la protection de la biodiversité.
- Participation de plusieurs associations à la rencontre relative à la célébration de la journée internationale de la diversité biologique et présentation de l'expérience d'une association dans le domaine de la protection de la diversité biologique
- Signature de trois conventions de partenariat avec les Instances Régionales des Droits de l'Homme de Rabat-Salé-Kenitra, Laayoune-Sakia El-Hamra et Draa-Tafilalet sur les devoirs et droits environnementaux des citoyens.
- Animation de 6 réunions thématiques avec la société civile sur les Finances
 Climat et l'adaptation au changement climatique.
- Création et équipement de plusieurs clubs de l'environnement (supports audiovisuels, outils pédagogiques....etc) au sein de 25 établissements scolaires de la Médina de Marrakech dans le cadre de l'Accord de Réhabilitation de la Médina signé en présence de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, que Dieu l'assite, ainsi que deux autres établissements scolaires à Boujdour;
- Aménagement de 6 établissements scolaires et leurs équipements par des infrastructures de protection de l'environnement et de développement durable dans la Région de Casablanca-Settat (panneaux solaires - système de collecte des eaux pluviales - système de tri des déchets - espaces verts et système d'irrigation goutte à goutte) en partenariat avec la Coopération Italienne pour le Développement et avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- La participation et l'accompagnement du Ministère à environ 30 activités organisées par des associations environnementales au niveau territorial.

Activité 4: Organisation de formations à distance au profit des associations environnementales

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- ✓ Progression significative (60-90%)



• Complétée (90-100%)

- Participation de 2 associations à une session de formation sur l'intégration de l'égalité du genre dans les projets du Ministère liés au développement durable
- Encadrement de la Direction Régionale de l'Environnement de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima de 6 associations pour la mise en œuvre du Programme Gouvernemental Aourach (propreté, jardinage, ...).
- Organisation du Centre de Compétences Changement Climatique de 3 sessions de formation au profit de 7 associations sur le rôle des femmes dans l'action climatique, la capitalisation des initiatives environnementales africaines innovantes, et l'importance des emplois verts pour faire face aux enjeux du développement durable.
- Organisation du Centre de Compétences Changement Climatique de 3 sessions de formation au profit de 7 associations sur le rôle des femmes dans l'action climatique, la capitalisation des initiatives environnementales africaines innovantes, et l'importance des emplois verts pour faire face aux enjeux du développement durable.
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Souss-Massa à 4 rencontres associatives sur l'environnement et le développement durable, et la mise à disposition des associations de la caravane environnementale et des supports de sensibilisation.
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Guelmim-Oued Noun dans l'organisation d'une formation régionale des animateurs des programmes « Eco-Ecoles » et « Jeunes Journalistes ». 20 cadres associatifs ont bénéficié de cette formation.
- Participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Guelmim-Oued Noun à une journée d'étude sur la gestion durable des déchets organisée par une association environnementale locale, et ce au profit de 30 cadres associatifs.
- Organisation de plusieurs formations dans le la thématique du Finance Climat au profit de sept associations de la Région Tanger-Tétouan
- La participation de la Direction Régionale de l'Environnement de Souss-Massa à la session d'ouverture de la formation organisée par l'Instance Marocaine des Droits de l'Homme sur le thème « Mécanismes nationaux de protection et de promotion du droit à un environnement sain » au profit de 30 cadres associatifs environ.

- La participation de deux associations actives dans le domaine de la conservation des ressources en eau à une formation à distance sur l'éducation au développement durable et la conservation des ressources en eau / traitement et valorisation des eaux usées, et ce dans le cadre du projet « Appui aux ressources en Eau et Environnement » financé par le Coopération Européenne.
- Renforcement des capacités de quatre associations dans le cadre de la préparation du deuxième rapport actualisé sur le changement climatique.
- Organisation de 8 formations régionales au profit d'environ 200 cadres associatifs sur les rôles de la société civile dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Durable, la gestion financière et technique des projets et l'importance du réseautage associatif
- Organisation de trois ateliers de formation sur l'éducation à l'environnement et le développement durable au profit de 90 cadres associatifs
- Organisation de deux ateliers de formation au profit de deux associations nationales sur l'intégration du changement climatique dans le projet de loi de finances pour l'année 2021
- Organisation de 14 formations régionales au profit d'environ 280 cadres associatifs sur l'intégration des changements climatiques dans les plans territoriaux.

Indicateurs relatifs à l'engagement 20:

- Nombre des associations bénéficières des sessions de formation : 652
- Nombre des associations membres au niveau des comités Nationales de consultation et de coordination:8
- Taux des informations publiées proactivement par rapport aux informations listées dans l'article 10 de la loi 31.13 : 100%
- Nombre de données statistiques publiées : 1
- Nombre de rapports et d'études publiés : 10
- Nombre d'actions en matière d'appui institutionnel et logistique au profit des associations environnementales: 250
- Nombre d'associations participantes aux programmes et projets environnementaux Nationaux : 2060



ENGAGEMENT 21: RENFORCEMENT DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE LA PARTICIPATION

CITOYENNE AU NIVEAU DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Organisme responsable de la mise en œuvre	Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Territoriales
	- Une partie des Collectivités Territoriales (CTs) ne dispose pas de sites web pour faciliter
	la communication avec le citoyen, la participation citoyenne et la publication proactive
Problématique	de l'information;
	- Absence d'une plateforme électronique unique pour le dépôt en ligne des demandes
	d'accès à l'information destinées aux collectivités territoriales.
	• Développement d'un site web type bilingue (Arabe et français) qui sera mis à la
	disposition des différentes CTs et qui offrira différents espaces dont ceux permettant:
	- la publications proactive de l'information;
Solution proposée	- la communication et l'interaction avec les citoyens;
	- la participation citoyenne;
	• Intégration des collectivités territoriales au portail national d'accès à l'information
	www.chafafiya.ma pour permettre le dépôt et le traitement en ligne des demandes
	d'accès à l'information adressées aux CTs.
	• Disposer d'espaces électroniques de communication et d'interaction avec les citoyens;
	• Faciliter le dépôt, le traitement et le suivi des demandes d'accès à l'information
	adressées par les citoyens aux CTs;
Résultat attendu	Faciliter la participation citoyenne dans gestion des affaires locales;
	● Disposer d'une base de données centralisée des demandes d'accès à l'information par
	CTs, par objet, par domaine pour la pro-action en matière d'accompagnement des CTs
	pour améliorer la publication proactive de l'information.

Activité 1 : Regroupement de toutes les collectivités territoriales sur la plateforme chafafiya

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)



- Elaboration de la fiche des missions, activités et compétences nécessaires du chargé du Droit d'Accès à l'Information (DAI) au niveau des collectivités territoriales;

- Familiarisation des chargés du DAI avec l'utilisation de la plateforme chafafiya.ma par l'envoi aux collectivités territoriales du :
 - O Fichier des comptes production des collectivités territoriales
 - O Lien d'utilisation de la plateforme;
- Mise à disposition de numéros de téléphone et adresse mail pour signaler tout problème rencontré lors de l'utilisation et de manipulation de la plateforme (difficultés d'accès, manipulation ...);
- Organisation par la DGCT en collaboration avec le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration, de trois sessions de formation en ligne au profit de plus de 220 participants, les 26 novembre, 09 et 15 décembre 2021;
- Partage du manuel d'utilisation de la plateforme chafafiya.ma avec les CTs;
- Mise en ligne sur le compte YouTube des collectivités territoriales, de la vidéo de la formation sur la gestion du DAI et l'utilisation de la plateforme chafafiya et partage du lien https://youtu.be/44S6Q1JtBE4 avec les collectivités territoriales.
- Envoi du lien vers le guide de la gestion du DAI publié sur le portail national des collectivités territoriales : https://pnct.ma/ar/asdarat/dlyl-tdbyr-alhq-fyalhswl-ly-almlwmat-ly-mstwy-aljmaat-altrabyt
- Intégration effectif des collectivités territoriales à la plate forme chafafiya en janvier 2022

Activité 2 : Développement d'un site électronique type disposant d\'outils de sa gestion, son animation et son réactualisation

Non entamée

Actions réalisées

- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

- Le projet du site web type est conduit d'une manière participative avec 15 Actions réalisées communes pilotes au lieu de 10 initialement prévues : Dakhla / Guisser / Benslimane / Moulay Abdellah / Sidi Ifni



Benguerir / Larache / Beni Mellal / Oulmès / Al Hoceima Ouarzazate / Khemisset / Drarga / El Jadida / Azila

- Développement de la plateforme technique type ;

Activité 3 : Création des comptes d\'accès de toutes les collectivités territoriales pour la gestion des demandes d'accès à l'information via le portail chafafiya

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)
- Familiarisation des chargés du DAI avec l'utilisation de la plateforme chafafiya.ma par l'envoi aux collectivités territoriales du :
 - O Fichier des comptes production des collectivités territoriales
 - O Lien d'utilisation de la plateforme;
- Mise à disposition de numéros de téléphone et adresse mail pour signaler tout problème rencontré lors de l'utilisation et de manipulation de la plateforme (difficultés d'accès, manipulation ...);
- Organisation par la DGCT en collaboration avec le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration, de trois sessions de formation en ligne au profit de plus de 220 participants, les 26 novembre, 09 et 15 décembre 2021;
- Partage du manuel d'utilisation de la plateforme chafafiya.ma avec les CTs;
- Mise en ligne sur le compte YouTube des collectivités territoriales, de la vidéo de la formation sur la gestion du DAI et l'utilisation de la plateforme chafafiya et partage du lien https://youtu.be/44S6Q1JtBE4 avec les collectivités territoriales.
- Envoi du lien vers le guide de la gestion du DAI publié sur le portail national des collectivités territoriales : https://pnct.ma/ar/asdarat/dlyl-tdbyr-alhq-fy-alhswl-ly-almlwmat-ly-mstwy-aljmaat-altrabyt

Actions réalisées

Activité 4: Lancement de l'usage de la plateforme chafafiya par les collectivités territoriales

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)



✓ Complétée (90-100°	6)
	- Intégration effective des collectivités territoriales à la plateforme chafafiya pour
Actions réalisées	la gestion des demandes d'information présentées aux Collectivités Territoriales
	en ligne est possible depuis le 12 janvier 2022

Activité 5 : Création des modules de pilotage et de statistiques relatifs à la gestion des demandes d'accès à l'information via le portail chafafiya

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

- Module de statistiques développé par le ministère de la transition numérique et de réforme de l'administration et sera déployé avec la nouvelle version du portail Chafafiya qui sera lancé officiellement en septembre 2023.

Activité 6 : Accompagnement de 15 collectivités pour l'usage du site électronique type et son animation

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

	- Envoi de lettre aux communes pilotes pour la désignation de la personne qui
	sera en charge de la gestion du site web type ;
	- Partage de :
Actions réalisées	 La fiche de renseignement;
Actions realisees	O La structure ;
	 Les Rubriques.
	- Adaptation de la plateforme type aux besoins de chaque commune ;
	- Intégration du contenu aux 15 sites développés ;

Activité 7: Mettre la plateforme à la disposition des collectivités qui la souhaitent

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)



 Progression signification 		
✓ Complétée (90-100)	%)	
Actions réalisées	- Mise à la disposition de 45 nouvelles communes du site web type	
Activité 8 : Formation des f	formateurs chargés de la gestion du site électronique type au niveau des	
 Non entamée 		
Progression limitée	ée (1-59%)	
 Progression signification 	gnificative (60-90%)	
✓ Complétée (90-100°	%)	
Actions réalisées	 Organisation d'une session de formation sur le site web type au profit de 26 représentants de 15 communes. Organisation de sessions de formation d'initiation à l'intégration du contenu entre le 15 et le 21/09/2021 des 15 communes pilotes : Envoi des liens test à toutes les communes pilotes pour se familiariser avec l'utilisation de la plateforme et l'intégration du contenu. Organisation de sessions de perfectionnement les 07 et 08/10 2021 et le 03/11/2021. 	
Activité 9 : Lancement d'ui la plateforme chafafiya	ne compagne de communication pour l'adhésion des collectivités territoriales dans	
Non entamée		

- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées	- Envoi de circulaires aux collectivités territoriales	
Actions realisees	- Article sur le PNCT	

Indicateurs relatifs à l'engagement 21 :

• Nombre de CTs adhérant à la plateforme chafafiya.ma. : 1590

• Nombre de CTs utilisant le site web type : 15



- Nombre de chargés d'information formés : 1286
- Nombre des chargés de la gestion du site web type formés : 30

ENGAGEMENT 22 : DÉVELOPPEMENT ET PARTAGE D'UNE BOITE D'OUTILS POUR RENFORCER LA COMMUNICATION ET LA PARTICIPATION CITOYENNE AU NIVEAU DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Organisme responsable de la mise en œuvre	Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Territoriales
Problématique	Insuffisance de collecte, de partage et de mutualisation des bonnes pratiques en matière de participation citoyenne au niveau des CTs.
Solution proposée	 Collecte des initiatives et bonnes pratiques de dialogue et de participation citoyenne, notamment avec les jeunes, au niveau des collectivités territoriales (CTs), avec des orientations et des recommandations opérationnelles pour les mettre à la disposition de toutes les CTs. Elaboration et diffusion de guides thématiques et de processus relatifs à la transparence, la participation citoyenne et l'accès à l'information dans le cadre d'une boite à outils (toolkit).
Résultat attendu	Renforcer et encourager la participation citoyenne au niveau des CTs.

Activité 1 : Elaboration des guides et développement et partage d'une boite d'outils

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées



- Axe 3 Evaluation et apprentissage : du 21 au 23 Décembre 2021
- O Axe 4 Communication: du 4 au 6 Janvier 2022
- Quelques statistiques:
 - Nombre des sessions d'accompagnement : 4 (13 jours)
 - Nombre des participant-e-s: 89 (dont 43% des femmes)
 - -Augmentation des connaissances évaluée grâce aux Pré/Post tests: 78% des participant-e-s
 - Évaluation moyenne de la satisfaction (Score ≥ 4 sur 5): 91%
- Organisation de sessions d'information et de sensibilisation pour tous les axes :
 - O Développement et validation du plan de formation
 - O Production et validation des modules et du matériel pédagogique
 - O Production des rapports finaux
- Développement de la boite à outils « Pour des politiques publiques régionales participatives et inclusives » afin de contribuer à ancrer les mécanismes de la bonne gouvernance participative et inclusive dans les pratiques de gestion des 12 régions du Royaume.
- Elle documente les procédures et démarches nécessaires pour renforcer la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques de la Région en adoptant des approches participatives, inclusives et d'ouverture.
- Elle capitalise les méthodologies contenues dans les guides et manuels de procédures élaborés par la DGCT et disponibles sur le portail national des collectivités territoriales, et aborde de nouvelles thématiques basées sur les bonnes pratiques repérées au niveau des différentes régions
- Elle contient de 15 guides processus pratiques, en arabe et en français, répartis sur quatre axes, qui décrivent l'ensemble des étapes du cycle de gestion des affaires de la Région à savoir la planification, la mise en œuvre, l'évaluation, l'apprentissage et la communication.
- Les étapes de réalisation sont :
 - O Elaboration du contenu en arabe et développement des guides
 - Validation des guides en arabe
 - Traduction des guides vers le français
 - Validation des guides traduits
 - Conception des guides
 - Validation de la conception des guides
 - O Elaboration du concept pédagogique du toolkit et sa charte graphique



O Impression du Toolkit en 40 exemplaires

La dissémination de la boite à outils auprès des régions

Activité 2 : Organisation des entretiens avec les collectivités concernées pour rassembler les meilleures initiatives de dialogue et de participation citoyenne

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

 Réunions et entretiens pour le recueil de données sur les bonnes pratiques de participation citoyenne au sein des communes pilotes

Activité 3: Présentation et généralisation d'une boite à outils au niveau des régions

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Organisation de la réunion de présentation des projets relatifs aux 10 communes pilotes de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima à savoir Assilah, Chefchaouene, El Hoceima, Ksar Essghir, Larache, Martil, Oued Laou, Ouazzane, Tanger et Tétouan

Activité 4 : Organisation d'un forum pour partager les meilleures initiatives de participation citoyenne pour le dialogue et la participation citoyenne

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

 Organisation d'un forum d'échange sur la participation citoyenne des jeunes et leur contribution à la transformation des services publics locaux de 2 jours à Al Hoceima (8 et 9 juin 2022)



Activité 5 : Organisation d'un forum sur la participation des jeunes à l'amélioration des services liés à l'animation sportive et culturelle

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

 Organisation d'un forum d'échange sur la participation citoyenne des jeunes et leur contribution à la transformation des services publics locaux de 2 jours à Al Hoceima (8 et 9 juin 2022)

Activité 6 : Organisation d'une réunion pour présenter le projet aux 10 collectivités types

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Impression du Toolkit en 40 exemplaires
- La dissémination de la boite à outils auprès des régions

Activité 7 : Organisation d'un forum sur la participation des jeunes à l'amélioration du cadre de vie au niveau des quartiers

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

 Organisation d'un forum d'échange sur la participation citoyenne des jeunes et leur contribution à la transformation des services publics locaux de 2 jours à Al Hoceima (8 et 9 juin 2022)

Activité 8 : Renforcement des capacités au profit des 2 régions Daraa tafilalt et Guelmim wad noun dans le domaine de la participation citoyenne et de la modernisa

Non entamée



- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

Organisation d'une activité de renforcement des capacités et d'échange d'expériences dans le domaine de la participation citoyenne avec les collectivités territoriales de Drâa-Tafilalet et Guelmim-Oued Noun, les 15 et 16 mars 2023 à Ouarzazate, pour présenter les leçons apprises et les réalisations avec la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, ainsi que pour renforcer les capacités des participants en matière de participation des jeunes à la vie publique locale.

- Présentation:

- Guide des principes directeurs et des bonnes pratiques concernant le dialogue et la participation des jeunes à la vie publique au niveau local.
- O Feuille de route pour soutenir la transformation des services publics locaux avec la participation des jeunes citoyens, pour deux services publics expérimentaux qui font partie des compétences dévolues aux collectivités : les activités sportives et culturelles, ainsi que l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers.

Activité 9 : Elaboration d'un guide de bonnes pratiques avec des recommandations pratiques pour le dialogue et la participation des jeunes à la vie publique

- Non entamée
- Progression limitée (1-59%)
- Progression significative (60-90%)
- ✓ Complétée (90-100%)

Actions réalisées

- Elaboration d'un guide de bonnes pratiques intitulé « Ouvrir la vie publique locale aux jeunes » avec des recommandations opérationnelles.

